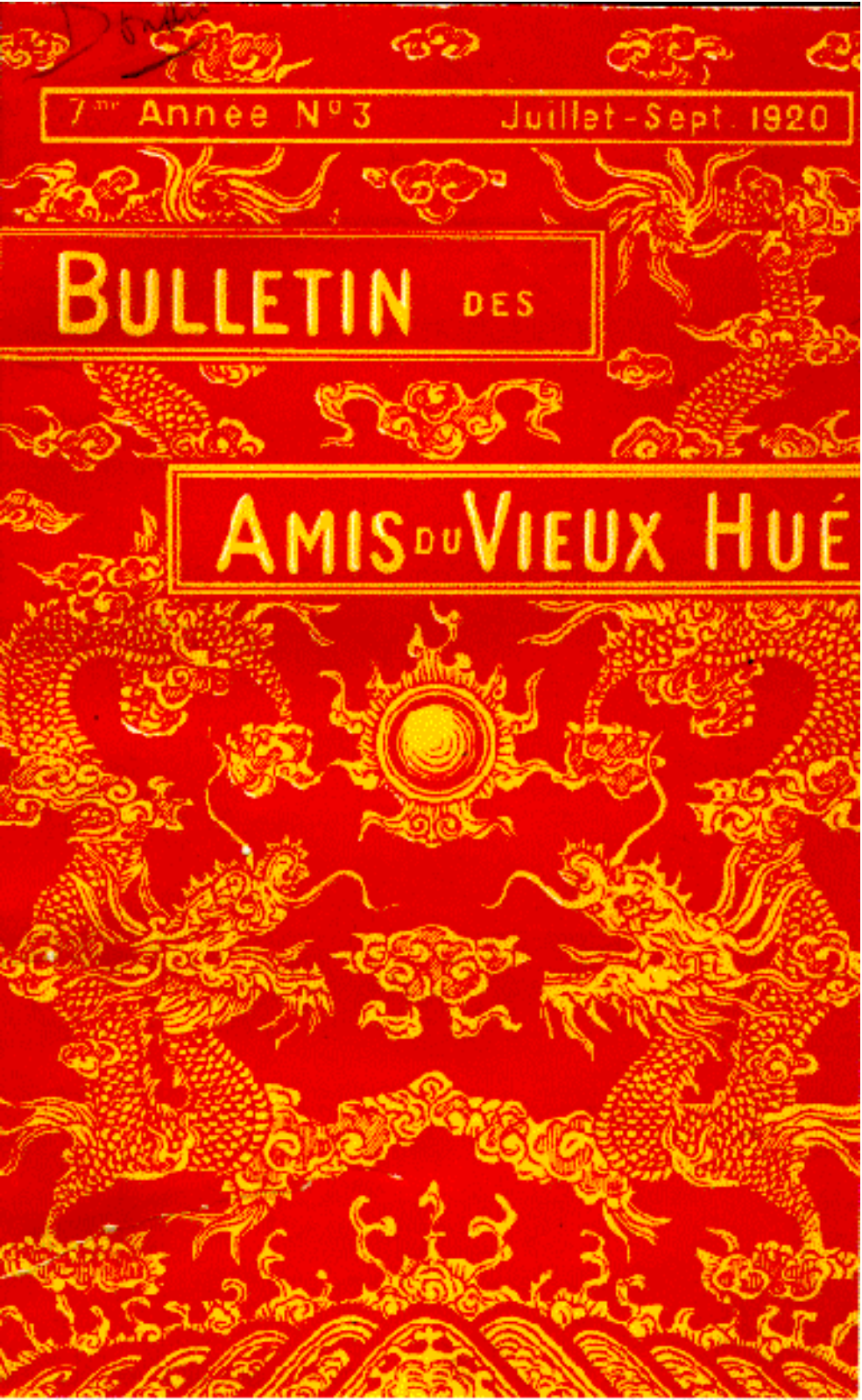


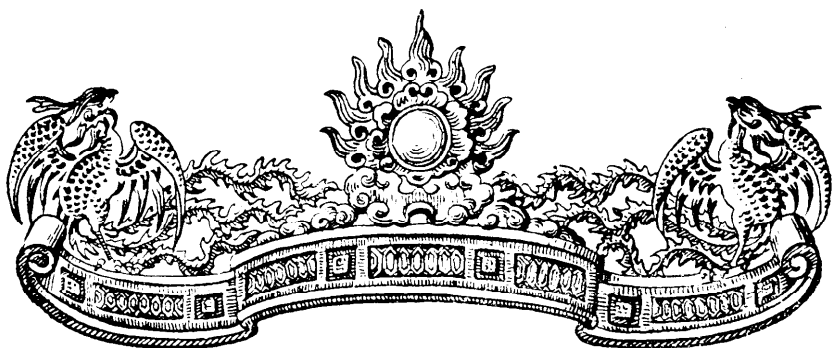
7^{me} Année N^o 3

Juillet-Sept. 1920

BULLETIN DES

AMIS DU VIEUX HUÉ





GÉNÉALOGIES DES NGUYỄN AVANT GIA-LONG (1)

Par S. E. TÒN-THẬT HAN,

Président du Conseil des Ministres.

Traduction de BÙI-THANH-VÂN,

Interprète au titre européen,

et

TRÂN-ĐÌNH-NGHI,

Lettre.

PRÉMIÈRES ORIGINES

A. — Nguyễn-Văn-Lưu 阮文溜, ou **Nguyễn-Hoàng-Dủ** 阮弘裕, du titre de **Trùng-Quốc-Công** 澄國公, était originaire du village de Gia-Miêu Ngoại-Trang 苗外庄. En la 2^e

(1) Travail présenté aux réunions du 9 septembre 1919 et du 26 mars 1920. — Pour faciliter la confection d'une table alphabétique des noms et des titres de dignités cités dans ce travail et pour permettre de se reporter sans trop de peine au personnage sur lequel on veut se renseigner, le Rédacteur du Bulletin a divisé le travail en y intercalant les titres des généalogies et des lignées de la famille royale, et des lettres ou des numéros pour chacun des membres de la famille. L'original, en caractères chinois, de l'ouvrage dont nous publions ici la traduction, porte le titre : *Tiên nguyên toái yếu phổ* 僊源撮要譜. Partie préliminaire, *Tiên biên*, 1 volume.

année de Gia-Long (1803), le nom de ce village fut changé en celui de Quí-Hương 貴鄉. Il se trouve dans le *huyện* de Tống-Sơn 宋山, lequel reçut, au tours de la même année, le nouveau nom de Quí-Huyện 貴縣, et dépend du *phủ* de Hà-Trung 河中, province de Thanh-Hóa 清化. En la 2^e année de son règne, Gia-Long fit élever un temple de trois travées et deux appentis, à gauche du temple Nguyên-Miêu 原廟, dans l'enceinte de Triệu-Tường 肇祥, sur le territoire de Quí-Hương. On réserva la travée centrale au culte de Trưng-Quốc-Công ; celle de gauche, avec un appentis, au culte de Lý-Nhơn-Công 莅仁公, fils de Gia-D 嘉裕 (Tiền-Vương). La façade du temple regardait le couchant. Les cérémonies annuelles s'y célébrent comme au temple Nguyên-Miêu.

B — La préface du registre de l'état civil royal (*Ngự chế ngọc điệp thê hệ từa* 御製玉牒世系序) fait ressortir que la formation du royaume d'Annam remonte à une époque très reculée. Notre famille possède une haute antiquité. Par conséquent, pour ce qui concerne l'époque des Đinh, des Lê, des Lý, des Trần, les recherches les plus minutieuses n'aboutissent à aucun résultat. Le registre *Ngọc-Phổ* 玉譜, ou généalogie de la famille royale, ne commence qu'à Triệu-Tổ Tĩnh-Hoàng-Đê 肇祖靖皇帝, à cause des hauts faits de ce prince, et à cause de l'époque rapprochée de nous dans laquelle il vécut, ce qui rend les recherches faciles.

C. — Les Annales d'Annam revisées (*Đại-Việt sử ký thiệp lục* 大越史記捷錄) nous présentent, comme premier ancêtre de la dynastie des Nguyễn, **Nguyễn-Kim** 阮淦, descendant très lointain de **Nguyễn-Bặc** 阮𡩇, lequel reçut le titre de Khai-Quốc Công-Thần 開國功臣 sous la dynastie des Đinh.

Sous le règne de Lê-Thánh-Tôn (1460-1497), **Nguyễn-Đức-Trung** 阮德忠, honoré du titre de Thái-Uý—Trinh-Quốc-Công 太尉禎國公, donna une de ses filles au roi, et elle eut le bonheur de donner le jour à un fils qui fut l'empereur Hiên-Tôn (1497-1504).

Nguyễn-Văn-Lang 阮文郎, fils de Nguyễn-Đức-Trung, mandarin sous le règne de Tương-Dực-Đê (1509-1516), de la dynastie des Lê, avait le grade de Bình-Chương 平章 ; à sa mort, il avait été fait Ngãi-Huân-Vương 義勲王.

Son fils **Nguyễn-Hoàng-Dũ** 阮弘裕 servit l'empereur Chiêu-Tôn (1516-1526) des Lê avec le grade de Hữu-Vệ-Thượng-Tướng 右衛上將軍. Il fut le père de **Triệu-Tổ** 肇祖 ou **Nguyễn-Kim** 阮淦.

D - Les Annales non officielles (*Dạ Sử* 野史) racontent que Nguyễn-Bặc 阮匄, élevé à la dignité de Đinh-Quốc-Công 定國公 par un roi des Đinh, fut le père de Nguyễn-Đê 阮低, du grade de Đô-Kiểm-Hiệu 都檢校, sous les Lý. Il donna le jour à Nguyễn-Viên 阮遠, qui exerça les fonctions de Tá-Tướng-Quốc sous la même dynastie. Nguyễn-Phụng 阮奉, fils de Nguyễn-Viên 阮遠, fut Đô-Độc 都督 sous les Lý.

Nguyễn-Nộn 阮嫩, fils de Nguyễn-Phụng reçut sous la dynastie des Trần les titres de Hoài-Đạo-Hiếu-Vô-Đại-Thắng-Vương 懷道孝武大勝王.

Nguyễn-Thê-Tứ 阮世賜, fils de Nguyễn-Nôn, exerça la charge de Kiểm-Hiệu 檢校, sous les Trần.

Nguyễn-Minh-Du 阮明俞, fils de Nguyễn-Thê-Tứ, eut le titre de Cần-Vương 勤王, sous la même dynastie.

Nguyễn-Biến 阮卞, fils de Nguyễn-Minh-Du, était Quản-Trang 管庄.

Nguyễn-Sừ 阮儲, fils de Nguyễn-Biến, fut fait Chiêu-Quang-Hầu 昭光侯 sous la dynastie des Lê. Un de ses fils s'appelait Nguyễn-Đức-Trung 阮德忠, etc., etc.

E. — Les archives du village de Gia-Miêu-Ngoại-Trang (*Biên bản Gia-Miêu Ngoại-Trang công tính chính chi khai trần phổ hệ* 編本嘉苗外庄公姓正支開陳譜系) possèdent les renseignements suivants sur la filiation des anciennes générations de la principale lignée des Nguyễn :

Le premier ancêtre fut **Nguyễn-Công-Chuẩn** 阮公筭, honoré du titre de Thái-Bảo Hoàng-Quốc-Công 宏國公, quatrième fils de Chiêu-Quang-Hầu. Il reçut le titre de Công-Thần-Khai-Quốc 功臣開國, et son nom de famille fut changé en celui de Lê par Lê-Thái-Tổ (1428-1433). Il eut sept fils, savoir :

1° — Nguyễn-Đức-Trung 阮德忠, honoré du titre de Trinh-Quốc-Công 禎國公 ;

2° — Nhơn-Chánh 仁政, du titre de Mục-Quốc-Công 穆國公 ;

3° — Hiếu-Nghĩa 孝義, du titre de Chu-Quận-Công 州郡公 ;

4° — Nguyễn-Trác 阮琢, du titre de Phó-Quốc-Công 副國公 ;

5° — Nguyễn-Lỗ 阮魯, du titre de Sáng-Quốc-Công 爽國公 ;

6° — Nguyễn-Lễ 阮禮, du titre de Tì-Khê-Hầu 私溪侯 ;

7° — Nguyễn-Bá-Cáo 阮伯高, du titre de Phó-Quận-Công.

Nguyễn-Công-Chuẩn 阮國公 eut donc pour fils **Nguyễn-Trác** 阮琢, honoré des dignités de Phó-Quốc 副國 et de Công 公. Ce dernier, du temps de Lê-Thánh-Tôn (1460-1497), arriva à la charge

mandarinale de Tham-Tướng 參相 et obtint la dignité de Hầu 侯. Il donna le jour à un fils, Trùng-Quốc-Công, et dans la suite, à cause de l'illustration de son fils, il obtint les titres posthumes de Thái-Bảo 太保 et de Công 公.

Trùng-Quốc-Công 澄國公, de son nom rituel interdit **Lưu** 溜, était fils de Nguyễn-Trác. Il s'adonna à l'étude des caractères chinois. A l'âge de huit ans, il était déjà fort instruit. A sa quinzième année, il excellait dans l'art de l'escrime. En raison de son illustre origine, l'empereur Lê-Hiến-Tôn (1497-1504) lui confia un commandement militaire et le nomma Kinh-Lược-Sứ 經略使 à Đà-Giang. Dans la suite, avec le concours de quelques membres de sa famille imbus d'idées généreuses, il avait, à la tête d'une armée, réussi à envahir le pays de Thanh-Hóa 清花 et à s'emparer de la capitale Đông-Đô 東都. Il avait fait revenir à la capitale le roi Lê-Trương-Dực-Đê (1509-1516). Il avait été élevé aux dignités de Thái-Bảo 太保, Tá-Tướng 左相, Công 公. Il mourut le 4^e jour du 8^e mois. Son épouse, de la famille Mai 枚, nom posthume interdit Từ-Đức 慈德, mourut le 20^e jour du 9^e mois. Les deux conjoints furent inhumés à Bái-Hương 沛鄉. Leurs deux fils s'appelaient, l'aîné, Kim 淦 et, le cadet, Tôn-Thái 尊泰.

Kim 淦 du titre de **Chiêu-Huân-Tĩnh-Công** 昭勳靖公, fils aîné de Trùng-Quốc-Công, était très fort dans les luttes et dans la science militaire. Il fut choisi pour exercer un commandement militaire. Sous la période Quang-Thiệu (1516-1526) des Lê, il était en service à Thanh-Hoá. Il avait le grade de Tá-Vệ-Điện-Tiền-Tướng-Quân 左衛殿前將軍 et le titre de noblesse de An-Tĩnh-Hầu 安靖侯. Au moment de la chute des Lê, à la suite de la révolte de Mạc-Đăng-Dung (1527), il se glissa sans bruit, avec une troupe d'élite de 5.000 soldats et de 30 éléphants, dans la haute région du Thanh-Hóa. Nuit et jour, il formait des plans de campagne pour remettre les Lê sur le trône. Il fit la connaissance de Sạ-Đầu 乍斗, seigneur de Ai-Lao, afin d'avoir un appui dans ses futures entreprises. Sa loyauté envers les Lê et sa haine contre les Mạc étant connues de tous, il eut la bonne fortune de s'adjoindre les chefs les plus renommés. Il fit rechercher les descendants des Lê et, au printemps de l'année *quí-tị* (1533), il put retrouver à Ai-Lao le prince Ninh 寧. Il le fit venir au village sauvage de Tuy-Ngã 翠驛 et le fit couronner sous le nom de Trang-Tôn (1533-1548).

Tôn-Thái 尊泰, du titre de Oai-Xuân-Hầu 威春侯, fils cadet de Trùng-Quốc-Công 澄國公, possédait une force extraordinaire. Des milliers d'ennemis ne lui faisaient pas peur. Du temps des Lê, il remplit les fonctions de Điện-Tiền-Đô-Thống-Binh-Sư. Il avait

été anobli du titre de Hầu 侯. Au moment où les Mạc s'emparèrent du trône (1527), il se trouvait à Thái-Nguyên et à Cao-Bằng. Ayant appris l'avènement de Trang-Tôn (1533), il se rendit au Thanh-Hóa pour présenter au roi ses hommages respectueux. Il reçut le grade de Đàng-Khâu-Tướng-Quân 盪寇將軍, avec pouvoir étendu sur les provinces de Lạng-Sơn, Thái-Nguyên et Cao-Bằng. Il lutta contre les Mac pendant une vingtaine d'années. Lorsque Mạc-Kính-Dung se retira vers Thái-Nguyên et que notre Thái-Tổ 太祖, qui avait alors le titre de Cẩn-Nghĩa-Công 謹義公, sur l'ordre royal se mit en campagne pour le châtier, Tôn-Thái se mit à la tête de ses troupes, unit ses efforts à celui du Duc de Cẩn-Nghĩa et ils parvinrent à capturer l'usurpateur qu'ils ramenèrent au quartier général.

En témoignage de la reconnaissance du monarque pour la grande victoire qu'il avait remportée, il reçut comme fief le territoire de Thái-Nguyên, et son autorité s'étendait aussi sur la préfecture de Cao-Bằng, tant au point de vue militaire qu'au point de vue de l'administration civile. Ces pouvoirs étaient transmissibles à ses descendants. Il s'établit à Qui-Môn-Quan, et ses fils et ses petits fils se fixèrent à cet endroit. Dans la suite, pendant l'usurpation des Trịnh, ils changèrent leur nom de famille en celui de Bê 閉, mais ils continuèrent à exercer leurs fonctions dans ces régions frontières.

F. — Si l'on examine les documents relatifs à la 1^{re} année de Gia-Long, lorsque l'empereur se rendit solennellement à Hanoi, on voit qu'il rendit une ordonnance pour connaître les parents de la famille royale, et on lui déclara l'ordre suivant :

L'ancêtre primitif, Thái-Sur Huệ-Quốc-Công 太師惠國公, Nguyễn-Tiên 阮薦, eut cinq fils ;

Thái-Uý Sùng-Quốc-Công 太師崇國公, Nguyễn-Long 阮龍, second fils de Nguyễn-Tiên, eut quatre fils ;

Thái-Úy Nghĩa-Quốc-Công 太尉義國公, Nguyễn-Sử 阮儲, premier fils de Nguyễn-Long, eut six fils ;

Thái-Bảo Hoàng-Quốc-Công 太保宏國公, Nguyễn-Công-Chuẩn 阮公筭, quatrième fils de Nguyễn-Sử, eut sept fils ;

Thái-Sur Quan 太史官, Nguyễn-Hạo 阮灝, quatrième fils de Công-Chuẩn, eut trois fils ;

Thái-Uý Trừng-Quốc-Công 太尉澄國公, Nguyễn-Lưu 阮溜, troisième fils de Nguyễn-Hạo, eut deux fils ;

Thái-Sur Hưng-Quốc-Công 太師興國公, Nguyễn-Kim 阮淦, fut le fils aîné de Nguyễn-Lưu 阮溜 ;

Đồ-Chí-Sứ Oai-Xuân-Hầu 都指使威春侯, Nguyễn-Thái 阮泰, fut le second fils de Nguyễn-Lưu 阮溜.

G. — On trouve dans l'histoire d'Annam mise en vers (*Đại-Nam quốc sử diễn ca* 大南國史演歌), que Triệu-Tổ 肇, qui avait le nom rituel de Kim 淦, était fils de Hoàng-Dũ 弘裕 et petit-fils de Văn-Lang 文郎.

H. — D'après le registre du village de Gia-Miêu Ngoại-Trang, (*Qui-Hương biên bản* 貴鄉編本), Nguyễn-Bắc 阮匐 donna le jour à Nguyễn-Đạt 阮達;

Nguyễn-Đạt fut le père de Nguyễn-Phụng 阮奉;

Nguyễn-Phụng fut le père de Nguyễn-Nộn 阮嫩;

Nguyễn-Nộn fut le père de Nguyễn-Thê-Tứ 阮世賜;

Nguyễn-Thê-Tứ fut le père de Nguyễn-Điền 阮佃;

Nguyễn-Điền fut le père de Nguyễn-Luật 阮律;

Nguyễn-Luật fut le père de Nguyễn-Minh-Du 阮明俞;

Nguyễn-Minh-Du fut le père de Nguyễn-Biện 阮汴;

Nguyễn-Biện fut le père de Nguyễn-Lữ 阮侶;

Nguyễn-Lữ fut le père de Nguyễn-Sừ 阮儲;

Nguyễn-Sừ fut le père de Nguyễn-Công-Chuẩn 阮公筭;

Nguyễn-Chuẩn fut le père de Nguyễn-Như-Trác 阮如琢;

Nguyễn-Như-Trác fut le père de Nguyễn-Văn-Lưu 阮文溜;

Nguyễn-Văn-Lưu fut le père de Triệu-Tổ 肇祖 ou Nguyên-Kim 阮淦

1. — Les Annales antérieures à Gia-Long (*Đại-Nam thật lục tiền biên* 大南寔錄前編) mentionnent qu'il a existé autrefois dans le Thanh-Hóa une grande famille qui eut comme premier aïcêtre **Trùng-Quốc-Công** 澄國公, du nom rituel de... A huit ans, il avait déjà une forte connaissance en littérature. A quinze ans, il maniait les armes avec une habileté prodigieuse. Il exerça les fonctions de Kinh-Lược-Sứ à Đà-Giang, sous l'empereur Hiến-Tôn des Lê (1497-1504). S'étant aperçu de la perversité des actes de l'empereur Oai-Mục-Đê (1504-1509), il partit vers l'Ouest pour entrer au service de Lê-Oanh 黎灤. Il combattit dans la province de Thanh-Hóa. La paix revenue, Oanh monta sur le trône sous le nom de règne de **Tương-Dực-Đê** (1509-1516). Il décerna à Trùng-Quốc-Công la dignité de Thái-Phó 太傅.

L'empereur a mis l'annotation suivante dans les Annales générales (*Việt sử cương mục* 越史綱鑑) :

Oai-Mục-Đê یت périr la reine-mère de la famille Nguyễn. Celle-ci était la fille du Thái-Uý 太尉 Nguyễn-Đức-Trung 阮德忠 et sœur aînée de Nguyễn-Văn-Lang 阮文郎.

Ce dernier fut envoyé en disgrâce à Thanh-Hóa par Oai-Mục-Đê. Il reçut une lettre du Quận-Công Lê-Cẩn 黎謹郡公 lui conseillant

d'exterminer les criminels. Dès lors, il leva une armée recrutée dans trois préfectures pour essayer de mettre Trương-Dực-Đề sur le trône. A la mort de Oai-Mục (1509), il eut le bonheur de voir couronner Trương-Dực-Đề. Il obtint le titre de Ngãi-Quốc-Công 義國公. Son fils Hoàng-Dũ 弘裕 fut anobli du titre de An-Hòa-Hầu 安和侯.

Par conséquent, suivant les renseignements précités, **Dực-Trung** fut le père de **Văn-Lang**, lequel eut pour fils **Hoàng-Dũ**.

Si l'on tient compte de ce que disent les Annales antérieures à Gia-Long, on voit que, en ce qui concerne l'origine de Triệu-Tổ, il descend réellement de Trùng-Quốc-Công. Mais, en raison des opinions très diverses relevées dans les généalogies et listes familiales, il est difficile de se faire une idée exacte sur la souche. C'est donc uniquement dans le but de perpétuer le souvenir des anciennes générations qu'on a pris le soin de transcrire ici les renseignements qui précèdent.

*
* *

PREMIÈRE GÉNÉALOGIE (hệ).

I LIGNÉE (phòng).

1. — **Triệu-Tổ Tĩnh-Hoàng-Đế** 肇祖靖皇帝, nom rituel interdit **Kim** 淦 (**Nguyễn-Kim**), fils aîné de Trùng-Quốc-Công et d'une mère dont on ignore l'état civil, naquit en l'année *mậu-tí*, 9^e année de la période Quang-Thuận (1468) de l'empereur Lê-Thánh-Tôn, qu'il servit plus tard et à qui il dut les dignités de Điện-Tiền-Tướng-Quân An-Thành-Hầu 殿前將軍安清侯.

En l'année *bính-tuất*, 11^e de la période Quang-Thiệu de Lê Chiêu-Tôn, 5^e de la période Thông-Nguyên de Hoàng-Đệ-Thung (1526), les Mạc renversèrent les Lê.

En effet, en l'année *nhâm-ngọ*, 7^e de la période Quang-Thiệu (1522), Mạc-Đằng-Dung avait été le pouvoir à Lê-Chiêu-Tôn, le nommant prince de Đà-Đương et avait donné le titre d'empereur au frère cadet de celui-ci, Thung. En *bính-tuất* (1526), il fit assassiner Lê-Chiêu-Tôn, et se proclama An-Hưng-Vương. En *đinh-hợi* (1527), il ôta la vie à Hoàng-Đệ-Thung et se proclama empereur. Ce fut la déchéance des Lê. A cette époque, Triệu-Tổ était âgé de 59 ans. Très irrité contre les révoltés, il projetait de faire rendre le pouvoir suprême aux ayant-droit, il partit alors avec toute sa famille pour Ai-Lao où il fixa sa résidence. Grâce à l'esprit hospitalier du roi de ce pays, il put demeurer à Sầm-Châu 岑州. Il se mit à grouper des partisans au cœur valeureux et leva l'étendard de la fidélité et du loyalisme.

En l'année *quí-tị* (1533), il retrouva le fils de Chiêu-Tôn. Ce prince, connu sous le nom de Ninh 寧, était encore en bas âge lors de la fuite de son père. Il avait été emmené par ses fidèles Trịnh-Duy-Thoan 鄭惟俊 et Lê-Lang 黎蘭 au royaume de Ai-Lao, où il avait vécu confondu avec les indigènes. Il fut ramené et proclamé roi au pays de Ai-Lao, avec le nom de règne de Trang-Tôn. A la 1^{re} année du titre Nguyên-Hòa (1533), Triệu-Tổ obtint les dignités et les titres de Thượng-Phụ, Thái-Sư, Hưng-Quốc-Công 尙父太師興國公. Il fut chargé de l'administration centrale et des provinces.

A cette époque, Trịnh-Kiểm sollicita et obtint la faveur d'entrer au service de Triệu-Tổ. Après avoir acquis sa confiance, il parvint à épouser sa fille Ngọc-Bửu. Au début, il était chargé de la direction de la cavalerie. Il parvint peu à peu jusqu'au titre de Đực-Nghĩa-Hầu 翼義侯. En l'année *canh-tí* (1540), Triệu-Tổ s'empara du territoire du Nghệ-An. Deux ans après, il étendait progressivement ses victoires jusqu'au Thanh-Hóa. Il partit avec le roi Trang-Tôn et conquît la capitale Tây-Đô 西都 (Thanh-Hóa). Des chefs fameux se réunirent à lui et toutes leurs troupes livrèrent une grande bataille qui restaura le pouvoir de la famille des Lê. Triệu-Tổ fut promu cette année Thái-Tê, Đô-Tướng 太宰都將, et généralissime des troupes de terre et des troupes de mer.

En l'année *ât-tị*, 13^e année du titre Nguyên-Hòa (1545), nom de règne de Trang-Tôn, en été, Triệu-Tổ conduisit ses troupes à An-Mô 安謨. Il fut victime là de la ruse de Dương-Chấp-Nhứt 楊執一, officier soumissionnaire des Mạc, qui lui offrit une pastèque empoisonnée. Il mourut le 20^e jour de la 5^e lune. Ce Dương-Chấp-Nhứt, avait jadis obtenu, lorsqu'il était au service des Mạc, le titre de Trung-Hậu-Hầu 忠厚侯, et il avait gouverné le Thanh-Hóa.

Il apprit que Triệu-Tổ commençait à lever des troupes pour restaurer les Lê. Les Mạc lui ordonnèrent de simuler une soumission avec toutes ses troupes. C'était pour préparer ses projets perfides. Triệu-Tổ, ne se doutant pas de sa duplicité, le mit à la tête d'une partie des troupes. C'est alors que, Triệu-Tổ s'étant porté à An-Mô, le traître l'invita à venir à son camp. Il faisait très chaud. Dương-Chấp-Nhứt lui offrit une pastèque crue empoisonnée. Triệu-Tổ en mangea sans se douter de rien. De retour à son camp, il perdit connaissance et mourut. Dương-Chấp-Nhứt revint chez les Mạc.

Les Annales antérieures à Gia-Long (*Thật lục* 寔錄) portent que le faux soumissionnaire soudoyé par les Mạc s'appelait Trung 忠, sans qu'on connût son nom de famille. Les Mạc, affolés par la puissance de l'armée royale, décidèrent un eunuque du nom de Trung à se faire accepter au service de l'empereur Trang-Tôn, dans une intention dé-

loyale. Ce projet avorté, ils réussirent à faire manger une pastèque empoisonnée à Triệu-Tổ.

Ce prince avait alors 78 ans. Ayant vécu dans la haute estime du roi Lê, il reçut, à titre posthume, le grade de Chiêu-Huân Tĩnh-Công 昭勳靖公.

Dans la suite, après la reprise de la capitale Đông-Đô (Hanoi) par le roi Lê-Thê-Tôn (1573- 1599), étant donné les éminents services qu'il avait rendus aux Lê pendant la période critique, il fut encore nommé, à titre posthume, à la dignité de Chiêu-Huân Phu-Triết Tĩnh-Công 勳輔哲靖公. Sur l'ordre de l'empereur, ses obsèques eurent lieu en grande pompe. La montagne Thiên-Tôn, désignée comme sa demeure éternelle, se trouve enclavée dans le village de Gia-Miêu Ngoại-Trang, huyện de Tổng-Sơn. A la 2^e année de Minh-Mạng (1821), on décerna à cette montagne le nom de mont Triệu-Tường 肇祥. Une pagode fut érigée en l'honneur du génie titulaire.

Une légende dit qu'au moment des funérailles, la fosse s'ouvrit comme la gueule du dragon et se referma aussitôt après le dépôt du cercueil. Immédiatement, l'atmosphère se chargea de nuées, une tempête éclata, mêlée de tonnerre et de pluie. La foule saisie de frayeur se dispersa à la hâte. L'acalmie revenue, on ne vit partout que des montagnes de pierres recouvertes d'une verdure luxuriante et on ne reconnaissait plus l'emplacement de la tombe.

Plus tard, on construisit au pied de la montagne Thiên-Tôn une esplanade carrée, pour la commodité des visiteurs dévots. On lui donna le nom de Trường-Nguyên-Lăng 長原陵.

En la 2^e année de Minh-Mạng (1821), la montagne fut dénommée Triệu-Tường. L'année suivante, une stèle fut posée.

Aux débuts du royaume, Triệu-Tổ avait reçu le nom honorifique de Huân-Tĩnh-Vương 勳靖王. Sous le règne de Hiêu-Võ (Võ-Vương, 1738-1765), il fut élevé à la dignité de Chiêu-Huân Tĩnh-Vương 昭勳靖王. Sous celui de Gia-Long, il reçut les nouveaux titres de Di-Mưu Thùy-Dũ Khâm-Cung Huệ-Triết Hiễn-Hựu Hoàng-Hựu Tê-Thê Khai-Vận Nhơn-Thánh Tĩnh-Hoàng-Đê.

A la 2^e année de ce règne (1803), le temple Nguyên-Miêu 原廟 fut élevé à l'Est de la montagne Triệu-Tường. Le bâtiment principal et celui de devant avaient trois pièces avec deux appendis ; il regardait le Sud. Il avait servi jadis au culte de Oai-Quốc-Công 威國公, culte qui fut supprimé dans la suite. Dans la travée de gauche se trouve l'autel de l'empereur Gia-Dũ. Les locaux ont subi de continuels aménagements. C'est ainsi qu'on a ajouté de nouveaux bâtiments : la maison de l'Est et la maison de l'Ouest, un pied-à-terre pour les mandarins, des casernes pour les soldats ; on a construit des murs d'enceinte, des

ponceaux, des portiques, des salles ; on a posé des stèles, et on a creusé des fossés. Les fêtes annuelles sont célébrées comme dans les autres temples.

En la 3e année de son règne (1804), Gia-Long fit construire, à Hué, le temple de Triệu-Tổ ; le bâtiment principal a trois travées avec deux appentis ; la maison de devant se compose de cinq travées et de deux appentis. Un autel principal est placé dans la travée centrale. Ces bâtiments sont situés à gauche du palais Thái-Hoà et derrière le temple Thái-Miêu. Tous les ans, on y fait des cérémonies dans les mêmes conditions que celles que l'on fait au temple Thái-Miêu, et aux époques indiquées ci-dessous :

La fête de Xuân-Hưởng, ou du printemps, le 8 du 1^{er} mois ;
la fête de Hạ-Hưởng, ou de l'été, le 1^{er} du 4^e mois ;
la fête de Thu-Hưởng, ou de l'automne, le 1^{er} du 7^e mois ;
la fête de Đông-Hưởng, ou de l'hiver, le 1^{er} du 10^e mois ;
la fête de Tê-Chung, ou générale, le 22 du 12^e mois.

Le temple Thái-Miêu comporte neuf autels répartis ainsi qu'il suit pour le culte des personnes qui y sont indiquées :

4 AUTELS A DROITE				AUTEL	AUTELS A GAUCHE			
4	3	2	1	PRINCIPAL	1	2	3	4
Hiếu- Định 孝定	Hiếu- Ninh 孝寧	Hiếu- Nghĩa 孝義	Hiếu- Chiêu 孝昭	Thái-Tổ 太祖	Hiếu- Văn 孝文	Hiếu- Triết 孝哲	Hiếu- Minh 孝明	Hiếu- Vũ 孝武

Les places en question sont disposées suivant l'ordre des générations.

Les noms des sépultures des rois sont toujours précédés du mot Trường 長, et sont au nombre de neuf. A ce chiffre s'ajoute celui de Cơ-Thánh 基聖, ce qui fait dix sépultures, ayant chacune un nom, ce qui a permis à l'empereur de composer deux poésies. Voici l'énumération des tombeaux avec ces poésies : Tombeau de Gia-Dũ 嘉裕 : Cơ, ou Trường-Cơ 長基, à la montagne de La-Khê 羅溪 ; Tombeau de Hiếu-Văn 孝文 : Diên, ou Trường-Diên 長衍, à la montagne de Hải-Cát 海葛 ; Tombeau de Hiếu-Chiêu 孝紹 : Diên, ou Trường-Diên 長延, à la montagne de An-Bằng 安憑 ; Tombeau de Hiếu-Triết 孝哲 : Hưng, ou Trường-Hưng 長興, A la montagne de Hải-

Cát ; Tombeau de Hiếu-Nghĩa 孝義 : Mậu, ou Trường-Mậu 長茂, à la montagne de Kim-Ngọc 金玉 ; Tombeau de Hiếu-Minh 孝明 : Thanh, ou Trường-Thanh 長清, à la montagne de Kim-Ngọc 金玉 ; Tombeau de Hiếu-Ninh 孝寧 : Phong, ou Trường-Phong 長豐, à la montagne de Định-Môn 定門 ; Tombeau de Hiếu-Võ 孝武 : Thái, ou Trường-Thái 長泰, à la montagne de La-Khê ; 羅溪 ; Tombeau de Hiếu-Định 孝定 : Thiệu, ou Trường-Thiệu 長紹, à la montagne de La-Khê 羅溪 ; Tombeau de Hưng-Tổ Hiếu-Khương 興祖 孝康 : Cơ, ou Cơ-Thánh 聖, à la montagne de Cơ-Chánh 居正.

Voici les vers formés avec les noms des tombeaux :

Cơ diển diển hưng mậu 基衍延興茂 ;
Thanh phong thái thiệu cơ 清豐泰紹基.

« Prospérité et grandeur de la dynastie :

Succession de règnes heureux, paisibles et durables. »

Depuis Triệu-Tổ (1468-1545) jusqu'à Hiếu-Võ (1738-1765), il y a eu 19 seigneurs honorés du titre impérial ou reines. En y ajoutant Hiếu-Định et Hiếu-Khương, on arrive au chiffre de 21.

En la 5^e année de Gia-Long (1806), des titres posthumes furent décernés aux rois. En la 7^e année (1808), de nouvelles appellations furent données aux tombeaux. Savoir : Trường 長, Vĩnh 永, Quang 光, Cơ 基, (Eternel, perpétuel, resplendissant, fondement).

2. – La reine **Triệu-Tổ Tĩnh-Hoàng-Hậu** 肇祖靖皇后, nom de famille **Nguyễn**, nom rituel interdit **Mai** 梅, était originaire de Tứ-Kỳ 四岐, province de Hải-Dương 海陽. Elle alla dans la suite s'établir dans le huyện de Tông-Sơn, province de Thanh-Hóa. Elle était fille de Nguyễn-Minh-Biện 阮明辨, qui exerça les fonctions de Thượng-Tướng-Quân avec le grade de Thự-Vệ-Sự 署衛事 sous les Lê. C'est la sœur aînée de Nguyễn-Ư-Kỷ 阮於已, qui avait les titres de Thái-Phó, Oai-Quốc-Công 威國公. Elle mourut le 23 du 1er mois d'une année inconnue. Dans ces conditions, il est impossible d'indiquer son âge. Sa tombe porte le nom de Vĩnh-Nguyên 永原 ; elle ne possède pas de tumulus distinct et se trouve réunie au tombeau Trường-Nguyên, sous le même tertre carré. La reine fut élevée au rang de Phi 妃 par Hiếu-Võ. Elle reçut de Gia-Long les titres de **Từ-Tín** Chiêu-Y Hoàng-Nhơn Thực-Đức Tĩnh-Hoàng-Hậu. Son culte est célébré au temple de Triệu-Tổ 肇祖.

* *

PREMIÈRE ET UNIQUE LIGNÉE (phòng).

Triệu-Tổ eut deux fils et une fille.

3. — Le fils aîné s'appelait **Uông** 汪. On ne possède aucun renseignement sur sa mère. En l'année *ât-tị*, 13^e année de la période Nguyên-Hoà des Lê (1545), Uông reçut le titre de **Lăng-Châu-Hầu** 朗州侯. Plus tard, il fut nommé **Lăng-Quận-Công** 朗郡公. Il fut victime de la cruauté de **Trịnh-Kiểm** 鄭檢. On ne connaît ni l'année de son décès ni son âge.

Uyên 淵, fils de Uông, servit **Thái-Tổ** avec le grade de **Đề-Lãnh**. Il fut le père de deux fils, nommés **Diêu** 洮 et **Thanh** 淸, qui avaient tous deux le grade de **Chưởng-Dinh** 掌營 et le titre de **Quận-Công** 郡公.

Diêu eut un fils du nom de **Trang**, lequel était très robuste et fort intelligent. Il sortait toujours vainqueur des combats qu'il engageait. Il avait le grade de **Chưởng-Dinh** 掌營 et le titre de **Quận-Công** 郡公. Il fut classé par **Gia-Long** parmi les hommes illustres de la 3^e catégorie. Un de ses descendants devait toujours, à chaque génération, jouir du grade de **Thứ-Đội-Trưởng** et était chargé de la garde de son temple. Trois arpents de rizières furent affectés au temple à titre définitif, ainsi que deux hommes de garde.

Cette relation figure exactement dans le contrôle de la 1^{re} généalogie. L'on vient de voir la seule lignée de cette 1^{re} généalogie.

* *

4. — Le second fils de **Triệu-Tổ** fut **Thái-Tổ Gia-Dũ Hoàng-Đế** 太祖嘉裕皇帝 (voir sa biographie après le n^o 5).

* *

5. — La fille de **Triệu-Tổ** s'appelait **Ngọc-Bửu** 玉寶. la sœur aînée de **Thái-Tổ Gia-Dũ Hoàng-Đế** 太祖嘉裕皇帝 et l'épouse de **Trịnh-Kiểm**. **Trịnh-Kiểm** 鄭 \$fi était jaloux de la situation éclatante de **Thái-Tổ**, dont il voulait la disparition. La princesse, ayant deviné ces intentions, décida **Trịnh-Kiểm**, par des paroles affectueuses à demander à l'empereur **Lê** d'envoyer **Thái-Tổ** dans le **Thuận-Hóa**, comme gouverneur.

A l'automne de l'année *bính-tuật* (1586), l'épouse de Trịnh-Kiểm décéda des suites d'un incendie. Elle reçut le titre de Vương-Thái-Phi 王太妃 à titre posthume.

Son fils fut Trịnh-Tùng 鄭松.

. * .

DEUXIÈME GÉNÉALOGIES (hệ).

3 LIGNÉES (phòng).

4. - **Thái-Tổ Gia-Dũ Hoàng-Đế** 太祖嘉裕皇帝, nom rituel interdit Hoàng 潢 (**Nguyễn-Hoàng**, ou **Tiên - Vương**, 1558-1613), était le second fils de Triệu-Tổ Tĩnh-Hoàng-Đê. Sa mère était l'impératrice du nom de famine Nguyễn 阮. Il naquit le jour *bính-dần* 丙寅 du 8^e mois de l'année *ât-dậu*, soit la 10^e année Quang-Thiệu du roi Chiêu-Tôn des Lê, qui est la 4^e année Thông-Nguyên du roi Hoàng-Đê-Thung des Lê (1525). Ses épaules éaient comme celles de la licorne ; son dos était le dos du tigre ; il avait les yeux du phénix, et un visage pareil à celui du dragon ; tout son être était d'une perfection sans égale ; il était doué d'une brillante intelligence et de qualités exceptionnelles.

Thái-Tổ Gia-Dũ Hoàng-Đê n'avait que deux ans au moment ou Triệu-Tổ fuyait les Mac pour aller s'établir au royaume de Ai-Lao. Il demeura chez le Thái-Phó 太傅 Nguyễn-Ư-Kỷ, son oncle maternel. A mesure qu'il avançait en âge, il ne cherchait qu'à s'illustrer. En l'année *ât-tị* (1545, année du décès de Triệu-Tổ, il était âgé de 21 ans seulement. Il reçut le titre de Hạ-Khê-Hầu 夏溪侯. Il se mit à la tête de quelques troupes et tua les chefs Mạc sur le champ de bataille. Lê-Trang-Tôn, dans son admiration, disait que c'était un vrai tigre.

Il fut nommé dans la suite Đoan-Quận-Công 端國公. Trịnh-Kiểm, qui avait le grade de Hữu-Tướng, et qui, dans la période de désarroi qui suivit la mort de Triệu-Tổ, accapara peu à peu toute l'autorité, voyant les mérites et la gloire de Thái-Tổ, le poursuivait de sa haine. Thái-Tổ, inquiet, prenant conseil du Thái-Phó 太傅 Nguyễn-Ư-Kỷ 阮於己, son oncle maternel, prétexta des raisons de santé et se retira des affaires, pour échapper au danger.

Ayant appris qu'il y avait un docteur, du nom de Nguyễn-Bính-Khiêm 阮秉謙, qui avait reçu des Mạc les titres de Thái-Bảo 太傅 et de Trịnh-Quốc-Công 程國公, et qui vivait dans la retraite, il envoya secrètement une personne pour le consulter, car ce docteur passait pour avoir une grande connaissance des sciences occultes.

Nguyễn-Bính-Khiêm jeta un coup d'oeil sur un rocher artificiel qui s'élevait dans la tour de sa maison, et il se mit à murmurer: « A l'abri d'une chaîne de montagne transversal, pendant dix mille générations il sera tranquille ». L'envoyé repartit immédiatement et fit connaître la réponse à son maître. Celui-ci en devina le sens caché et pria sa soeur Ngoc-Buu épouse de Trịnh-Kiểm, de demander à ce qu'il fut envoyé au Thuận-Hóa pour en prendre la direction. Trịnh-Kiểm, escomptant les chances que lui donnait ce pays éloigné et insalubre, adressa à Lê-Anh-Tôn une supplique qui fut exaucée. C'est au 10^e mois de la 1^{er} année Chánh-Trị (1558), du règne de Lê-Anh-Tôn, que Thái-Tổ Gia-Dũ Hoàng-Đê, âgé de 34 ans, partit comme gouverneur du pays de Thuận-Hóa. Des hommes courageux et entièrement dévoués à sa personne le suivirent en grand nombre. En arrivant à la dune de sable du *huyện* de Đàng-Xương, il reçut de la population sept jarres pleines d'eau. Le Thái-Phó Nguyễn-U-Kỷ dit : « Vous prenez possession de votre gouvernement, et la population vous offre en présent de l'eau (*nước*), c'est un présage de royauté (*nước*) ». Le nouveau gouverneur établit son camp dans le village de Ái-Tử, *huyện* de Đàng-Xương. L'année *mậu-ngọ* (1558) fut la 1^{er} année de son administration. Parmi ses lieutenants, il y avait Nguyễn-U-Kỷ 阮於己, Tổng-Phước-Trị 宋福治, Mạc-Cảnh-Huông 莫景暉, avec l'aide de qui il organisa ses services, exhorta les habitants et les soldats et utilisa des gens de qualité. Il se proclama Tiên-Chúa, « Seigneur semblable aux Immortels ». C'est à partir de ce moment que l'auréole royale commença à briller sur sa tête.

En l'année *canh-ngọ*, soit la 13^e année (1570) du règne de Thái-Tổ, celui-ci transféra son camp au village de Trà-Bát, *huyện* de Đàng-Xương. Ce village s'appelle actuellement Trà-Liên 茶蓮, canton de An-Đôn 安敦, *phủ* de Triệu-Phong 肇豐 (Quảng-Trị).

En cette année, le prince assumait aussi la direction de la province de Quảng-Nam, car le gouverneur de cette province, Nguyễn-Bá-Quinh 阮伯駟, fut envoyé au Nghệ-An comme gouverneur, et Thái-Tổ le remplaça. Il reçut le titre de Tổng-Trần-Tướng-Quân 總鎮將軍.

En l'année *tân-vi*, 14^e année (1571), les bandes de Mỹ-Lương 美良, Văn-Lan 文蘭, Nghĩa-Sơn 義山 se révoltèrent. Leur dessein fut connu du prince. Bien avant cette révolte, Trịnh-Kiểm avait voulu faire prendre à l'improviste le camp de Võ-Xương par Mỹ-Lương à qui il avait promis une forte récompense. D'autres disent que des troupes à la solde des Mac étaient venues piller les côtes et que les bandes de Mỹ-Lương devaient s'emparer du camp, puis faire leur soumission aux Mac.

Thái-Tổ Gia-Dũ Hoàng-Đê envoya un Phó-Tướng 副將 du nom de Trương-Trà 張茶 à la rencontre de Mỹ-Lương. Trương-Trà tua

celui-ci et poursuivit son armée; mais il fut tué à son tour Par Nghĩa-Sơn. Sa veuve, du nom de famille Trần 陳, originaire du village de Diêm-Trường 監場, apprenant la mort de son mari et poussée par le ressentiment, revêtit un costume d'homme et partit attaquer Nghĩa-Sơn qu'elle tua. Văn-Lan, battu, se replia et alla rejoindre les Trịnh. Plus tard, l'épouse de Trà reçut le titre de Quận-Phu-Nhơn 郡夫人.

En l'année *nhâm-thân*, ou 15^e année (1572), Lập-Bạo 立暴, général des Mac, vint en jonque pour attaquer Thái-Tổ; mais celui-ci, prévenu à temps, se mit en mesure de lui barrer la route. Pendant qu'il était campé sur les bords de la rivière de Ái-Tử, il vit en songe une déesse qui lui dit : « Pour triompher des ruses de l'ennemi, il convient de se servir des ruses de la beauté. Attirez votre ennemi à l'endroit où le bruit du courant fait *tráo-tráo*, et je vous assisterai », Réveillé, le prince se rappela son rêve et mit à exécution les conseils qu'on lui avait donné. Il eut recours à une de ses servantes Ngô-Thị-Trà 吳氏茶, ou Ngọc-Lâm 玉琳, originaire du village de Thê-Lại 世賴, dans le Thừa-Thiên; il lui recommanda d'aller décider l'ennemi à venir à l'endroit choisi pour le tuer. Ce qui fut fait ponctuellement. Après ce magnifique succès, il la combla de faveurs. Il la maria à Võ-Doãn-Trung 武允忠, qui exerça la charge de Phó-Đoán-Sự 副斷事. Il accorda le titre de Phu-Nhơn 夫人 à la déesse du fleuve qui l'avait efficacement protégé, et il lui construisit un temple au village de Ái-Tử, préfecture de Triệu-Phong, province de Quảng-Trị. Actuellement on célèbre encore son culte dans ce temple.

A ce moment, Thái-Tổ exerçait son gouvernement depuis plus de dix ans. Il s'était montré juge impartial et géréreux; les gens vivaient tranquillement de leurs métiers; les jonques de commerce circulaient sans aucune entrave, et les ports étaient ouverts aux bateaux étrangers. Tout cela avait augmenté l'importance du centre de Thuận-Hóa.

En l'année *quí-dậu*, ou la 16^e année (1573), le roi Lê-Thái-Tôn envoya une ambassade pour apporter le brevet de Thái-Phó à 傅 à Thái-Tổ. A cette époque, les soldats de Tây-Đô (Thanh-Hóa) manquaient de vivres. Comme cette facheuse situation durait depuis plusieurs années, Thái-Tổ fit rentrer l'impôt en paddy pour subvenir aux besoins des troupes.

En l'année *quí-tị*, soit la 36^e année (1593), Thái-Tổ partit du Thuận-Hóa pour aller à Đông-Đô (Hanoi). Les rois Lê, après être remontés sur le trône, avaient conquis Tây-Đô (Thanh-Hóa). Trịnh-Tùng 鄭松 s'était fait attribuer le titre de Vương, « Prince »; il avait attaqué Mạc-Mậu-Hiệp 莫茂洽 et s'était emparé de Đông-Đô (Hanoi), où il avait ramené en triomphe Lê-Thê-Tôn, Ái-Tổ fut reçu en audience par le roi Lê; il fut grandement

complimenté en raison des hautes qualités qu'il avait montrées comme gouverneur des provinces de Thuận-Hóa et de Quảng-Nam, où les habitants vivaient dans la sécurité la plus complète. Il se vit décerner les titres de Thái-Uý 太尉 et de Đoan-Quốc-Công 端國公.

En l'année *kỷ-hợi*, ou 42^e année (1599), Thái-Tổ fut élevé au grade de Hữu-Tướng par le roi Lê Kính-Tôn. En l'année *canh-tí*, 43^e année (1600), Thái-Tổ, qui était venu de lui-même offrir ses hommages au souverain Lê et qui était à Hanoi depuis huit ans, toujours en lutte avec les ennemis de l'Etat, toujours victorieux, se voyait néanmoins en butte à la jalousie de Trịnh-Tùng 鄭松, qui venait de recevoir les titres de Thượng-Phụ 尙父 et An-Bình-Vu'o'ng 安平王. Ne pouvant supporter plus longtemps cet état de choses, il se mit à la tête de ses troupes et partit, soit disant pour réprimer les rebelles, mais, en réalité, se dirigeant directement vers le Thuận-Hóa. Il laissait auprès de l'empereur Lê, en gage de sa loyauté, son cinquième fils le prince Hải 海, et son petit-fils Hắc 黑. Arrivé dans le port de Thần-Phù 神符, sur la frontière de la province de Thanh-Hóa, il reçut un grand nombre de partisans, ce qui éveilla les soupçons des Trịnh, qui se mirent à sa poursuite et firent garder soigneusement la capitale Tây-Đô (Thanh-Hóa).

Nguyễn-Ư-Kỷ fit ramer avec force pour échapper à l'ennemi; les liens des rames se rompirent. Heureusement, il reçut d'une femme, nommée Phạm-Thị-Đông, une corbeille d'écheveaux de soie grège dont il se servit pour rattacher les rames. Il put ainsi arriver au Thuận-Hóa. Il fit décerner à sa bienfaitrice le grade de Hộ-Tùng; Phạm-Phu-Nhơn 扈從 范夫 A .

Thái-Tổ transporta son camp à Dinh-Cát 營葛, à l'Est de l'emplacement du camp de Ai-Tử. En cette circonstance, l'empereur Lê le maintint comme gouverneur, avec obligation de lever les impôts. Il exprima sa reconnaissance au roi par l'envoi d'un représentant, et, pour maintenir les bonnes relations, il maria sa fille Ngọc-Tú avec Trịnh-Tráng, fils aîné de Trịnh-Tùng. A partir de ce moment, il ne revint jamais plus à Đông-Đồ (Hanoi).

En l'année *tân-sửu*, 44^e année (1601), il construisit un grenier à Thuận-Hóa et il éleva la pagode Thiên-Mụ. On raconte à ce sujet qu'une personne vit en songe une vieille femme assise sur le sommet de la colline et qui lui dit : « Il convient que le vrai Seigneur construise ici une pagode, pour assurer solidement la veine du dragon ». C'est pourquoi la pagode fut appelée Thiên-Mụ, « pagode de la Céleste Vieille ». En la 19^e année (1714) de Hiếu-Minh (Minh-Vương), une cloche de 3.285 livres sortit de son moule. En la 23^e année (1718), les cinq temples de Thiên-Vương, Ngọc-Hoàng, Thập-Vương,

Đại-Bi, le clocher, l'abri du tambour, et divers autres bâtiments furent construits ou réparés avec une grande richesse ; l'or et les couleurs y furent prodigués ; on grava une inscription sur une stèle ; on se rendit en Chine pour acheter plus de mille volumes des livres sacrés du bouddhisme, tant des collections canoniques que des explications, et on les déposa dans la pagode. Un grand jeûne fut célébré à cette occasion.

En l'année *nhâm-dân*, 45^e année (1602), la pagode Sùng-Hóa 崇化 fut réparée. Elle était située au village de Triêm-Đức 霑德, *huyện* de Phú-Vang 富榮 ; mais le livre des Annales antérieures à Gia-Long (*Thật-lục* 寔錄) dit qu'elle était dans le village de Triêm-ân 霑恩.

On construisit une citadelle dans le village de Cẩn-Húc 勤旭, *huyện* de Duy-Xuyên (Quảng-Nam). On manque de renseignements exacts sur le nom de la commune et celui du canton de cette localité. Cette citadelle fut confiée au sixième fils de Thái-Tổ, qui fut Hiu-Văn Hoàng-Đê. La pagode Long-Hưng fut construite à l'Est de la citadelle.

En l'année *đinh-vị* (1607), fut construite la pagode Bửu-Châu 寶珠, au village de Trà-Kiều 茶橋, province de Quảng-Nam 廣南. En la 4^e année de Minh-Mạng (1823), cette pagode a été transférée au village de Chiêm-Som 瞻山, près du tombeau Vĩnh-Diễn 永衍, qui contient les restes de l'épouse de Hiêu-Văn, et du tombeau Vĩnh-Diễn 永延, qui est celui de l'épouse de Hiêu-Chiêu. Le nom de la pagode fut changé en celui de Vĩnh-An 永安.

En l'année *kỷ-dậu* (1609), la pagode Kính-Thiên 敬天 fut érigée au village de Thuận-Trạch 順宅, *huyện* de Lệ-Thủy 麗水 (Quảng-Binh). Sous Minh-Mạng, son nom fut changé en celui de Hoàng-Phước 弘福.

En l'année *tân-hợi*, ou 54^e année (1611), on créa la préfecture de Phú-Yên. A cette époque, les Chams envahirent le territoire ; mais ils furent repoussés et vaincus par le Chủ-Sự 主事 Văn-Phong 文封, à qui fut confiée l'administration de la nouvelle prefecture, à titre de récompense. Le territoire compris entre le Quảng-Binh, au Nord, d'une part, et le Phú-Yên, au Sud, d'autre part, constituait un état particulier, ayant une administration indépendante.

A l'automne de l'année *quý-sửu*, 56^e année (1613), soit la 14^e année de la période Hoàng-Định du roi Lê-Kính-Tôn, Thái-Tổ manda son sixième fils Hiêu-Văn, qui était au Quảng-Nam comme gouverneur, et il lui remit une ordonnance dont voici le résumé :

« Le devoir d'un fils, c'est d'être pieux envers ses parents ; le devoir d'un fonctionnaire, c'est d'être loyal, et, entre frères, l'union doit régner. Ce sont là des préceptes de la première importance. Au

Nord des deux provinces du Thuận-Hóa et du Quảng-Nam, il y a le mont Hoàn-Sơn 橫山 et le fleuve Linh-Giang 靈江, qui sont des défenses naturelles, tout comme, au Sud, le mont Hải-Vân 海雲 et le mont Bi-Sơn 碑山 assurent la sécurité du pays. Les montagnes renferment de l'or et du fer. Les mers donnent du poisson et du sel. Un homme valeureux doit profiter des avantages de cette situation. S'il exerce ses troupes et travaille au progrès de la population, le trône qu'il établira sera transmis à dix mille générations ».

Le 3 du 6^e mois de la 56^e année (1613), Thái-Tổ mourut, à l'âge de 89 ans. Il fut inhumé à la montagne de Thạch-Hàn 石捍, huyện de Hải-Lăng (Quảng-Trị). Plus tard, ses restes furent exhumés et enterrés de nouveau dans la montagne de La-Khê 羅溪, huyện de Hương-Trà (Thừa-Thiên). Son tombeau reçut le nom de Trường-Cơ 長基. Minh-Mạng donna le nom de Khái-Vận-Sơn à la dite montagne. Après sa mort, Thái-Tổ fut nommé Cẩn-Nghĩa-Công par le roi Lê-Kính-Tôn.

Au début de notre dynastie, il avait reçu le titre posthume de Gia-Dũ-Vương 嘉裕王. Hiều-Văn le nomma Thái-Vương 太王, et Gia-Long lui décerna les titres de Triệu-Cơ Thủy-Thống Khâm-Minh Cung-ý Cẩn-Nghĩa Đat-Lý Hiền-Ứng Chiêu-Hộ Diệu-Linh Gia-Dũ Hoàng-Đề 肇基垂統欽明恭懿謹義達理顯應昭祐耀靈嘉裕皇帝.

En la 3^e année de Gia-Long, 1804, on construisit le temple Thái-Miêu 太廟, comprenant treize travées et deux appentis pour le bâtiment principal, et quinze travées avec deux appentis pour le bâtiment de devant, avec neuf autels. Ce temple se trouve devant le temple de Triệu-Tổ et à gauche du palais Thái-Hòa. Le culte de Thái-Tổ est célébré à l'autel principal, dans la travée centrale. Le cérémonial est identique à celui des fêtes du Thê-Miêu. De plus, le temple Long-Đức 隆德 fut érigé à gauche du Thái-Miêu. Chaque année, aux jours voulus, on y offre des présents en l'honneur de Gia-Dũ et de son épouse.

On construisit aussi, à gauche et en avant de la tour du temple, le temple Chiêu-Kính 昭敬, où l'on offre des présents aux anniversaires des empereurs et reines des quatre autels de gauche du Thái-Miêu. Sur le côté droit de la même tour, on a construit aussi le temple Mục-Tư 穆思, où sont faites, aux jours anniversaires, les offrandes en l'honneur des empereurs et reines des quatre autels de droite. En avant de la tour du temple, on éleva le pavillon Tuy-Thành 綏成, et, en avant de ce pavillon, deux édifices, destinés, celui de gauche, au culte des fonctionnaires membres de la famille royale (Tôn-Thần 尊神), et celui de droite au culte des fonctionnaires ayant bien mérité (Công-Thần 功臣). Enfin, en avant de tous ces édifices, on construisit la porte antérieure du temple.



6. — **Thái-Tổ Gia-Dũ Hoàng-Hậu** 太祖嘉裕皇后.

Son nom de famille était **Nguyễn**阮. Elle était originaire de la province de Thanh-Hóa. Les renseignements sur sa filiation font complètement défaut. Elle mourut le 16 du 5^e mois d'une année inconnue. Donc, on ne sait pas pendant combien de temps elle a vécu. Elle fut enterrée à la montagne de Hải-Cát海菴, *huyện* de Hương-Trà香茶, province de Thừa-Thiên. Son tombeau porte le nom de Vĩnh-Cơ永基. Elle reçut de Hiêu-Võ le titre de Phi, puis, de Gia-Long, les titres de Từ-Lương Quang-Thục Minh-Đức Y-Cung Gia-Dũ Hoàng-Hậu慈良光淑明德懿恭嘉裕皇后. Elle a son autel au centre du temple Thái-Miêu太廟.



PREMIERE LIGNÉE

7. — Le fils aîné de Thái-Tổ s'appelait **Hà**河. Sa mère avait le titre de Đoan-Quốc-Thái-Phu-Nhơn端國太夫人. Sous les Lê, il exerça les fonctions de Tá-Đô-Độc左都督 et eut le titre de Quận-Công郡公. A la 1^{re} année de Lê-Anh-Tôn (1566), il partit pour le Thuận-Hóa avec un de ses cousins. En été de l'année binh-Tí(1576), il mourut. Il reçut les titres posthumes de Thái-Bảo太保 et Hòa-Quận-Công和郡公.

Il eut six enfants : Lộc祿, Vệ衛, Hoàn弘, Tuyên宣, Đồng仝 et Nghĩa義. — Lộc et Vệ faisaient partie de l'Administration et parvinrent au grade de Chưởng-Dinh掌營. — Tuyên宣, doué d'une intelligence et d'une force remarquables, ne fut jamais vaincu dans les combats qu'il livra. Il put facilement réprimer deux révoltes soulevées par ses oncles paternels Hiệp洽 et Trạch澤, septième et huitième fils de Thái-Tổ, sur les bords du fleuve Nhứt-Lê(Quảng-Bình), puis par Anh漢, fils de son oncle paternel le Seigneur Hiêu-Văn, dans le Quảng-Nam. Sa science militaire était renommée et il acquit de grands mérites dans les batailles qu'il livra ; aussi arriva-t-il au grade de Chưởng-Cơ掌奇. — Nghĩa義 arriva au grade de Chưởng-Dinh掌營. — Son fils Thuần, fut, de son vivant, Chưởng-Cơ掌奇. Après sa mort, il reçut le grade de Quận-Công郡公. — Miên緡, fils de Thuần, Phú富, fils de Miên, exercèrent les fonctions de Chưởng-Dinh掌營. Leur histoire se trouve dans le registre de la deuxième généalogie.



8. — **Hán** 漢, 2^e fils de Thái-Tổ, est issu d'une mère dont on ne connaît pas l'histoire. Ce fut un vaillant soldat. Il servit les Lê avec le grade de **Tả-Đô-Độc** 左都督 et le titre de **Lị-Quận-Công** 莅郡公. En l'année *quí-tị* (1593), ou la 16^e année de la période Quang-Hưng, pendant l'été, il suivit son père Thái-Tổ qui quittait le Thuận-Hóa pour aller rendre visite au roi Lê à Hanoi. A son arrivée au district de Lâm-Tiên, il eut à soutenir un combat contre **Kính-Cung** 敬恭, officier des Mạc, et perdit la vie dans la mêlée. Il reçut des Lê le titre posthume de **Lị-Nhơn-Công** 莅仁公. Il fut enterré dans le Thanh-Hóa. Sous Gia-Long, on décréta que son culte serait célébré dans le même temple que **Trùng-Quốc-Công** 澄國公. Il laissait deux fils, **Hắc** 黑 et **Vĩnh** 泳. Le premier reçut du roi Lê le titre de **Âm** 蔭. Pendant l'été de l'année *canh-tí* (1600), Thái-Tổ, quittant Hanoi pour le Sud, laissa Hắc comme gage de sa fidélité auprès du roi Lê. Ce prince mourut pendant l'hiver de l'année *ât-hợi* (1635). Il fut élevé au grade de **Thái-Tê** 太宰. Les fils et petits-fils de Hắc et de Vĩnh ont été inscrits sur les registres de la province de Thanh-Hóa. Toute leur descendance a été autorisée par Gia-Long à porter les prénoms de **Nguyễn-Hựu** 阮祐, et ils sont princes de la famille royale (**Công-Tính** 公姓). A toutes les cérémonies célébrées au temple Nguyên-Miêu, au Thanh-Hóa, les princes de toutes les branches de la famille se placent dans la cour et font quatre salutations.



9. — **Thành** 誠, troisième fils de Thái-Tổ, né d'une mère inconnue, mourut à 17 ans, sans postérité.



DEUXIÈME LIGNÉE

10. — **Diễn** 演, quatrième fils, né d'une mère inconnue, servit les Lê avec le grade de **Tả-Đô-Độc** 左都督 et le titre de **Hào-Quận-Công** 豪郡公. En l'année *đinh-dậu*, 21^e année de la Période Quang-Hưng (1598), pendant l'hiver des pirates de **Hải-Dương**, nommés **Lễ** 禮, **Quỳnh** 瓊, **Thoại** 瑞, se mirent à piller les sous-préfectures de la

province. Diễn, aidé de ses lieutenants, leur livra bataille sur la rivière de Hổ-Mang 虎芒. Il tua d'abord Lễ ; mais, à la longue, il succomba sous le nombre. Il fut élevé au grade posthume de Thái-Phó. Son corps fut transporté à An-Cựu, dans le Thừa-Thiên, où il fut inhumé. Ses quatre fils Tuấn 俊, Đường 棠, Cơ 基 et Phú 富, suivirent Thái-Tổ dans le Sud. Il exercèrent tous un emploi dans l'administration, et leur histoire a été notée dans les registres de la seconde généalogie.

* * *

11. - **Hải 海**, cinquième fils, né d'une mère sur laquelle on n'a aucun renseignement, obtint le grade de Tả-Đô-Độc 左都督 et le titre de Cẩm-Quận-Công 錦郡公 sous les rois Lê. En l'été de l'année *canh-tí* (1600), Thái-Tổ partait de Hanoi se rendant dans le Sud. Il laissait Hải à la capitale, comme gage de son loyalisme. Le prince mourut pendant l'hiver de l'année *bính-thìn* (1616). Il reçut le grade de Thái-Phó 太傅 et fut enterré dans le Thanh-Hóa. Ses quatre fils s'appelaient : Nghiêm 嚴, Long 隆, Cường 彊 et Chât 質. Ils figurent sur les registres de la famille au Thanh-hóa, et Gia-Long accorda à leur descendance de prendre le nom de Nguyễn-Hữu 阮祐.

Les descendants de ce prince, ainsi que les descendants du prince Hán (no 8), forment les deux généalogies (*hệ*) des princes de la famille royale ayant pour souche des princes du sang (Công-Tĩnh-Hoàng-Tử 公姓皇子).

* * *

12. - Le sixième fils fut **Hi-Tôn Hiếu-Văn Hoàng-Đế** 熙尊孝文皇帝. (Voir sa biographie après le no 16).

* * *

12^{bis} 12^{ter} _ Le septième fils, **Hiệp 洽**, et le huitième, **Trạch 澤**, exercèrent les fonctions de Chưởng-Cơ 掌奇. Ils reçurent plus tard le titre de Quận-Công 郡公 comme récompense de leurs mérites dans la conduite des troupes. A la 713 année de Hiêu-Văn, année *canh-thân* (1620), ils se révoltèrent contre leur souverain et, en vertu de la loi, ils furent jetés en prison où ils moururent. Leurs noms figuraient anciennement parmi les princes de la deuxième généalogie ; mais dans

la suite, la 14^e année de Minh-Mạng (1833), ils furent rayés de la liste de l'état civil royal, et désormais ils durent porter les noms patronymiques de Nguyễn-Thuận阮順; leurs descendants furent obligés de se faire inscrire dans les localités où ils résidaient, et ils furent soumis à l'impôt. Hiệp a eu des enfants, mais Trạch mourut sans postérité.

13. — **Dương** 洋, neuvième fils de Thái-Tổ, naquit d'une mère sur laquelle on n'a aucun renseignement. Il fut Tả-Đô-Độc左都督 et Quận-Công郡公. En l'hiver de l'année mậu-ngọ (1558), il suivit Thái-Tổ dans le Thuận-Hóa et il y mourut sans postérité.



TROISIÈME LIGNÉE

14. — Khê 溪, dixième fils, né de la reine Minh-Đức Vương-Thái-Phi, connaissait parfaitement l'art militaire et il possédait un grand génie. Il avait le grade de Chưởng-Cơ掌奇 et le titre de Trường-Quang-Hầu祥光侯. En l'année binh-dân, 13^e année de Hiêu-Văn (1626), en automne, il reçut le grade de Tổng-Trần總鎮 et le titre de Trường-Quận-Công祥郡公. Il fut chargé de réorganiser l'administration du pays. Plus tard, c'est à lui que fut confié le testament du souverain. A cette époque, Anh 漢 fils de Hiêu-Văn, se révolta. Khê fit son devoir et alla le combattre. Il le captura et le mit à mort. A titre de témoignage de reconnaissance, il reçut de Hiêu-Chiều un cachet en cuivre et un palanquin laqué noir. En qualité de parent, il collabora pendant quarante années de son existence au gouvernement du pays, sous trois souverains successifs. Par ses hautes qualités, il faisait l'admiration de tous. Il mourut en l'automne de l'année binh-tuất, 4^e année de la période Phúc-Thái des Lê (1646), à l'âge de 58 ans. Il fut nommé Thượng-Trụ上柱, Quốc-Tổng-Trần國總鎮 et Quận-Công郡公. Il fut enterré au village de Hiễn-Sĩ賢士, dans le Thừa-Thiên, et son temple fut construit au village de Nam-Phổ南浦. Par ordonnance de Gia-Long, un descendant de la famille, à chaque génération, devait porter le titre de Đệ-Trưởng. Quinze arpents de rizières et six hommes furent affectés à l'entretien et à la garde de sa tombe. Il est vénéré au nombre des assesseurs du temple Thái-Miêu. Il reçut de Minh-Mạng le titre posthume de Nghĩa-Hưng-Quận-Vương義興郡王.

Ses treize fils furent Thanh 清, Nghiêm 嚴, Sanh 洸, Thiêm 添, Thập 寔, Đò 渡, Mão 洩, Minh 明, Nghị 議, Pháp 法, Lữ 使, Triều 朝, et Diêu 耀.

Tous, sauf Sanh ou Đat, qui étaient Quận-Công 郡公, sont parvenus au grade de Chưởng-Dinh 掌營. Leur biographie est notée dans le contrôle de la famille à la 2^e généalogie.

Tels sont les princes, fils de Seigneur, qui appartiennent à la deuxième généalogie, laquelle se divise en trois lignées (les princes Hà, Diên et Khê).

*
* *

15. - La fille aînée de Thái-Tổ, **Ngọc-Tiên 玉仙**, sur la mère de qui on n'a aucun renseignement, fut mariée à Nhàm-Quận-Công 嚴郡公, dont on ignore le nom patronymique.

*
* *

16. - La seconde fille, **Ngọc-Tú 玉秀**, née également d'une mère sur laquelle on ne possède aucun renseignement, épousa Trịnh-Tráng et eut le titre de Tây-Cung 西宮. Pendant le règne de Hiêu-Văn, elle envoya secrètement à celui-ci Nguyễn-Cửu-Kiểu 阮久喬, avec une lettre et un sceau. Elle fit construire une pagode, à laquelle elle donna le nom de Long-Ân 隆恩, dans le hameau de Quảng-Bồ 廣布, près du Grand-Lac, situé à l'angle Nord-Ouest de la citadelle de Hanoi. En la 3^e année de Minh-Mạng (1822), le nom de la pagode fut changé en celui de Sùng-Ân 崇恩, lequel fut plus tard remplacé par celui de Hoàng-Ân 弘恩, d'après une ordonnance de Thiệu-Trị.

Elle fit faire sur des stèles en pierre des inscriptions élogieuses en l'honneur de Triệu-Tổ et de Thái-Tổ. Elle mourut au printemps de l'année tân-vị (1631). Elle eut un fils, Trịnh-Kiểu 鄭橋, et une fille, Ngọc-Hành 玉桁, qui fut la reine épouse de Lê-Thần-Tôn (1649-1662).

*
* *

TROISIÈME GÉNÉALOGIE (hệ).

4 LIGNÉES (phòng).

12. - **Hì-Tân Hiêu-Văn Hoàng-Đế 熙尊孝文皇帝** (**Nguyễn-Phước-Nguyên 阮福源, Tể-Vương ou Sãi-Vương**, 1613- 1635) s'appelait Phước-Nguyên ; c'était le 6^e fils de

Gia-Dũ et de la reine du nom patronymique de Nguyễn. Il naquit le jour *giáp-thìn* du 7^e mois de l'année *quí-hợi* (1563), 6^e année de l'administration de Gia-Dũ dans le Thuận-Hóa, ou dans la période Chánh-Trị du roi Anh-Tôn des Lê. Lorsque sa mère le portait encore dans son sein, elle vit une nuit en songe une personne qui lui remettait une feuille de papier remplie de caractères *Phước* 福. A son réveil, elle donna le jour à un garçon. Elle choisit le caractère *Phước* pour composer le nom de son fils, mais elle fit cette réflexion : « Si j'emploie ce caractère comme nom personnel de mon fils, il sera seul à porter ce nom dans ma famille ; tandis que si je l'intercale entre le nom patronymique et le nom personnel, dix mille descendants de ma famille pourront s'en servir, ce qui fera dix mille *Phước* ou « prospérités » pour ma famille ».

C'est à partir de ce moment que les membres de la famille royale s'appelèrent Nguyễn-Phước 阮福.

Quand il n'était encore que prince, Phước-Nguyễn batailla souvent contre les ennemis venus par mer. Il fut pendant longtemps gouverneur du Quảng-Nam.

En l'année *quí-sửu* (1613), Thái-Tổ mourut. Ses quatre premiers fils, Hà, Hán, Thành, Diển étaient morts avant lui. Son 5^e fils, Hải 海, était mandarin au Tonkin à la solde des roi Lê. Nguyễn-Phước-Nguyên avait fait preuve déjà de beaucoup de qualités. Il avait à ce moment 51 ans. Il prit la succession du gouvernement par suite du testament laissé par Thái-Tổ. Il fut promu aux dignités de Thái-Bảo, Thụy-Quận-Công 太保瑞國公. fut aussi nommé Thai-Bio par le roi Kính-Tôn des Lê, qui le chargea du gouvernement des provinces de Thuận-Hóa et de Quảng-Nam. Sa première année de gouvernement fut l'année suivante, *giáp-dần* (1614), 15^e année du roi Lê Kính-Tôn. Ses grandes vertus lui valurent de la part de ses administrés le surnom de Phật-Chủ 佛主, « Seigneur semblable au Bouddha ».

Tout d'abord, il créa 3 bureaux ayant comme attributions, l'un les affaires judiciaires, le second les affaires financières, et le troisième les rites. Il constitua les préfectures et les sous-préfectures (*phủ* 府, *huyện* 縣), et il plaça des préfets, des sous-préfets, des secrétaires (Đề-Lai 提吏, Thông-Lại 通吏), des directeurs de l'enseignement (Huân-Đạo 訓導) et des fonctionnaires pour les rites (Lễ-Sanh 禮生). Il fit mesurer les terrains pour les imposer avec justice, afin de détruire tout motif de querelle entre les gens.

L'année *canh-thân* (1620), 7^e année de son administration, Hiệp 洽 et Trạch 澤, fils de Gia-Dũ, frères cadets de Hiều-Văn, se révoltèrent : ils envoyèrent une lettre confidentielle à Trịnh-Tráng, mari de la sœur cadette de Hiều-Văn, et le décidèrent à conduire ses

troupes dans les environs du fleuve Nhứt-Lệ (près de Đồng-Hới). Eux-mêmes le seconderaient à l'intérieur. Mais leur projet fut éventé par Tôn-Thất Tuyên 尊室宣, mandarin du grade de Chưởng-Cơ 掌奇 et Quận-Công 郡公, fils de Hà et petit-fils de Gia-Dũ, qui en fit part à Hiều-Văn. Hiệp et Trạch, doutant du succès de leur entreprise, s'emparèrent du grenier de Ái-Tử 愛子 et s'y fortifièrent. Hiều-Văn les fit exhorter à se soumettre. Ils s'y refusèrent. Ils furent faits prisonniers par Tôn-Thất Tuyên et moururent dans leur cachot. Trịnh-Tráng, mis au courant de ces événements défavorables à son plan, s'en retourna avec son armée. Hiều-Văn, prenant motif de cet acte d'hostilité se refusa désormais à payer le tribut habituel au roi du Tonkin.

En l'année *tân-dậu*, 8e année de Hiều-Văn (1621), les pays de Ai-Lao 哀牢 et de Lục-Phạm 六丸 envoyèrent des troupes piller le pays annamite. Sur l'ordre de Hiều-Văn, les pillards furent pris vivants et conduits au chef-lieu. Là, le roi fit enlever leurs entraves, et les renvoya dans leur pays, après les avoir munis de l'argent nécessaire à leur voyage. Ils surent se montrer sensibles à cette mesure de clémence et ne recommencèrent plus leurs brigandages.

En l'année *nhâm-tuất* (1622), un camp appelé camp de Ai-Lao 哀牢 fut installé au village de Cam-Lộ 甘露, *huyện* de Đàng-Xương 登昌. Cam-Lộ et le fleuve Hiều-Giang 孝江 servaient de frontière. C'est par là que l'on communiquait avec les pays de Ai-Lao 哀牢, Lục-Phạm 六丸, Vạn-Tượng 萬象, Trần-Ninh, 鎮寧 et toutes les tribus sauvages de ces pays.

En l'année *quí-hợi* (1623), Trịnh-Tùng mourut. Son fils Trịnh-Tráng 鄭枋 lui succéda. Ngọc-Tú, fille de Gia-Dũ et épouse de Trịnh-Tráng, fut élevée au rang de Tây-Cung-Phi 西宮妃. A l'insu de son mari, elle fit porter à Hiều-Văn par Nguyễn-Phước-Kiều, qui reçut le droit de porter le nom de la famille royale, une lettre et un sceau précieux. Le roi en éprouva une grande joie et récompensa le porteur en lui décernant le grade de Cai-Đội et en lui donnant sa fille Ngọc-Đĩnh 玉鼎 en mariage.

Nguyễn-Cửu-Kiều 阮久喬, chargé de la missive, avait quitté Hanoi pour faire la route par terre. Les Trịnh, l'ayant appris, le firent poursuivre. Arrivé au fleuve Linh-Giang, il se trouva arrêté. Il fit intérieurement une invocation pour obtenir la protection divine contre son ennemi. Aussitôt, il aperçut sur la berge un buffle couché ; il monta sur cette bête qui le transporta sur la rive opposée, puis disparut subitement. Il comprit alors qu'il était sauvé par les Immortels. Depuis cette époque, il s'abstint de viande de buffle et recommanda à ses descendants d'observer la même pratique.

En l'année *bính-dần*, 13^e année (1626), Hiều-Văn transféra sa résidence dans le village de Phước-Yên 安福, *huyện* de Quảng-Điền 廣田, et son palais fut appelé Phủ 府.

En l'année *kỷ-tị* (1629), Văn-Phong 文封, originaire du Phú-Yên, qui avait conquis le Chiêm-Thành, devint traître. Mais il fut battu par Nguyễn-Phước-Vinh 阮福榮, fils de Mạc-Cảnh-Huông 莫景貺, et gendre de Hiều-Văn, qui lui avait donné sa fille Ngọc-Liên 玉蓮 en mariage, et lui avait permis de prendre le nom de la famille royale. C'est alors que fut établi le camp et la province de Trần-Biên 鎮邊.

Pendant l'hiver de 1629, les Trịnh formèrent le projet de s'emparer des pays du Sud. Ils dépêchèrent une ambassade pour porter à Hiều-Văn le brevet de Thái-Phó 太傅 et de Quốc-Công 國公. Ils le mandaient à Hanoi pour venir y combattre les ennemis du royaume. A cette occasion, un serviteur se permit de parler à Hiều-Văn. en ces termes: « Les Trịnh abusent du pouvoir du roi Lê pour vous tendre un piège ; que vous acceptiez ou que vous refusiez ce brevet, c'est une question sans importance. Acceptez donc, je vous en prie. Du jour où les fortifications seront solidement achevées et où les soldats seront parfaitement instruits, il vous sera facile de trouver un prétexte pour faire retour du brevet ».

En *canh-ngọ*, 17^e année (1630), un rempart, le mur de Trường-Dục 長育, fut élevé au village de Trường-Dục 長育, province de Quảng-Bình. Il servait de fortification à un endroit dangereux, pour arrêter des invasions éventuelles venues du Nord.

Alors, Hiều-Văn fit fabriquer un plateau à double fond. Il y fit placer des objets en or, des pierres précieuses et des pièces, de soie, et l'envoya à Trịnh-Tráng par les soins de Văn-Khuông 文匡. Après avoir remis les présents et le plateau, Văn-Khuông quitta Hanoi le jour même. Trịnh-Tráng ordonna d'ouvrir le plateau à double fond, et l'on en retira le brevet, avec un billet qui portait un jeu de mots dont le sens était : Je n'accepte pas le brevet. Dès qu'un personnage de l'entourage de Trịnh-Tráng lui eût expliqué le sens caché des caractères, celui-ci, furieux, envoya des gens à la poursuite de l'envoyé ; mais ils ne purent le rejoindre.

Au 9^e mois, Hiều-Văn conquiert le *châu* du Bồ-Định 布政 méridional (*huyện* de Bồ-Trạch 布澤 actuel, dans le Quảng-Bình), et prit comme limite de ses états le fleuve Linh-Giang 靈江. Il construisit un rempart près du fleuve Nhứt-Lệ, y installa des pièces d'artillerie et barra tous les ports de mer avec des chaînes en fer pour se prémunir contre les attaques de son ennemi.

Un mandarin lettré d'une grande valeur, Đào-Duy-Từ 陶惟慈, et un général d'une bravoure réputée, Nguyễn-Hữu-Tân 阮有進,

aidèrent le roi pour maintenir la tranquillité du pays, fortifier les frontières au Nord comme au Sud, et mettre le nouveau royaume en état de repousser les invasions des Trịnh.

En l'année â-t-hoi 22^e année de Hiêu-Văn, 1^{er} année Duong-Hoa du roi Lê-Thân-Tôn (1635), Hiêu-Văn, souffrant, fit mander, pendant l'hiver, son deuxième fils, l'héritier présomptif Phưóc-Lan 福瀾, qui avait le titre de Nhơn-Lộc-Hầu 仁祿候, et lui remit la Succession. Il chargea son frère cadet, le Tổng-Trần Quận-Công Tôn-Thất Khê 總鎮郡公尊室公, de servir de tuteur à son fils et de l'aider dans l'administration de l'état. Il mourut le 10^e jour du 10^e mois (19 novembre 1635), à l'âge de 73 ans. Il fut enterré dans une montagne du huyện de Quảng-Điện. Plus tard, son tombeau fut transféré à la montagne de Hải-Cát 海葛, huyện de Hương-Trà, province de Thừa-Thiên, et fut appelé Trường-Diện 長衍.

Le prince reçut le titre posthume de Thụy-Dương-Vương 瑞陽王. Võ-Vương (1738-1765) lui donna le titre de Hiêu-Văn-Vương 孝文王 et Gia-Long ceux de Hiên-Mô Quang-Liệt Ôn-Cung Minh-Tuệ Dực-Thiên Tuy-Du Hiêu-Văn Hoàng-Đề 顯謨光烈溫恭明睿綏猷孝文皇帝. Ses mânes sont honorées sur le 1^{er} autel de gauche du temple Thái-Miêu.

*
* *

17. — **Hi-Tôn Hiêu-Văn Hoàng-Hậu** 熙尊孝文皇后, s'appelait **Giai** 佳 et appartenait à la famille **Nguyễn** 阮. Elle naquit l'année mậu-dần, 21^e année du gouvernement de Thái-Tổ, 1^{er} année de la période Quang-Hưng de Lê-Thái-Tôn (1578). Elle était originaire du village de Nghi-Dương 宜陽, province de Hải-Dương 海陽, et était fille de Mac-Kinh-Điền 莫敬典. Celui-ci s'était octroyé le titre de Khiêm-Vương, puis, vaincu, détrôné, avait pris la fuite. Sa fille suivit son oncle paternel, Mạc-Cảnh-Huông 莫景貺, et partit, avec un de ses parents, pour le Sud. Elle se réfugia à la pagode Lam-Sơn 藍山 et se fit inscrire sur le contrôle de la Province de Quảng-Trị 廣治. L'épouse de Huông, nommée Nguyễn-Ngọc-Dương 阮玉楊, tante maternelle de Hiêu-Văn, la présenta au palais du prince. En raison de ses bonnes manières et de la retenue de sa conversation, elle reçut le droit de porter le nom de la famille royal. Elle mourut le 9 du 11^e mois de l'année canh-ngọ, 17^e année de Hiêu-Văn, 2^e année Đức-Long de Lê-Thân-Tôn (12 décembre 1630), âgée de 53 ans. Elle fut enterrée à la montagne du village de Chiêm-Sơn 瞻山, huyện de Duy-Xuyên 濰川, province de Quảng-Nam.

Son tombeau fut démommé Vĩnh-Diễn 永衍. Elle fut élevée par Võ-Vương (1738-1765) au rang de Phi 妃. Gia-Long lui accorda le titre de Huy-Cung Tì-Thần An-Thục Thuận-Trang Hiếu-Văn Hoàng-Hậu 徽恭慈愼溫淑順莊孝文皇后. Son culte est célébré au premier autel de gauche du temple Thái-Miêu 太廟.

Hiếu-Văn eut onze fils et quatre filles.

*
* *

PREMIÈRE LIGNÉE.

18. — Le fils aîné, **Kỳ** 淇, dont la mère a le titre de Hoàng-Hậu et appartenait à la famille Nguyễn 阮, eut d'abord le grade de Chương-Cơ 掌奇. En *giáp-dần*, 1^{re} année de Hiếu-Văn, 15^e année Hoàng-Định des Lê (1614), il fut promu au grade de Trần-Thủ (gouverneur) du Quảng-Nam. Généreux et sévère, il assura une vie paisible au peuple. En *tân-vị*, 3^e année Đức-Long des Lê (1631), pendant l'été, il mourut. Il fut nommé Thiều-Bảo Khánh-Quận-Công 少保慶郡公 et enterré au village de Thanh-Quắc 靑橘, dans le Quảng-Nam. Gia-Long ordonna d'affecter cinq hommes à la garde de sa sépulture. Il fut père de quatre fils : Duệ 銳, Xuân 春, Tài 才 et Trí 智, qui tous eurent dans l'administration le grade de Chương-Dinh 掌營. Les renseignements les concernant sont transcrits sur le contrôle de la 3^e généalogie.

*
* *

19. — Le second fils fut **Thần-Tôn Hiếu-Chiêu Hoàng-Đế** 神尊孝昭皇帝. (Voir sa biographie après le n° 30).

*
* *

19^{bis} et 19^{ter}. — Le 3^e fils **Anh** 渙, et le 4^e, **Trung** 忠, ont trahi le gouvernement. Anh fut condamné à mort, et Trung termina ses jours en prison. Ils n'ont pas eu d'enfants, En la 14^e année de Minh-Mạng (1833), ils furent rayés de la liste des princes de la 3^e généalogie.

20. — Le 5^e fils, **An** 安, dont la mère a le titre de Hoàng-Hậu et appartenait à la famille Nguyễn 阮, n'a pas laissé de postérité.

*
* * *

DEUXIÈME LIGNÉE

21. — Le 6^e fils, **Vĩnh 永**, sur la mère de qui on n'a aucun renseignement, exerça les fonctions de **Đô-Độc-Hữu-Phủ Quận-Công** a **督右府郡公**. On ne connaît pas la date de son décès. Il eut sept enfants, savoir : **Việt 越**, **Khoa 科**, **Bình 平**, **Thiên 天**, **Hạ 下**, **Thạnh 盛**, **Nhứt 壹**, dont la biographie figure dans le contrôle de la 3^e généalogie.

22. — Le 7^e fils, **Lộc 祿**, n'a laissé aucune trace.

* * *

23. — Le 8^e fils, **Tứ 泗**, dont la mère est inconnue, fut **Phó-Tướng** du **Quảng-Nam**. Il n'eut pas d'enfant.

* * *

24. — Sur le 9^e fils, **Thiệu 紹**, on n'a aucun renseignement.

TROISIÈME LIGNÉE.

25. — Le 10^e fils, **Vinh 榮**, de mère inconnue, eut le grade de **Chưởng-Cơ Quận-Công 掌奇郡公**. Il mourut pendant l'hiver d'une année inconnue. Son tombeau se trouve au village de **Phú-Xuân 富春**. Il fut le père d'un enfant nommé **Gia 嘉**, inscrit au contrôle de la 3^e généalogie.

* * *

QUATRIÈME LIGNÉE.

26. — Le 11^e fils, **Đôn 敦**, de mère inconnue, fut **Chưởng-Cơ 掌奇**. Il mourut pendant l'automne d'une année inconnue. Il eut un fils du nom de **Tuân 俊**, inscrit au contrôle de la 3^e généalogie.

Telle est la 3^e généalogie, qui se divise en 4 lignées.

* *

27. — La fille aînée, **Ngọc-Liên** 玉蓮, dont la mère a le titre de Hoàng-Hậu, de la famille Nguyễn, fut l'épouse de Nguyễn-Phước-Vinh 阮福榮. Celui-ci, fils aîné de Mạc-Cảnh-Huông 莫景貺, avait le grade de Phó-Tướng 副將 et gouverna la province de Trần-Biên 邊鎮. Il avait reçu le droit de porter le nom de la famille royale, Nguyễn-Phước, mais plus tard ce nom fut changé en celui de Nguyễn-Hữu 阮有.

28. — La 2^e fille, **Ngọc-Vạn** 玉萬, née de la reine de la famille Nguyễn 阮, n'a pas laissé de trace dans l'histoire.

* *

29. — Il en est de même de la 3^e fille, **Ngọc-Khoa** 玉誇, née de la reine de la famille Nguyễn.

* *

30. — La 4^e fille, **Ngọc-Đĩnh** 玉鼎, de mère inconnue, fut l'épouse de Nguyễn-Cửu-Kiều 阮久喬, qui avait le titre de Nghĩa-Quận-Công 義郡公, originaire du huyện de Tống-Sơn 宋山, province de Thanh-Hóa, fils de Lê-Quảng 黎廣, du titre de Quận-Công 郡公. Son mari fut autorisé à s'appeler Nguyễn-Cửu. Elle mourut pendant l'hiver de l'année *giáp-tí*, 5^e année de la période Chánh-Hòa, des Lê (1684).

* *

QUATRIÈME GÉNÉALOGIE (hệ) (1).

PAS DE LIGNÉES (phòng).

19. — **Thần-Tôn Hiếu-Chièn Hoàng-Đế** 神尊孝昭皇帝 (**Nguyễn-Phước-Lan** 阮福瀾. **Công-Thượng-**

(1) On a réservé, dans la liste officielle, la place de cette généalogie. Toutefois, comme, à part le second fils, qui fut **Hiền-Vương** et qui est compté comme souche de la 5^e généalogie, les enfants mâles de **Công-Thượng-Vương** moururent sans postérité, la généalogie n'a pu être établie, faute de descendants.

Vương, 1635-1648) était le 2^e fils de Hiêu-Văn ; il s'appelait **Phước-Lan** 福瀾 et était né de la reine du nom de famille Nguyễn 阮, le jour *tân-hợi* du 17^e mois de l'année *tân-sửu*, 44^e année du gouvernement de Thái-Tổ, 2^e année de la période Hoằng-Định 弘定 du roi Kinh-Tôn des Lê (1601). Il avait le grade de Phó-Tướng 副將, auquel s'était ajouté le titre de noblesse Nhơn-Lộc-Hầu 仁祿侯. Son frère aîné Kỳ 淇 étant mort avant lui, il fut désigné comme héritier présomptif.

Lors de son avènement, il avait 35 ans. Il fut nommé Thái-Bảo 太保 et Nhơn-Quận-Công 仁郡公. L'année *bính-tí* (1636), 2^e année de la période Dương-Hòa 陽和 de Lê-Thần-Tôn, fut la 1^{er} année de son administration. Il accorda des faveurs à la population, qui était dans une situation des plus prospères ; on le proclamait le « Seigneur Supérieur » (Thượng-Chủ 上主).

Hiêu-Văn avait chargé son 3^e fils Anh de la direction de la province de Quảng-Nam, en qualité de gouverneur. Mais celui-ci forma le dessein d'usurper le pouvoir. Il recruta quelques centaines de partisans dont il inscrivait les noms sur un registre. Il se mit en correspondance avec les Trịnh, à qui il offrit ses services. En apprenant l'avènement de Thần-Tôn, il fit construire par son armée des fortifications à Cu-Đê 俱低 et plaça une troupe de marine au port de Đà-Nẵng 沱滂 (Tourane), pour lutter contre l'armée de son frère. Thần-Tôn eut vent de ces préparatifs. Il fit appeler Tôn-Thất Khê, 尊室溪, et, les larmes aux yeux, lui parla en ces termes : « Actuellement, il y a une personne dont l'attitude pourrait porter préjudice au bonheur de toute une population. Je voudrais, afin de ne pas provoquer de luttes sanglantes, céder le pouvoir à cette personne. Faites-moi connaître votre opinion ». Tôn-Thất Khê, en loyal serviteur, lui conseilla une résistance énergique. Il expédia Tôn-Thất Yên 尊室燕 avec une armée pour livrer bataille aux rebelles. Il fit prisonnier Giai 械 qu'il fit ramener au chef-lieu. Il l'interrogea, parvint à découvrir tous les adhérents figurant sur les registres du rebelle, et les passa par les armes. Il reçut, à titre de récompense, un palanquin laqué noir et un sceau en cuivre.

Dans la même année (1636), le palais de Thần-Tôn fut transféré au village de Kim-Long 金龍, *huyện* de Hương-Trà 香茶. L'endroit était vaste et l'aspect des montagnes et des cours d'eau remarquable, c'est ce qui décida le prince à y construire le palais et une enceinte fortifiée, et à y fixer sa demeure. La prospérité de la famille royale augmenta de jour en jour.

Pendant l'automne de l'année *canh-thìn* (1640), les troupes de **Thần-Tôn** conquièrent le *châu* de Bô-Chánh 布政 septentrional. Le prince envoya un délégué à Hanoi pour se plaindre de Trần-Khắc-Liệt

陳克埒, qui pillait le territoire du *châu* de Bô-Chánh méridional. Trịnh-Tráng lui répondit par lettre, le priant, en raison de sa parenté par alliance avec lui, de lui rendre le *châu* du Bô-Chánh septentrional, ce qu'il fit sans difficulté.

En *nhâm-ngọ*, 7^e année, 1642, Thần-Tồn entraînait ses fantassins à la guerre. Il créa des champs de manœuvre pour la marine à Hoàng-Phước 弘福, dans la sous-préfecture de Phú-Vang 富芳.

En *giáp-thân*, 9^e année, 1644, un temple dédié au culte de Dieu-Văn fut construit sur l'ancien emplacement de la résidence royale, au village de Phước-Yên 福安. A cette époque, des bateaux Hollandais firent main basse sur les jonques de commerce mouillées dans le port de Nộn-Hải 溪海 (Thuận-An). Pendant qu'il cherchait le moyen de les réprimer, Phước-Tân 福瀨, son 2^e fils, héritier présomptif, qui avait le titre de Dũng-Lê-Hầu 勇禮安 et qui fut plus tard Hiến-Vương, se porta, avec des soldats et des embarcations, la rencontre des ennemis. Après avoir remporté la victoire sur eux, il en rendit compte à son père qui, très heureux de cet événement, s'écria en riant : « Autrefois, mes ancêtres ont toujours été victorieux sur mer. Aujourd'hui, mon fils continue leur gloire. Je n'ai donc rien à craindre de ce côté là ». Il récompensa largement les mérites de son fils.

En *mậu-tí*, 13^e année, 1648, 6^e année de la période Phúc-Thái du roi Chơn-Tồn des Lê, les Trịnh envahirent le midi et campèrent à Võ-Xá. Thần-Tồn confia les troupes de terre et de mer à l'héritier présomptif et à Tồn-Thất 禄 尊室祿, avec ordre de les diviser en plusieurs détachements et de repousser l'ennemi. En personne, il dirigea les travaux de construction de casernes au village de Trung-Chí 中址, *huyện* de Đàng-Xương 登昌. Ces casernes portaient la dénomination de camp de Toàn-Thắng 全胜.

L'héritier présomptif remplaça son père malade dans le commandement de l'armée. Il mit en déroute les troupes des Trịnh et les refoula jusqu'au fleuve Linh-Giang 靈江. Il captura Gia 嘉. Lý 李 et Mỹ 美, avec plus de 30.000 hommes. C'est la victoire la plus éclatante qu'on eût jamais remportée depuis la séparation du Sud et du Nord. Auparavant, la fortune des armes se balançait. Gia et Lý demandèrent la vie sauve. Mỹ ne voulut pas se soumettre et demanda à se donner la mort en se jetant dans la mer. Il obtint cette faveur, puis son corps fut retiré des eaux et enterré par ordre de Thần-Tồn qui admira son courage. Gia et Lý furent grâciés avec 60 serviteurs et autorisés à retourner au Tonkin. Quant aux autres prisonniers, ils furent expédiés dans les prefectures de Thăng-Bình 升平 et de Điện-Bàn 奠盤 et plus loin dans le Sud. Après avoir reçu de l'argent et du riz, ils furent répartis par groupes de 50 unités pour former des communes.

Ils pouvaient user des produits de la forêt et de la mer. A partir de cette époque, on vit des agglomérations serrées depuis les préfectures de Thăng-Bình et de Điện-Bàn jusqu'au Phú-Yên.

Le 6 du 2^e mois de la dite année (19 mars 1648), la paix étant rétablie, le prince s'en retournait avec ses soldats. Arrivé a la lagune de Tam-Giang 三江, il mourut dans sa barque, après 13 ans de gouvernement et à l'âge de 48 ans. Il fut enterré à la montagne de An-Bằng 安憑, *huyện* de Hương-Trà 香茶, province de Thừa-Thiên. Il reçut le titre de Nhơn-Chiều-Vương 仁昭王. Võ-Vương lui décerna le titre de Hiêu-Chiều-Vương 孝昭王 ; et Gia-Long, ceux de Thừa-Cơ Toàn-Thống Càng-Minh Hùng-Nghị Oai-Đoán Anh-Võ Hiêu-Chiều Hoàng-Đê 承基續統剛明雄毅威斷英武孝昭皇帝.

Son autel est dans le temple Thái-Miêu, le premier de droite.

. . .

31. — **Thần-Tôn Hiêu-Chiều Hoàng-Hậu** 神尊孝昭皇后 appartenait à la famille **Đoàn** 段 et était originaire du *huyện* de Điện-Phước 延福, province de Quảng-Nam. C'était la fille du Thạch-Quận-Công 石郡公, Đoàn-Công-Nhạn 段公雁 ; sa mère était de la famille Võ 武. A l'âge de 18 ans, pendant une nuit, elle faisait la cueillette des feuilles de mûrier en chantant. Sa voix fut entendue par l'héritier présomptif, qui était alors dans le Quảng-Nam avec son père Hiêu-Văn, et qui, à la clarté de la lune, faisait une partie de pêche en barque. Charmé par les poésies qu' elle chantait, il demanda des renseignements et il apprit que c'était une jeune fille de la famille Đoàn. Plus tard, elle fut admise à la résidence du prince qui l'épousa à cause de son intelligence et de ses bonnes manières.

Elle mourut le 17 du 5^e mois de l'année *tân-sửu*, 13^e année de Hiêu-Triệt, 4^e année Vinh-Thọ du roi Thần-Tôn des Lê (13 juin 1661). Elle fut enterrée à la montagne de Chiêm-Sơn 瞻山, *huyện* de Duy-Xuyên 濞川, province de Quảng-Nam. Son tombeau est connu sous le nom de Vĩnh-Diên 永延. par ordonnance de Võ-Vương, elle fut proclamée Phi 妃 ; Gia-Long la nomma Trịnh-Thục Từ-Tĩnh Mẫn-Tuệ Huệ-Kính Hiêu-Chiều Hoàng-Hậu 貞淑慈靜敏睿惠敬孝昭皇后. Elle est vénérée au 1^{er} autel de droite du temple Thái-Miêu.

Elle fut mère de 3 fils et d'une fille.

* *

32.—Le 1^{er} fils, **Võ 武**, mourut prématurément.

. .

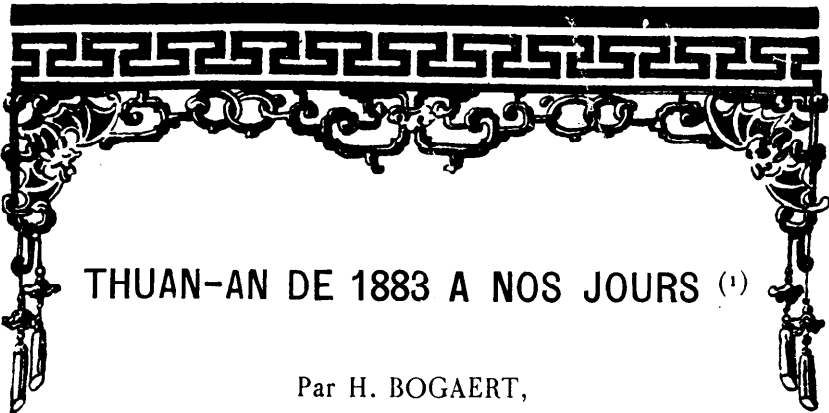
33. — Le 2^e fils fut Thái-Tôn Hiêu-Triết Hoàng-Đế 太尊孝哲皇帝 (Voir sa biographie après le n^o 35).

. .

34. — Le 3^e fils, **Quỳnh** 瓊, n'eut pas d'enfant et n'a pas laissé d'histoire.

. .





THUAN-AN DE 1883 A NOS JOURS ⁽¹⁾

Par H. BOGAERT,
Industriel,

La presqu'île de Thuận-An, avant l'arrivée des Français, c'est -à-dire avant 1883, était un simple village de pêcheurs, planté de nombreux cocotiers (2), mais qui, par sa situation stratégique de porte de Hué, situé à quelques kilomètres de cette capitale, avait une importance toute particulière, car il y avait là le seul port par où l'on pouvait accéder à Hué, et par où tout devait passer. Ce fut donc un point relativement important, bien défendu par les divers forts qui dominaient complètement la passe et qui en rendaient l'accès assez difficile (3).

L'Amiral Courbet, en août 1883, ayant embossé son escadre au large, dut faire bombarder sérieusement ces défenses avant de faire procéder à l'attaque par ses compagnies de débarquement. Le fort du Sud était armé de nombreux canons et d'obusiers en fonte et en bronze se chargeant par la bouche, et de fusils de remparts et autres de vieux

(1) Communication lue à la réunion du 31 août 1920.

(2) Ces cocotiers égayaient alors le site aujourd'hui si aride, si triste de Thuận-An. Il y en avait, en tout, des milliers, d'abord sur la presqu'île même, ensuite, à l'île des Cocotiers, à l'intérieur de la passe. enfin un peu plus au Sud, à 6 ou 8 kilomètres, sur la dune. C'était le premier bouquet que l'on apercevait quand on venait de Tourane par mer. Il ne reste aujourd'hui, de tous ces arbres, qu'un seul Cocotier, tout penché et à demi déraciné, sur l'île des Cocotiers. Le Service des Forêts a entrepris récemment le reboisement de la presqu'île avec des filaos. On peut se rendre compte du charme que les cocotiers donnaient anciennement à la plage de Thuận-An, par les dessins que nous a laissés Rollet de l'Isle, reproduits dans le *Bulletin des Amis du Vieux Hué* vol. 111, 1916, p. 406 : Les Bains du Roi, le Cercle des officiers à Thuân-An (*Note du Rédacteur du Bulletin.*)

(3) Sur ces forts et ceux de la rivière de Hué, voir, dans B. A. V. H., vol. 1914, pp. 221-235 : *Souvenirs historiques en aval de Bao-Vinh : Forts et batteries*, par R. Morineau.

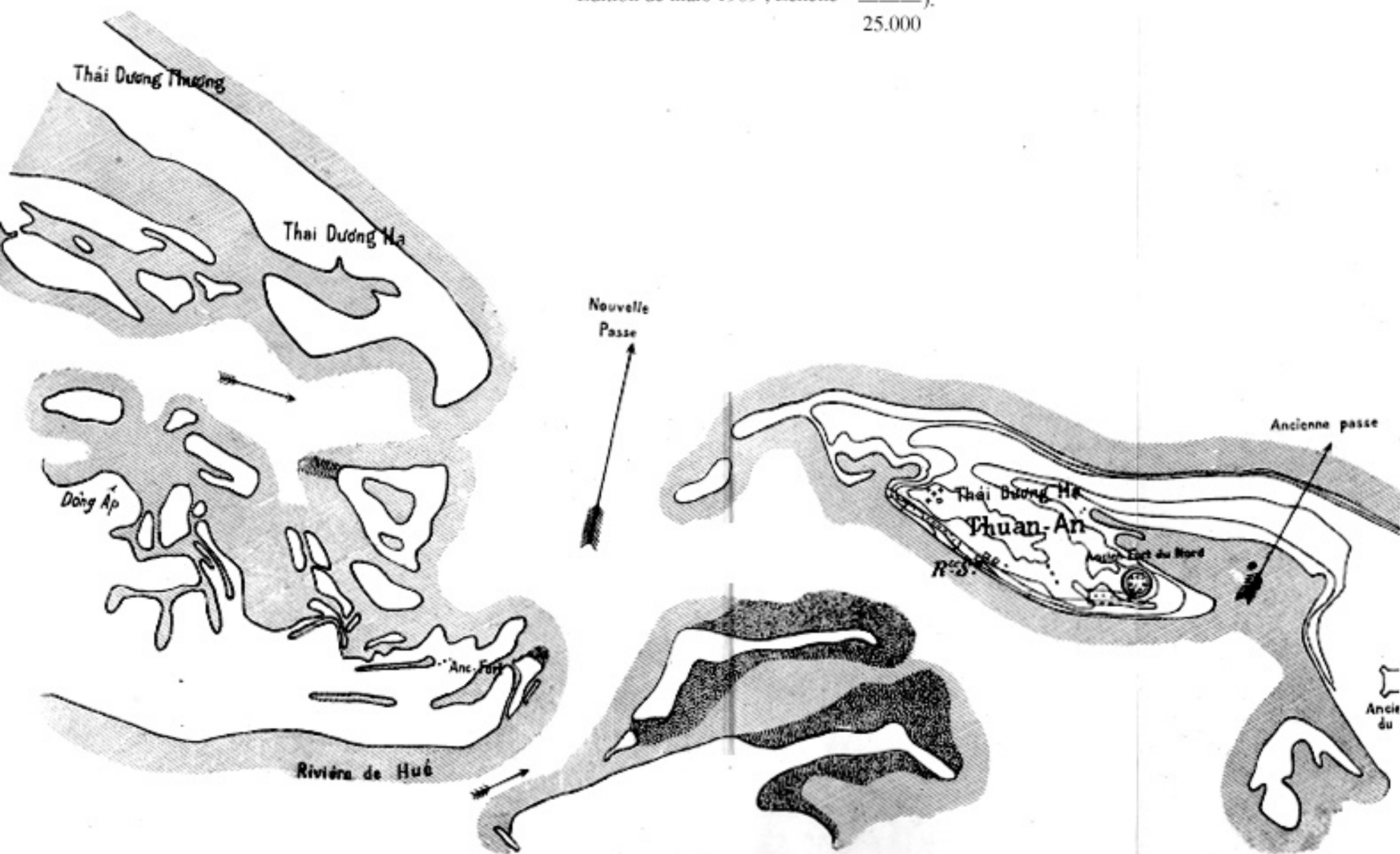
modèles. Le fort du Nord était encore mieux armé, et les défenseurs plus nombreux; ceux-ci défendirent énergiquement la passe située entre les deux principaux forts, mais ne tinrent pas longtemps devant la canonnade de notre escadre et des companies de débarquement, pas plus que les batteries installées sur la côte, car, en plus des forts déjà nommés, il y avait de nombreuses pièces sur les dunes, dans le but d'empêcher le débarquement des troupes.

La lutte fut de courte durée ; artilleurs, marins et fantassins reculèrent devant nos troupes de débarquement, abandonnant forts, canons et munitions. Thuận-An fut aussitôt occupé par nos troupes qui prirent possession des nombreux casernements construits en maçonnerie et couverts en tuiles qui avaient appartenu à une Compagnie chinoise qui y était installée autrefois, et qui possédait, avec de grands entrepôts, de vastes magasins et un magnifique appontement en bois de *lim* en forme de T, qui n'avait pas moins de 60 mètres de long, au bout duquel il y avait 5 à 6 mètres de fond, et qui nous rendit les plus grands services pour toutes nos opérations de débarquement et d'embarquement, pendant la durée de notre occupation. En 1898, quoique très réduit, il en restait encore quelques vestiges (1).

Jusqu'en 1896, l'unique entrée était entre les forts du Nord et du Sud ; par sa profondeur, elle permettait, par beau temps, l'accès à la rade intérieure aux petits vapeurs calant jusqu'à 3 mètres et 3 m. 50. Le *Louis*, un bateau d'environ 1500 tonnes, est entré plusieurs fois et accostait à l'appontement. Les petites canonnières, les chaloupes, ainsi que les puissants remorqueurs de la marine, entraient et sortaient sans aucune difficulté de même les bateaux cédés par la France au Gouvernement annamite par le traité de 1873 ; mais leur port d'attache

(1) Voici les renseignements sur cette Société chinoise, que nous devons à la mémoire fidèle de notre collègue M. Nguyễn-Đình-Hoè : Sa raison sociale était Chiêu-Thương-Cuộc 招商局. Elle fut fondée, vers 1882 ou 1883, par plusieurs Chinois de Hongkong et deux grands commerçants chinois de Hué, nommés Trịnh-Xuân-Điển et Lâm-Tử-Bán. Elle était affiliée à la grande Compagnie de navigation chinoise fondée par le fameux Ly-Hung-Tchang, qui avait été gouverneur des deux Quảng. Elle s'occupait surtout d'exportation de riz, et elle avait le monopole du transport des riz du Tonkin à la capitale. Ses bateaux, grands et bien armés, étaient à l'abri des attaques des pirates qui infestaient alors la côte d'Annam. Un représentant de la Société vint à Hué : c'était un licencié, du nom de Đường-Đình-Canh ; il logea dans une maison, à l'anlge, sur le quai Đông-Bà, près du pont en fer actuel de Đông-Bà ; la maison appartient aujourd'hui à M. Phan-Thanh-Liêm, fils du fameux Phan-Thanh-Giân ; il alla faire sa visite aux Ministres en grande cérémonie, et sa chaise à porteurs ne s'arrêta que devant la porte des Ministères. Ce n'était certainement pas un personnage de mince importance. (Note du R.)

Planche XXIII. — Carte de Thuận -An actuel. (Extrait de la carte du Service Géographique de l'Indochine ; feuille N° 29 ;
Edition de mars 1909 ; Echelle $\frac{1}{25.000}$).

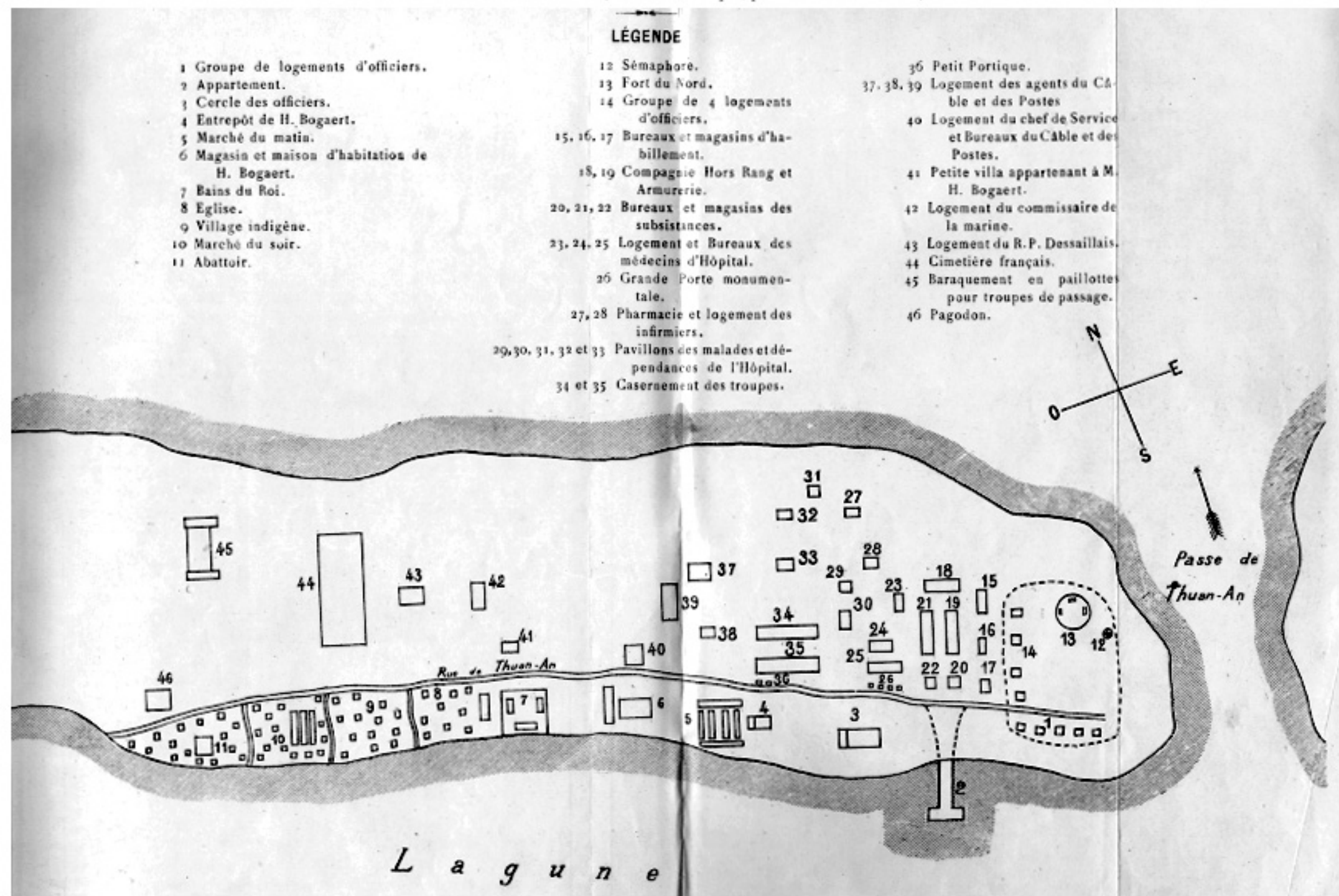


LÉGENDE

- 1 Groupe de logements d'officiers.
- 2 Appartement.
- 3 Cercle des officiers.
- 4 Entrepôt de H. Bogaert.
- 5 Marché du matin.
- 6 Magasin et maison d'habitation de H. Bogaert.
- 7 Bains du Roi.
- 8 Eglise.
- 9 Village indigène.
- 10 Marché du soir.
- 11 Abattoir.

- 12 Sémaphore.
- 13 Fort du Nord.
- 14 Groupe de 4 logements d'officiers.
- 15, 16, 17 Bureaux et magasins d'habillement.
- 18, 19 Compagnie Hors Rang et Armurerie.
- 20, 21, 22 Bureaux et magasins des subsistances.
- 23, 24, 25 Logement et Bureaux des médecins d'Hôpital.
- 26 Grande Porte monumentale.
- 27, 28 Pharmacie et logement des infirmiers.
- 29, 30, 31, 32 et 33 Pavillons des malades et dépendances de l'Hôpital.
- 34 et 35 Casernement des troupes.

- 36 Petit Portique.
- 37, 38, 39 Logement des agents du Câble et des Postes.
- 40 Logement du chef de Service et Bureaux du Câble et des Postes.
- 41 Petite villa appartenant à M. H. Bogaert.
- 42 Logement du commissaire de la marine.
- 43 Logement du R. P. Dessailais.
- 44 Cimetière français.
- 45 Baraquement en paillettes pour troupes de passage.
- 46 Pagodon.



était plutôt Tourane, où le dernier survivant de cette petite flotte fut détruit en 1890 ou 1892.

Pendant la belle saison, d'avril à fin septembre, de 1883 à 1892, tous les bateaux des Messageries Maritimes, les transports de l'État et de la Compagnie Nationale, faisaient escale à Thuận-An, mouillant au large, bien entendu ; les passagers, la poste et les marchandises étaient débarqués dans des allèges, et remorqués ensuite dans le port intérieur.



L'occupation effective de Thuận-An par les troupes françaises date du 18 ou 19 août 1883, mais le poste ne prit réellement de l'importance qu'en 1885, c'est-à-dire lors de la visite à la Cour du Général de Courcy, qui amena avec lui des troupes du Tonkin. Cette visite fut l'occasion. on le sait, de l'affaire du 5 juillet 1885, et, par suite, de la fuite dans la région montagneuse et forestière du roi Hàm-Nghi suivi du premier Régent Thuyêt, ce qui eut pour résultat un afflux de troupes amenées à la hâte du Tonkin, puis de France. Le pays resta néanmoins troublé jusqu'à la fin de 1888.

Thuận-An, qui devint alors le point de concentration et de ralliement de toutes les troupes en Annam, connut une ère d'activité dont on est loin de se douter aujourd'hui. Il y avait les Dépôts, Companies Hors-Rang, etc... des 4 régiments d'Infanterie de Marine ; colonel ; commandant, capitaine-major, officiers payeurs, d'habillement, etc. ; toutes les troupes d'occupation y passaient pour être armées ou désarmées.

Les bureaux de ces dépôts étaient installés un peu partout, mais principalement dans les bâtiments en maçonnerie de l'ancienne Compagnie chinoise, occupés avant notre débarquement par les troupes du Gouvernement annamite .

A certains moments d'arrivée de troupes nouvelles, de départ d'anciennes, attendant un transport pour s'embarquer, il s'y est trouvé, avec la garnison du centre, plus de trois mille hommes et une centaine d'officiers.



Le colonel, commandant supérieur du poste, occupait, sur le bord de la lagune, une grande et belle construction à étage, style annamite, élevée sur un grand terrain entièrement clos par des murs en maçonnerie. Tous les personnages de marque qui eurent à passer par ce poste, y logèrent.

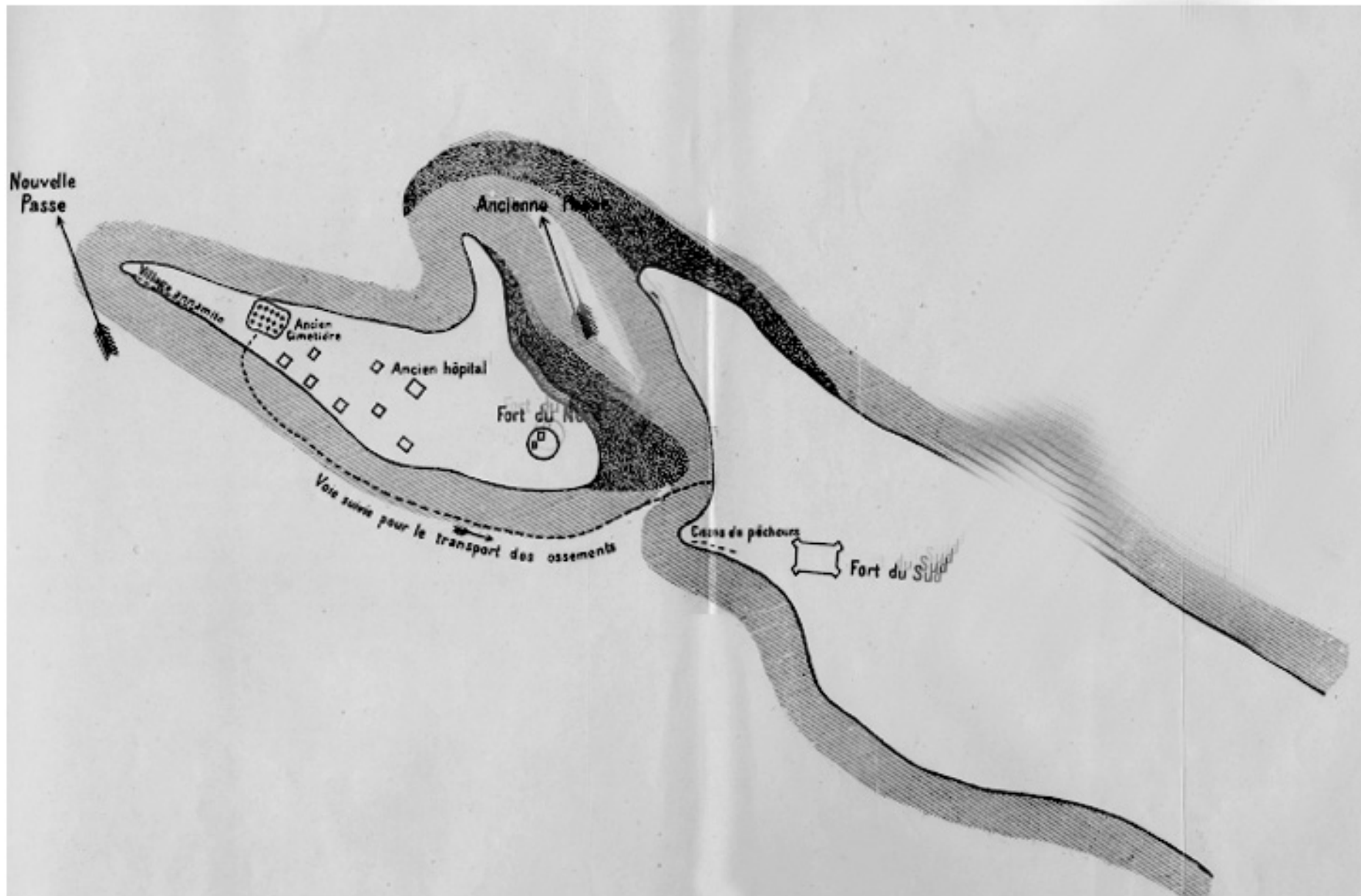
Dans la cour, deux grands bâtiments annamites, couverts en tuiles, étaient occupés par nos troupes. Cet ensemble de constructions était connu sous le nom de « Bains du Roi » (1). Les casernements qui se trouvaient dans la cour arrière étaient, avant notre occupation, habités par les gardes du roi.

C'est là que fut amené de Đồng-Hới, sous bonne escorte, et interné l'ex-roi Hàm-Nghi, après son arrestation en novembre 1888, et en attendant son embarquement sur un bateau à destination de l'Algérie. Je crois, si mes souvenirs sont précis, que c'est le Colonel Boilève, qui occupait ce poste, qui eut à le loger pendant son séjour à Thuận-An, séjour qui se prolongea plus qu'il ne l'aurait voulu, par suite d'une épidémie de choléra qui sévissait fortement à ce moment, interdisant tout déplacement de troupes. Le royal prisonnier, déprimé par la misère et les privations de toutes sortes dont il avait souffert pendant trois ans et demi, était très fatigué ; il marchait rarement, il se faisait constamment porter à dos d'homme pour le moindre déplacement; des habitations voisines peu éloignées de cette résidence, on pouvait le voir fréquemment sur le dos d'un militaire, se faire promener dans la cour ou même dans l'appartement qui lui était réservé.

Notons qu'une des maisons des Bains du Roi, celle qui se trouvait en arrière de la cour, et près de la route longeant la lagune, maison qui a servi longtemps de bureau et même de logement à des sous-officiers, fut transportée, plus tard, à Cố An.



Planche XXV. — Thuân -An. (Carte dressée en mai 1901 par M. le Docteur Marque, lors du transport des ossements des Européens de l'ancien au nouveau cimetière. — Communiquée par M. le Docteur L. Gaide.)



y furent descendus et hospitalisés. Beaucoup de ces braves, après avoir exposé leur vie en de nombreux combats contre les pirates, au Tonkin et ailleurs, y moururent du choléra qui faisait rage à cette époque (1884-1885) dans presque tous les postes du Tonkin et de l'Annam (1).

*
* *

Thuận-An était, à cette époque, le seul pays d'Annam possédant le télégraphe, le câble anglais de Saigon-Haiphong y atterrissant. Un bureau de Postes et Télégraphes y fut installé, et aussitôt relié à Hué par un fil aérien, ce qui permit de munir cette ville d'un même bureau. Les agents chargés à Thuận-An du service du câble, étaient : MM. Maugé, chef du Service, et Dournac, adjoint, tous deux cablistes venant d'Algérie. Ce fut grâce à ces installations que le Tonkin fut avisé de l'attentat du 5 juillet 1885 et put envoyer aussitôt les renforts demandés.

*
* *

Indépendamment des troupes déjà nommées, il y avait toujours une et parfois deux canonnières sur la rade intérieure ; la *Javeline*, commandée par le Lieutenant de vaisseau Lenormand, fut dès le début, lors des événements de 1885, à son poste de combat ; elle termina ses jours à Thuận-An, où, complètement usée, elle fut désarmée, condamnée, vendue et démolie sur place, en 1889. Cette vaillante petite canonnière avait à son actif le siège de Paris, où elle opéra sur la Seine pendant la Commune, en 1871. Il y avait en outre plusieurs chaloupes appartenant au commerce, à la Marine ou à la Légation de Hué.

*
* *

Thuận-An fut un poste essentiellement militaire ; il n'y avait à cette époque, en fait de civils, en dehors des deux agents du

(1) Sur le cimetière de **Thuận-An**, voir dans B. A. V. H. : *Souvenirs historiques en aval de Bao-Vinh : le cimetière français de Thuận-An*, par R. Moreneau, vol. I, 1914, pp. 237-239 ; et, du même auteur : *Le cimetière français de Thuận-An*, ibid., vol III 1916, pp. 446- 499 (Note du R.)

câble, que le Père Renaud (1), puis, un peu plus tard, le Père Dézalay (2), chargé à la fois du poste d'aumônier militaire à l'Hôpital, et de curé du centre, en même temps que missionnaires dans plusieurs villages indigènes des environs.

Une petite église fut construite, couverte en paillottes, par le missionnaire du poste.

En 1884, les premiers colons furent MM. Escande et Lebrun; ils eurent en 1885 pour successeur M. H. Bogaert qui, reprenant leur affaire, l'organisa sur de nouvelles bases, et, en raison du développement du pays, créa d'abord une succursale à Đồng-Hới, puis s'installa définitivement à Hué, en 1888. Il fit l'acquisition d'une chaloupe à vapeur, assurant ainsi le service du transport des marchandises entre Tourane et Hué, et créa une petite flottille de sampans qui assuraient, avec les convois militaires hebdomadaires, un service entre Thuận-An et Đồng-Hới, desservant ainsi deux fois par mois les nombreux postes situés entre ces deux points, et ceux au-delà de Đồng-Hới. Il fut secondé par A. Bogaert, son jeune frère, et deux employés, MM. Hermet et Gironnet. Avec MM. Clavet et Vignol, successeurs de MM. Maugé et Dournac, et plus tard MM. Beaugé et Touzé, comme commis des Postes, ce furent les seuls Européens civils de Thuận-An.



Il faudrait plusieurs pages, une mémoire plus solide et un autre talent que le mien, pour décrire ce que fut ce poste de tout premier

(1) Le P. Renaud, Jean-Nicolas. Une belle figure dont se souviennent avec admiration les vieux habitants de Hué. Né en 1839 à Auderny (Meurthe-et-Moselle) ; parti en 1867 pour Hué, après avoir suivi à Paris des tours spéciaux d'architecture, de dessin, de sciences, dans le but de fonder à Hué, sur la demande de Tự-Đức, une école de sciences et d'arts et métiers pour les jeunes Annamites ; il était muni de nombreux appareils scientifiques fournis par le Gouvernement français, mais le projet ne réussit pas. Après la prise de Hué, il remplit les fonctions d'aumônier militaire dans le corps expéditionnaire, et, pendant les négociations pour la paix, il servit d'interprète. Ses services lui valurent plusieurs décorations du Gouvernement annamite et la croix de la Légion d'honneur mort en 1898. Il avait une belle intelligence, une vertu plutôt austère, et une défiance de soi qui paralysa parfois son action. [D'après le *Mémorial de la Société des Missions Etrangères*, par Adrien Lannay, Paris, 1916, 2^e Partie, p. 547.] (*Note du R.*)

(2) Le P. Dézalay, Louis-François, né à Rouen (Sarthe), le 6 décembre 1847 ; parti pour Hué en 1879; mort à Hongkong en 1888 (*Id.* p. 203.) (*Note du R.*)

ordre, pendant ces années déjà lointaines ; enfin des plans et des notices de cette époque, qu'il m'est impossible de me procurer, pour pouvoir situer exactement l'emplacement de chaque service, par ordre et par date.

Le point d'atterrissage et de débarquement fut toujours le même appontement cité plus haut, qui aboutissait aussitôt à la rue ou route principal, la seule d'ailleurs que connût **Thuận-An**, et qui fut construite dès le début de l'occupation française, allant du Sud au Nord, c'est-à-dire partant du sémaphore du fort du Nord et se dirigeant parallèlement à la rive de la lagune, à une centaine de mètres de la berge. C'était une route empierrée, qui pouvait avoir 2.200 ou 2 500 mètres de longueur. Tous les bâtiments, construits entre elle et la lagune, en partant du Sud, c'est-à-dire des glacis du fort du Nord, avaient accès sur cette route.

Tout d'abord, quelques constructions légères où logeaient des officiers, puis le cercle (1), le magasin de ce dernier et les logements des boys, ensuite un entrepôt de M. H. Bogaert, un grand marché couvert en paillottes, le magasin d'approvisionnement de M. H. Bogaert, puis un terrain vague précédant le logement du commandant supérieur des troupes (Bains du Roi), des casernements, et enfin un important village annamite ayant une église, un marché, un abattoir, etc. ; au bout du village. Une pagode, quelques arbres, d'autres constructions légères, où logeaient encore quelques militaires.

Telle fut la partie du terrain occupée entre la route en question et la berge de la lagune.

De l'autre côté, toujours en partant du même point, se trouvait d'abord le fort, occupé par l'Artillerie, des constructions légères en torchis et paillettes, constituant quelques logements d'officiers ; puis, en sortant des glacis du fort, le magasin des subsistances, les Compagnies Hors-Rang, l'armurerie, le commissariat de la Marine, d'autres magasins d'habillement, etc. Ensuite, le logement des médecins et du pharmacien, devant lequel il y avait un grand portique, de style annamite ; puis, de vastes casernements où logeait la troupe, et enfin, mais bien en arrière, entre ces constructions et la mer, l'hôpital, qui fut certainement, à part celui de Saigon, un des mieux installés, des mieux organisés et des plus importants de l'Indochine à cette époque.

Venaient ensuite le bureau du câble, les logements des employés de ce service, une petite villa appartenant à M. H. Bogaert, le logement

(1) Voir un dessin du Cercle des officiers de **Thuận-An**, par Rollet de l'Isle, dans B. A. V. H., vol. III, 1916, p. 405. (*Note du R.*)

du commissaire de la Marine, celui du curé, quelques habitations d'indigènes, le cimetière, puis de hautes dunes se prolongeant dans la direction du Nord.

Dès 1889, c'est-à-dire après la prise de l'ex-roi Hàm-Nghi et la fuite en Chine de l'ex-Régent Thuyêt, commença la dislocation des troupes. Presque tous les postes créés à l'intérieur du pays, furent supprimés et remplacés, dans les chefs-lieux de province, par la milice, de création récente, et qui fut suffisante pour maintenir l'ordre et la tranquillité du pays, les agitateurs se tenant tranquilles.

Les troupes furent réduites à quelques companies d'occupation, divisées entre les garnisons de Hué, de Tourane et de Thuận-An ; les autres furent renvoyées au Tonkin, ou en France comme rapatriables. Thuận-An avait vécu : les dépôts des régiments, les companies Hors-Rang, le Service de Santé, tout disparut peu à peu.

Au surplus, comme si la Providence avait voulu rendre ce petit coin de l'Annam plus désolé encore, en 1897, un typhon d'une violence inouïe, avec raz de marée, fit une trouée à travers la haute dune, au bout du village, en face de la rivière de Hué ; la dune, attaquée et minée du côté de la mer par des vagues d'une puissance extraordinaire, et du côté intérieur par les eaux descendant de la rivière de Hué, finit par s'effriter, et les eaux par leur impétuosité firent le reste. En une seule nuit, une passe ayant au minimum 50 mètres de large fut creusée, transformant en île la presqu'île de Thuận-An ; l'ancienne passe, par suite de ce cataclysme, s'ensablait de jour en jour, au fur et à mesure que la nouvelle s'élargissait et se creusait, arrivant ainsi à avoir 250 mètres de largeur et une profondeur suffisante pour laisser passer les chaloupes à vapeur d'un tirant d'eau de 2 m, environ ; l'ancienne passe est actuellement entièrement bouchée, et l'on peut se rendre à pied du fort Nord au fort Sud.

Mais cette coupure à travers la dune et l'élargissement constant de cette nouvelle passe n'allèrent pas sans inquiéter les autorités du pays et les particuliers ayant des intérêts à Thuận-An. Ce fut d'abord quelques constructions légères de pêcheurs qui furent enlevées, puis un pagodon ; enfin, la vague venait déferler jusqu'au pied du cimetière français et continuait son œuvre de destruction ; il n'y avait pas à hésiter ; le cimetière était menacé, il fallait d'urgence prendre des mesures pour sauver les restes de nos chers disparus ; l'Administration fit enlever tous les ossements des Français inhumés dans ce cimetière pendant les années d'occupation, et les fit déposer dans



Planche XXVII. — Vue du Fortin à Thuân -An : le rempart surmonté du chalet de la Résidence supérieure.

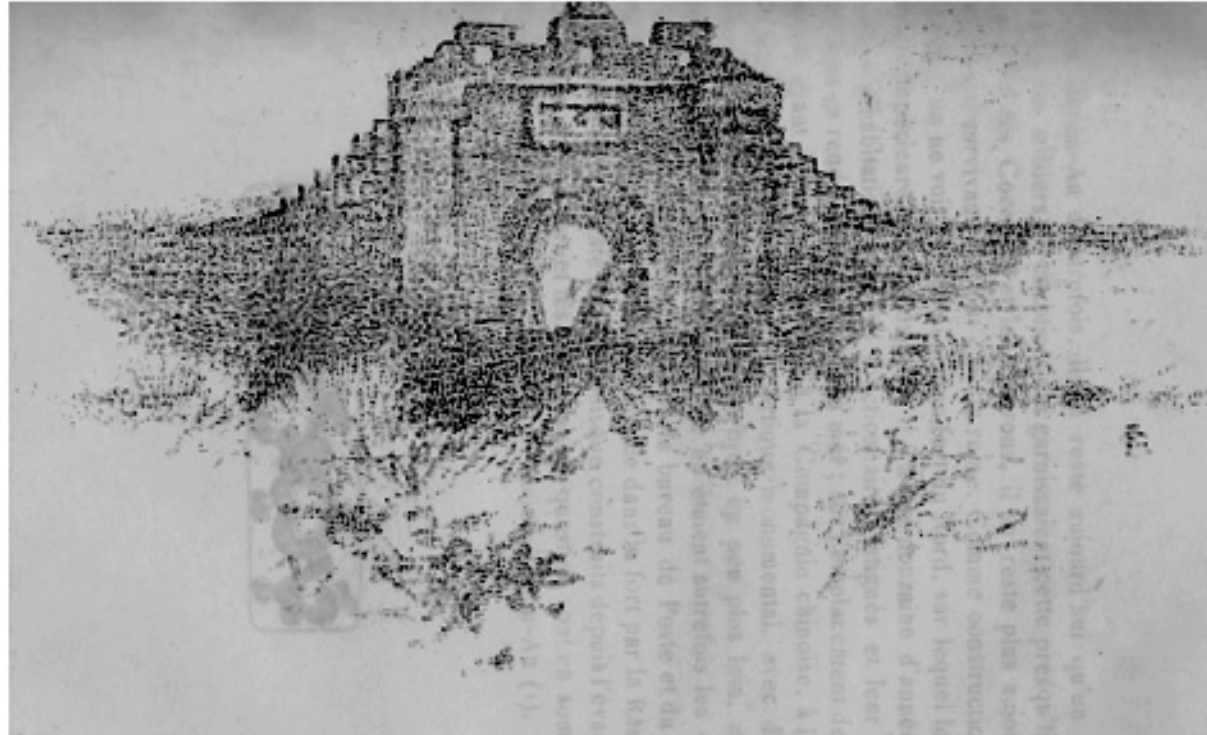


Planche XXVIII. — La porte d'entrée du Fortin nord à Thuận -An.

un estuaire que l'on construisit au fort du Sud. Ce travail très pénible, dont fut chargé le Docteur Marque, à cette époque médecin des troupes à Hué, fut exécuté en quelques jours.



Du Thuận-An d'autrefois, il ne reste aujourd'hui qu'un îlot de sable ; des milliers de cocotiers qui garnissaient cette presque île ainsi que l'île des Cocotiers et les environs, il ne reste plus aujourd'hui qu'un seul survivant. Partout c'est la ruine. Comme constructions anciennes, on ne voit plus que l'ancien fort du Nord, sur lequel la Résidence Supérieure a fait construire, il y a une douzaine d'années, une maison d'habitation pour les fonctionnaires fatigués et leur famille désirant se rendre sur le bord de la mer ; sur l'emplacement des bâtiments ayant appartenu autrefois à la Compagnie chinoise, A l'entrée du logement des médecins, un portique monumental, avec diverses inscriptions en caractères, sur marbre ; un peu plus loin, un petit portique, et enfin, sur l'emplacement où étaient autrefois les « Bains du Roi », il a été construit en 1898 le bureau de Poste et du câble. Ce bâtiment, ainsi que la bâtisse élevée dans le fort par la Résidence Supérieure sont de date récente, puisque construits depuis l'évacuation de Thuận-An Le fort et les portiques en question sont en somme les seules constructions qui subsistent de l'ancien Thuận-An (1).



(1) Il ne sera pas sans intérêt pour le lecteur de présenter ici une vue de **Thuận-An**, quelques années avant la période décrite par M. H. Bogaert. Nous la prenons dans : *Le Royaume d'Annam et les Annamites*, de Dutreuil de Rhins. Cet auteur vit **Thuận-An** en 1876, et voici le tableau qu'il nous en trace :

« Voilà (en venant par mer) les dunes Est et Ouest de Thouan-ane, sablon-

neuses, désertes du côté de la mer, et de l'autre côté couvertes de cocotiers dont les têtes se balancent par-dessus les deux arêtes de sable. » (*Op. cit.*, p. 55.)

« Allons visiter Touane-ane.

« Nous débarquons au pied des collines arides et sablonneuses de Bounquioua [Vũng-Chùa ?], devant une petite pagode à côté de laquelle est dressée sur un piédestal une belle tablette de marbre couverte de caractères chinois. Quel ennui de ne pas connaître ces hiéroglyphes ! Peut-être apprendrions-nous les hauts faits d'un mandarin ou quelque intéressante histoire. Nous suivons le rivage à l'ombre des plantations de cocotiers qui appartiennent, dit-on, au roi. Ici [du côté Nord, c'est-à-dire sur la rive Sud de la nouvelle passe, car Dutreuil de Rhins visite le village en allant du Nord au Sud] ici les cases étagées sur le versant de la dune ont chacune leur pauvre petit jardin entouré de haies de bambous. Des poules, des porcs, des chiens, aussi effarés de notre présence que les femmes et les enfants, se hâtent de rentrer dans leur taudis. Près de la maison commune, — lieu où le conseil municipal s'assemble, — nous voyons arriver, une véritable procession, en tête de laquelle marchent deux soldats chargés de faire écarter le public ; puis s'avance un mandarin d'un rang assez élevé..., accompagné des principaux mandarins de Tourane-ane. De nombreux domestiques les suivent avec leurs grands rifflards ; d'autres portent la boîte à chiques et le palanquin rouge du grand mandarin...

« Mais continuons notre route, route fatigante, car à chaque pas nous enfonçons dans le sable que la marée viendra tout à l'heure recouvrir. La dune, plus basse, laisse aussi plus de place entre elle et le rivage, près duquel s'étend une pêcherie formée, comme toutes celles qui couvrent la lagune, avec des bambous de cinq à six mètres, enfoncés dans le lit du fleuve, juxtaposés et solidement reliés entre eux pour résister aux plus forts courants de la marée...

« Nous passons en suite entre deux rangées de boutiques de pauvre apparence, et parmi les étalages en plein vent et les corbeilles des marchandes. *Nuoc-mame*, riz, poisson frais et séché, tabac, légumes et fruits, piments, etc., sont étalés à côté des poteries, des étoffes, etc. Ce marché est mal approvisionné ; tout y est plus cher qu'aux environs de Hué !...

« Au bout du marché, nous laissons à notre gauche un fort rectangulaire [Comparez ce que dit R. Morineau : *Souvenirs historiques en aval de Bao-Vinh : forts et batteries*, dans B. A. V. H. vol. I, 1914, p. 227. Dutreuil de Rhins Parle sans doute ici de la batterie portée sous le n° 3 ou sous le n° 4, dans la carte, *ibid*, p. 224] dont la présence est dissimulé sous un épais feuillage, et à notre droite la masse des jonques marchandes annamites et chinoises, celles-ci bondées de marchandises jusque sur le pont et pourvues d'une artillerie plus sérieuse que celle des corvettes annamites. Voici une place derrière laquelle on exerce les soldats au tir à la cible : mandarins et secrétaires sont installés dans une petite baraque ; tout le monde fume, chique, boit du thé, cause et joue tout en travaillant et surtout en s'éventant. Personne n'a l'air de prendre l'exercice au sérieux ; aussi la cible, placée à environ quarante mètres, n'est-elle pas souvent touchée.

« Nous sommes ici à l'extrémité [Sud] du village de Touane-ane, qui n'offre, comme on le voit, que bien peu de ressources à l'étranger. Un fort rond en pierre, entouré d'un rempart en terre et d'un petit fossé [Voir R. Morineau ; *id. ibid*,], nous sépare encore de l'embouchure du fleuve, large de

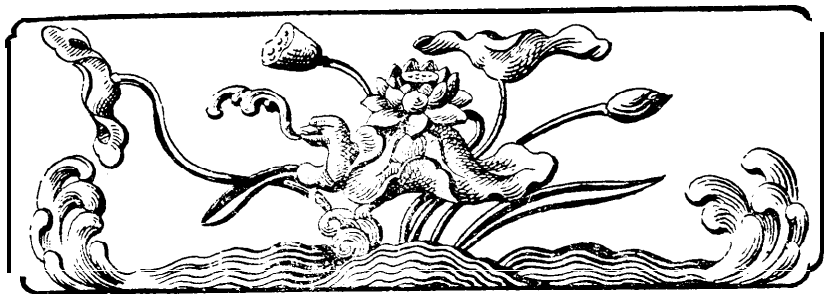
350 mètres [aujourd'hui complètement fermée]. De l'autre côté, un autre fort, entouré de petits ouvrages de sable, nous présente son front de verdure, et l'arête sablonneuse de la dune de l'Est se montre par-dessus les bois de cocotiers et de bambous qui en décorent aussi le versant Sud. Un troisième fort sur l'île plate, un autre encore sur cette jolie petite île bien nommée « île des Cocotiers », gracieux berceau de verdure flottant au milieu de la lagune, complètent le système de défense Touane-ane. . . . Je ne pense pas qu'il y ait jamais plus de deux cents hommes dans ces quatre forts en temps ordinaire. Quant à la population du village, elle est peut-être de quatorze cents individus » [*Le Royaume d'Annam*, pp. 62 66].

Cinquante ans plus tôt, en 1822, voici quel était l'aspect de *Thuân-An*, d'après un voyageur anglais, Finlayson, médecin de l'ambassade Crawford :

« A l'embouchure de la rivière d'Huê, sur la rive gauche, s'élève un fort, assez petit, mais construit dans les règles de l'art, avec un rempart entouré d'un mur de pierre et des canons montés *en barbet*. Cette citadelle a été bâtie pour défendre au besoin l'entrée de la rivière ; elle la commande même complètement, et est tenue en très bon état ; je doute néanmoins qu'elle pût faire longue résistance si elle était attaquée par un vaisseau bien muni d'artillerie. Les créneaux en étaient presque couverts de soldats, tous armés de mousquets ou de lances. Garnir de troupes les murailles d'un fort est regardé par les Cochinchinois comme le plus beau compliment possible, et cet usage équivalait chez eux à celui qui chez nous consiste à tirer le canon.

« Un peu au-delà de cette petite place, le mandarin donna ordre de jeter les ancres des deux chaloupes. Nous restâmes ainsi arrêtés l'espace environ de six heures, et quand, vers le soir, nous témoignâmes le désir d'aller nous promener à terre, on nous prévint que nous ne devions pas nous éloigner. Nombre de gens, soldats et bourgeois, nous suivirent. Il n'y avait absolument rien à voir qu'un amas de misérables buttes construites au milieu d'une grève nue et sablonneuse. L'embouchure de la rivière de Huê est assez étroite, eu égard au volume d'eau qu'elle décharge dans la mer. Elle est rétrécie d'un côté par un haut et vaste banc de sable qui, s'étendant le long du rivage, sert de barrière à un immense bras de fleuve qui semble s'avancer vers l'Ouest à la recherche d'un passage. Un autre banc de sable, mais moins élevé, sur lequel est érigé le fort dont il a été question, la resserre de l'autre côté... Quand on l'a franchie, il semble qu'on a pénétré dans un vaste lac d'eau douce et qu'on est tout-à-fait séparé de la mer.

« Le spectacle qui alors se présente aux yeux devient fort intéressant. Des îles couvertes de culture se montrent au loin ; et à voir le lit du fleuve divisé par elles, on dirait plusieurs larges rivières qui versent leurs eaux dans un même bassin. Puis ce sont des milliers de barques qui montent ou qui descendent . . . » [Finlayson : *Voyage du Bengal à Siam et à la Cochinchine*, dans *Bibliothèque universelle des voyages*, par Albert Montemont, Paris. 1835, pp. 369-370]. (*Note du Rédacteur du Bulletin.*)



LA PAGODE LONG-THU, A TOURANE (1)

Par H. COSSERAT.

Représentant de Commerce.

Tout le monde a pu constater combien rares sont, en Annam, les monuments anciens annamites, constructions, tombeaux, tours. etc., alors que les vestiges chams, vieux de plusieurs siècles, sont éparpillés dans toute l'étendue de l'empire, du Nord au Sud, et que beaucoup d'entre eux montrent, par leur état de conservation, quels habiles constructeurs et même quels véritables artistes étaient ces prédécesseurs de l'Annamite sur le sol d'Annam.

En dehors de quelques vieux tombeaux, de quelques vieux portiques en grossière maçonnerie, d'une ancienneté toute relative d'ailleurs, les Annamites n'ont rien laissé qui puisse intéresser les chercheurs, et les quelques vestiges que l'on rencontre, de-ci de-là, n'ont généralement de valeur que par la tradition ou la légende qui s'y rattachent, le point de vue artistique et architectural du monument devant être laissé souvent de côté.

Cette disparition quasi totale de vestiges d'un âge relativement encore peu éloigné de nous, doit avoir pour cause, je crois, d'abord les nombreuses guerres qui ont désolé la terre d'Annam depuis la prise de possession par les Annamites, ensuite et surtout, la pratique architecturale de ce peuple, dont le génie s'est localisé presque exclusivement dans la construction d'édifices mi-partie bois, mi-partie

(1) Communication lue à la réunion du 20 avril 1920.

grossière maçonnerie, d'une facture toujours pareille et toujours invariablement répétée.

Il est certain que de semblables constructions n'étaient pas faites pour résister aux assauts du temps et aux vicissitudes de guerres continuelles, aussi ne reste-t-il rien ou presque rien de tous ces grands palais, de toutes ces magnifiques pagodes que les rois d'Annam ont fait construire au temps de leur splendeur. Si rares donc sont ces vestiges du passé, qu'il faut s'empresser, lorsque le hasard nous en fait découvrir un, d'en signaler l'existence et de le faire connaître bien vite avant que le temps ait achevé son oeuvre de destruction ; c'est pour cette raison que je crois intéressant de signaler à l'attention de nos collègues un vieux souvenir, situé à Tourane, et dont l'âge doit certainement le faire classer parmi les plus rares et les plus vieux vestiges annamites qui existent encore en Annam.

*
* *

Lorsqu'on suit, à Tourane, le quai Courbet, et qu'on remonte la rivière, en se dirigeant dans la direction du Sud, on arrive, après avoir quelque peu dépassé la Direction des Douanes et Régies, à un petit ponceau, au delà duquel on se trouve en face de deux routes séparées l'une de l'autre par le jardin du Musée cham de la ville.,

A droite, se continue la route connue sous le nom de route de Cam-Lê, qui va aboutir au bac du même nom ; à gauche, se présente un chemin bien entretenu, qui conduit, au bout de quelques centaines de mètres à l'abattoir municipal, se prolonge au-delà le long de la berge de la rivière, pour desservir quelques maisons de commerçants chinois installés sur la rive, et va se perdre enfin un peu plus loin dans les rizières.

Laissons de côté la route de Cam-Lê et prenons le chemin de l'abattoir, à la hauteur duquel nous nous arrêterons. Restant face au Sud, nous aurons à notre gauche l'abattoir, derrière nous, le Musée cham, et à notre droite, sur un terrain bordé par le chemin lui-même, un vieux portique en maçonnerie, isolé de toute autre construction, ayant son grand axe dans une direction Est-Ouest, et sa façade tournée du côté Sud.

Le portique en question n'a, dans son ensemble, rien de saillant qui puisse attirer tout particulièrement l'attention, et personnellement, lorsque je le vis pour la première fois, je n'y aurais attaché aucune importance, si je n'avais trouvé, appuyée contre sa face intérieure, c'est-à-dire du côté Nord, une stèle cassée en deux morceaux à peu



(Cliché H. Cosserat.)

Planche XXIX. — Portique de la Pagode Long - Thủ, à Tourane. (Façade extérieure.)

près égaux, la partie supérieure de la stèle reposant contre la partie inférieure. La cassure étant très nette, je fis remettre en place, très facilement, par des coolies, la partie supérieure sur celle inférieure et reconstituer ainsi la stèle telle qu'elle devait être auparavant.

La stèle porte une inscription entourée d'un encadrement. Ce dernier se compose, en haut, d'un tympan, délimité par des festons, et rempli par l'emblème du globe enflammé, avec, aux deux coins, la swastika; sur les deux côtés, d'une bande décorée de feuillage et de fleurs; en bas, d'une bande ornée de fleurs de lotus stylisées, et, aux deux extrémités, d'une licorne d'un dessin primitif, comme, d'ailleurs, tous les autres ornements.

Quant à l'inscription, elle se compose de 368 caractères chinois, dont six disposés en haut sur une ligne horizontale, 360 disposés sur 18 lignes verticales, et enfin 2 caractères semblables placés à mi-hauteur à droite et à gauche en dehors du cadre.

Tous ces caractères, ainsi que les ornements du cadre sont très bien gravés, et dans un parfait état de conservation, ainsi qu'on peut facilement s'en rendre compte par la photographie que je donne de la stèle.

La stèle elle-même est constituée par une pierre de forme triangulaire, à sommet fortement arrondi, ayant 1 m. 25 de hauteur et 1 m. 20 de longueur à la base. Cette pierre, par son grain et sa couleur, ressemble en tous points à celles dont se servaient les Chams pour édifier leurs monuments, et il y a tout lieu de supposer qu'elle provient d'un édifice cham — tympan sculpté peut-être — dont les Annamites ont dû faire disparaître le sujet sculpté pour le remplacer par leur inscription en caractères, métamorphose dont ils sont très coutumiers et dont on trouve de nombreux cas dans les régions où existent des ruines de monuments chams.

Enfin, pour compléter et terminer cette description, il faut signaler que le cadre qui entoure l'inscription en caractères est reproduit sur l'autre face de la stèle, mais sans trace aucune d'inscription.

Voici ci-dessous la traduction du texte en caractères gravé sur la stèle (1).

« Érection d'une inscription sur pierre à la pagode Long-Thủ 龍首.
« Préfecture de Điện-Bàn 奠盤, sous-préfecture de Tân-Phước

(1) Je dois cette traduction à M. Búi-Văn-Cung, Secrétaire principal à la Résidence Supérieure. Je lui adresse ici mes bien sincères remerciements, ainsi qu'au Rédacteur du Bulletin qui a bien voulu la contrôler et la mettre au point.

新福, village de Nại-Hiền, 耐軒, le Chef de la congrégation boudhique (Hội-Chủ 會主), ayant le titre de Cai-Thuộc 該屬⁽¹⁾, Nguyễn-Văn-Châu 阮文珠, et son épouse principale, Lê-Thị-Sinh 黎氏生 ; le Cai-Hợp 該合 du bureau Trương-Thần-Lại 將臣吏⁽²⁾, Vicomte de Vạn-Kim 萬金, Trần-Hữu-Lễ 陳有禮, et son épouse principale Hồ-Thị-Quy 胡氏歸 ; le membre du bureau Trương-Thần-Lại 將臣吏. Baron de Triều-Kiên 朝堅, Trần-Hữu-Kỷ 陳有紀 ; le Chef de ce village, Phạm-Văn-Ngao 范文放, et tous les citoyens du village, ainsi que Bùi-Thị-Nói 裴氏訥.

« Anciennement, en ce lieu, le Bouddha faisait sentir son aide aux déshérités. C'est pourquoi les fidèles souvent y priaient. Ce lieu, en outre, paraissait jouir de pouvoirs surnaturels, et il offrait la figure de la tête du Dragon. C'est pourquoi le Cai-Hợp du Bureau Trương-Thần-Lại, nommé Trần-Hữu-Lễ 陳有禮, citoyen de ce village, pénétré de dévotion et espérant dix mille faveurs, fit don d'un jardin que lui avaient laissé ses ancêtres, et y éleva des habitations pour les bonzes.

« Le village en entier y éleva un temple nouveau.

« Le Chef de la congrégation, ainsi que les vertueux jeunes hommes et les jeunes filles croyantes, dévoués à la religion, offrirent ce qu'il fallait pour orner la salle et confectionner les statues, pour fondre une cloche et édifier une tour pour l'y mettre, enfin pour élever un pavillon pour le tambour.

« De plus, poussés par leur dévotion, ils réunirent une somme d'argent pour acheter des rizières et les consacrer au temple.

« Voici la liste des parcelles de rizières consacrées au culte, avec les indications cadastrales :

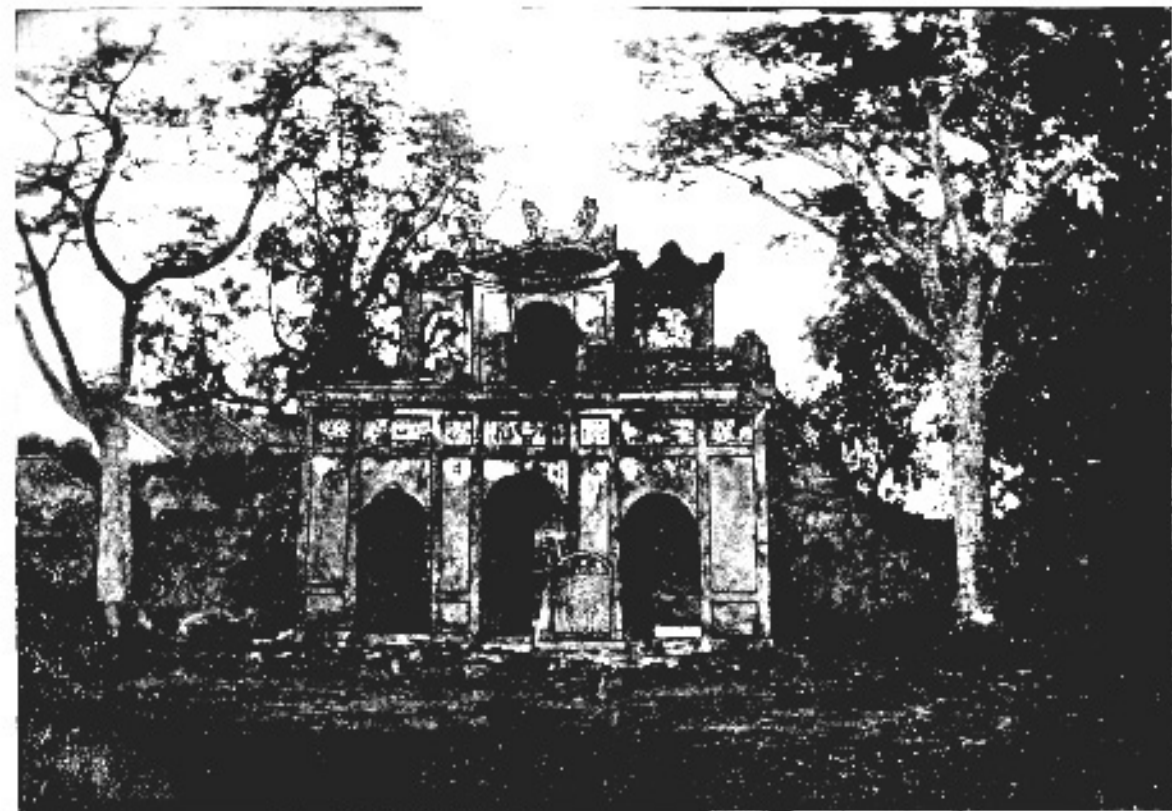
« Un lot de rizière d'une contenance de 1 mẫu, situé au lieu dit Cửa-Đình et acheté pour 40 ligatures ;

« Un lot de 1 mẫu, situé à Giềng-Vũng, acheté pour 37 ligatures ;

« Un lot de 1 mẫu, 1 sào, situé également à Giềng-Vũng, acheté pour 25 ligatures.

(1) Les Thuộc étaient des sortes de colonies agricoles. On en installa au Quảng-Ngãi et au Phú-Yên en 1720 (*Thật lục tiền biên*, livre VIII, folio 28). Les Cai-Thuộc étaient sans doute les mandarins chargés de la direction de ces colonies (*Note du Rédacteur du Bulletin*.)

(2) Le bureau Trương-Thần-Lại était, sous les premiers Nguyễn, et jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, le bureau des Finances, chargé de lever l'impôt et autres fonctions de ce genre. Il y avait, dans ce bureau, comme dans les autres, sept Cai-Hợp, sorte de commis, de rang inférieur (*Thật lục tiền biên*, livre 11, folio 2. - *Note du Rédacteur du Bulletin*.)



(Cliché H. Cosserat.)

Planche XXX. — Face intérieure du portique de la Pagode Long - Thù, à Tourane.



(Cliché H. Cosserat.)

Planche XXXI. — La stèle de la Pagode Long - Thù, à Tourane.

« Liste des fidèles qui ont donné comme il a été dit ci-dessus :

« Le Trần-Thủ 鎮守 (1) Trần-Văn-Huyền 陳文玄 et son épouse Nguyễn-Thị-Vạn 阮氏萬.

« Bùi-Hữu-Thái 裴有泰 et son épouse Ngô-Thị-Đông 吳氏東.

« Võ-Đình-Pháo 武廷砲 et son épouse Phạm-Thị-Tỉ 范氏俾.

« Đỗ-Thị-Ức 杜氏抑, dite en religion Diệu-Công 妙功.

« Võ-Đình-Quyền 武廷權.

« Nguyễn-Văn-Yến 阮文僊.

« Phạm-Thị-Thiết 范氏設.

« Nguyễn-Văn-Tào 阮文曹 et son épouse Lê-Thị-Án 黎氏按.

« Phạm-Văn-Nghiêu 范文曉 et son épouse Nguyễn-Thị-Thiện 阮氏善.

« Bùi-Văn-Vân 裴文云 et son épouse Bùi-Thị-Nho 裴氏儒.

« Bùi-Cò-Sứ 裴雇使 et son épouse Bùi-Thị-Bái 裴氏沛.

« Bùi-Thị-Quê 裴氏桂.

« Lê-Thị-Nghiêm 黎氏嚴.

« Nguyễn-Văn-Kị 阮文忌.

« Bùi-Thị-Chiên 裴氏戰.

« Le Chef de la congrégation du village de Nại-Hiên, Võ-Đình-Pháo 武廷砲, en religion Chơn-Trí 真智, son épouse Phạm-Thị-Tỉ 范氏俾, ainsi que Nguyễn-Diệu-Au 阮妙幼, avec tous les membres de la congrégation ont fait cette donation le jour *canh-thìn* de l'année *giáp-tuất* (1634).

« Les dons affectés aux rizières consacrées au temple s'élèvent à 4 *mẫu*, 2 *sào*, 2 parcelles ; le Chef de la congrégation a offert 100 ligatures ; les fidèles, 40 ligatures.

« Le 1^{er} jour de la 4^e lune de la 5^e année Thịnh-Đức 盛德 [de Lê-Thần-Tôn] (13 mai 1657).

« Lê-Gia-Phước 黎嘉福, en religion Pháp-Giám 法鑒, du village de Hải-Châu 海州, préfecture de Điện-Bàn 奠盤, a composé cette inscription. »

*
* *

Il ressort de cette inscription que le vieux portique contre lequel se trouve la stèle, serait le dernier vestige d'une ancienne et importante pagode élevée en ce lieu quelques années avant 1657 par les notables habitants de la région.

La pagode elle-même, est disparue depuis longtemps, et elle a été remplacée par un vulgaire bâtiment en grosse maçonnerie, couvert

(1) Gouverneur de province, sous les premiers Nguyễn (Note du Rédacteur du Bulletin.)

en paillottes, n'ayant aucun cachet artistique ni rien qui puisse arrêter l'attention.

Il m'a été très difficile d'obtenir des renseignements au sujet de cette pagode, non pas par mauvaise volonté de la part de ceux que j'ai interrogés, mais plutôt par ignorance. Tous me répondaient qu'ils ne savaient rien, vu le long, très long temps écoulé depuis la fondation de la pagode.

En tout cas, tous sont unanimes pour affirmer que l'inscription de la stèle en question se rapporte bien à la pagode qui a été construite sur ce terrain ; mais personne n'a pu me dire à quel endroit exact pouvait être placée la stèle lors de l'existence de la première pagode, et malgré mes recherches, je n'ai pu trouver aucune trace ni aucun indice qui eût pu m'indiquer, même approximativement, l'emplacement où la stèle avait été primitivement érigée.

Au point de vue tradition et légende, voici ce que j'ai appris de différentes conversations que j'ai eues avec quelques habitants de l'endroit. Je les rapporte telles quelles, faisant toutes mes réserves sur la véracité des faits que je transcris ci-dessous, n'ayant pu en vérifier l'authenticité par aucune preuve ou document probant.

Pour les uns, la pagode aurait été détruite à l'époque des guerres des **Tây-Son**, sans plus de précision.

Pour d'autres, elle contenait une grande quantité de belles statues de Bouddha qui furent, sur l'ordre du roi **Minh-Mạng**, transportées dans les pagodes des montagnes de Marbre, parce qu'elles n'étaient plus en sûreté dans la pagode **Long-Thủ** qui tombait en ruines. Cette translation aurait eu lieu à l'époque où **Minh-Mạng** aurait fait aménager en pagodes différentes grottes des montagnes de Marbre.

En plus de ces traditions, un vieillard du village de **Nại-Hiên** m'a conté la légende suivante, qui vaut aussi la peine d'être rapportée.

La pagode possédait, paraît-il deux énormes cloches en bronze, de 0 m. 80 de diamètre, et une petite statue de Bouddha, aussi en bronze. A l'époque de guerres qu'il n'a pu me déterminer, mais il y a très, très longtemps, d'après lui, de crainte que ces objets ne fussent volés, une des cloches fut enterrée sur le bord de la rivière, près du vieux bâtiment qui existe encore aujourd'hui et qui a été affecté pendant longtemps au service de la vérification des Douanes, et l'autre cloche, ainsi que le Bouddha, furent cachés dans l'intérieur du pays. Ces deux derniers objets furent retrouvés dans la suite et ornement, paraît-il, aujourd'hui, la pagode principale du village de **Nại-Hiên**, où on pourrait encore les voir. Quant à la cloche qui avait été enterrée près du bord de la rivière, malgré les plus actives recherches, elle ne put jamais être retrouvée.



(Cliché Ch. Bernard.)

Planche XXXII. — Stèle du tombeau de Bui à Tourane.
(Photographie d'un estampage.)



Enfin, pour terminer, je signalerai encore une dernière tradition, que, pas plus que les autres, je n'ai pu vérifier et que je donne aussi sous réserve.

A l'Ouest du portique, le terrain est limité par la propriété de la Société sportive de Tourane connue sous le nom de « Tourane-Sport ». Sur son emplacement existait auparavant un vieux tombeau dans lequel avait été enterré un des principaux bienfaiteurs de la pagode Long-Thu Lors de l'occupation de ce terrain par la Société « Tourane-Sport », Le tombeau fut démoli, transporté, et reconstruit sur le territoire du village de **Phu-Đăng**, situé dans la concession française de Tourane, au milieu de la grande plaine qui s'étend à l'Ouest de la ville et qui est enclose entre la route mandarine et la route qui conduit au bac de Cam-Lê. Une stèle en pierre, semblable à toutes les stèles que l'on voit communément sur beaucoup de tombeaux annamites, et ayant 0,62 cm. de hauteur sur 0,40 cm. de largeur, est élevée sur le tombeau. Elle porte une inscription composée de 29 caractères chinois disposé sur 3 lignes verticales et entourée d'un encadrement composé d'une grecque pour les deux côtés verticaux, et horizontalement, en bas, de rinceaux, en haut, d'un dessin représentant la monade chinoise.

Voici la traduction de cette inscription :

« Ici repose mon feu père Búi . . . 裴 du grade de **Tướng-Thần** 將臣, du titre de **Tàn-Thắng-Tử** 新勝子 (Vicomte de **Tàn-Thắng**.)

« Stèle en pierre élevée pour le culte de mon feu père, par moi, **Búi**. . . son pieux fils, le 10^e jour du 1^{er} mois de l'hiver (10^e mois) de 1^{re} année **kỷ-vị** ».

D'après Monsieur **Búi-Văn-Cung**, qui m'a obligeamment traduit cette inscription, les années qui correspondent à l'année cyclique **kỷ-vị** 己未 sont les années 1619, 1679, 1739, 1799, etc. La date qui s'harmonise le mieux avec l'année marquée sur la stèle du tombeau est l'année 1679.

Beaucoup de choses seraient certainement encore à dire sur cette pagode dont je n'ai fait qu'effleurer l'histoire, et le sujet est suffisamment intéressant pour tenter une compétence plus grande que la mienne et qui pourra aussi disposer de plus de temps que je n'ai eu.

Je n'ai fait en somme que signaler le sujet, laissant à d'autres, plus érudits, le soin de l'étudier à fond et de nous faire connaître dans tous ses détails, si c'est possible, l'histoire de ce vestige, très probablement le seul et unique de la région en tant qu'ancienneté, dernier témoin d'une époque dont il ne reste plus que de très rares souvenirs (1).



(1) C'est l'occasion de souhaiter vivement que l'Administration veuille bien s'intéresser au vieux portique en question, pour le protéger contre les déprédations des indigènes et même pour l'entretenir dans l'état où il est, en neutralisant l'action du temps par quelques réparations intelligemment comprises.



SUR LE PONT DE FAIFO, AU XVII^E SIÈCLE : HISTORIETTE TRAGI-COMIQUE (1)

Par L. CADIÈRE,
des Missions-Etrangères de Paris.

« Les aveugles de la Cochinchine se mettent ordinairement sur des ponts couverts pour gagner leur vie, où ils disent la bonne fortune à tous ceux qui se présentent en leur donnant deux liards ».

C'est Bénigne Vachet que nous entendons (2), et nous sommes dans la seconde moitié du XVII^e siècle. En effet, Bénigne Vachet, né à Dijon en 1641, ordonné prêtre en 1668, au Séminaire des Missions-Etrangères de Paris, parti pour le Siam en 1669, puis envoyé en Cochinchine en 1673, resta dans ce pays jusque vers 1683 (3). Pendant ce séjour de 10 années, le missionnaire français fit quelques voyages à Hué et dans l'intérieur du pays, mais il résida la plus grande partie du temps à Faifo, où la Société des Missions-Étrangères avait une résidence. Nous sommes donc à Faifo, et on va voir plus loin que c'est du pont couvert de Faifo qu'il s'agit dans cette histoire. Or, comme il n'y a jamais eu, de mémoire d'homme, qu'un pont couvert, à Faifo, c'est sur le pont Japonais que l'affaire se passe.

(1) Communication lue à la réunion du 28 septembre 1920.

(2) *Mémoire de Bénigne Vachet sur la Cochinchine*, par L. Cadière ; dans *Bulletin de la Commission archéologique de l'Indochine*, 1913, pp. 1-77. Le passage que nous commentons est contenu dans les pages 52-53.

(3) Adrien Launay. *Mémorial de la Société des Missions-Etrangères*, 2^e partie. Paris, Séminaire des Missions-Etrangères, 1916, pp. 614-615.

Continuons notre récit:

« Ils (ces aveugles) jugent à la parole si c'est un homme ou une femme ; ils ont en main cinq caches qu'ils jettent en l'air et qui tombent sur un bassin de cuivre ; ils observent par le tact le nombre de caches droites et celui de renversées, sur cela ils devinent le passé, le présent et l'avenir ; il n'y a que les gens très médiocres qui sont sujets à cette superstition, car ceux qui sont commodes n'y ajoutent aucune foy » .

De nos jours, le principal métier des aveugles, hommes ou femmes, est encore la prédiction de l'avenir, ou l'explication du passé, la régularisation du présent ; et un de leurs instruments de prédilection sont les « caches », quelques sapiques, agitées dans un tube, dans une carapace de tortue, et égrenées rituellement sur un plat, puis palpées méticuleusement et interprétées avec une science profonde ; mais ils ne font plus leur résidence sur les ponts couverts, pour la bonne raison que les ponts couverts sont rares en Annam (1) ; on les voit errer silencieusement, par les rues de Hué, ou dans les grands marchés, tâtant le sol de leur baton, ou guidés par un petit enfant, leur boîte laquée pendue à l'épaule, leurs pauvres yeux morts contemplant vaguement les choses de l'autre monde.

« Il y avait proche de notre maison l'un de ces aveugles qui étoit en grande vogue ».

Les missionnaires français avaient, ai-je dit, une résidence à Faifo. Cela ressort de ce passage. Cela ressort aussi d'un autre document (2), datant d'à peu près la même époque, où il est dit que l'évêque d'alors, Mgr. Pérez, « M. l'Evêque de Buges », « se sauva dans la maison que les Missionnaires avoient à Faifo, ville qui n'est éloignée que d'une lieue de l'endroit où étoit son Eglise ». Le fait se passait en 1698 ou 1699. Nous trouvons, dans le même document, quelques renseignements intéressants sur la résidence des missionnaires français à Faifo : elle était occupée, en ce temps, par deux missionnaires (3) ; ceux-ci avaient acheté le terrain où l'église et la résidence étaient bâties, « de la Communauté de Faifo », c'est-à-dire de la commune ;

(1) Sur le pont couvert de **Thanh-Thủy**, dans les environs de Hué, voir, dans B. A. V. H. IV, 1917, E. Gras : *Un pont*, pp. 213-216, avec illustration ; R. Orband : *Le pont couvert de Thanh-Thủy*, pp. 217-221, avec illustrations. — Voir des photographies du pont couvert de Faifo, dans B. A. V. H. VI, 1919. D'Sallet : *Le Vieux Faifo* . . . II. *Souvenirs japonais*, pp. 506-516.

(2) *Récit abrégé de la dernière persécution de la religion chrétienne dans la Cochinchine*. Paris, chez L. V. Thiboust et Pierre Esclassan, Place de Cambray, M. DCC. III, p. 28.

(3) *Récit abrégé* . . . , p. 34.

le gouverneur d'alors de la province de Cham, ou Quảng-Nam, « *Ou Nghe diem* », que nous retrouverons un jour, dans une autre étude, fit remettre ce terrain à la commune de Faifo, après en avoir chassé, pour peu de temps il est vrai, les propriétaires légitimes (1).

Un autre document, rédigé par Bénigne Vachet (2), nous raconte longuement un incident arrivé à propos de cette résidence et de l'église des missionnaires à Faifo. Le fait se passe après le second voyage de Mgr. de Lamotte Lambert en Cochinchine, donc après 1675-1676. Mais je ne saurais dire si c'est avant ou après l'histoire du soldat que nous racontons ici.

Donc, les inondations de l'hiver avaient assez endommagé la résidence des missionnaires à Faifo. Un catéchiste des environs avait fait construire une belle église « de charpente très bien travaillée », et l'avait offerte à Bénigne Vachet, qui résidait à Faifo. Mais celui-ci, pour ne pas éveiller les susceptibilités des mandarins et du roi, l'avait refusée. Son confrère, M. de Courtaulin, qui venait d'arriver dans la même ville, en 1674, l'accepta et la fit transporter et élever à Faifo pendant une absence de Vachet. Celui-ci, ayant appris la chose, revient en toute hâte, fait des objurgations à son confrère, qui ne veut pas démentir de son projet, et finalement part pour le chef-lieu de la province, puis pour Hué, pour avertir de la chose ses amis, le gouverneur du Quảng-Nam et le ministre d'Etat. L'affaire semblait arrangée, lorsque des « jaloux » présentèrent un placet au roi pour lui dénoncer l'érection de l'église. Heureusement, cette accusation passa par les mains du ministre d'Etat qui la retint par devers lui, sans la transmettre au roi. Mécontent toutefois, et pour ne pas se créer des histoires, il envoya à Faifo son secrétaire, « Vanthou » (3), avec des soldats, pour faire démolir l'église. Bénigne Vachet entra en pourparlers avec le secrétaire qui consentit à ce qu'on en référa au ministre. Vachet retourne

(1) *Récit abrégé...*, p. 29.

(2) *Mémoires de Bénigne Vachet. Mémoires pour servir à l'histoire générale des Missions et aux archives du Séminaire de Paris*. Paris, 1865, Victor Goupy, 5, rue Garancière, pp. 210-216.

(3) Sous **Hiên-Vương**, et à partir de **Sãi-Vương**, il y avait, dans les trois bureaux des Finances, des Rites et du Palais, des **Hoa-Văn** 華文, ou calligraphes, qui arrivaient à cet emploi à la suite d'un examen (*Thật lục tiền biên*, livre II, folio 23.) — Il y avait aussi des **Văn-Chức** 文職, ou « lettrés, académiciens », dont le corps fut changé en celui des **Hàn-Lâm** 翰林, en 1744. (*ibid*, livre X folio 11.) — L'expression de Vachet, « Vanthou », doit correspondre au sino-annamite **Văn-Thơ** 文書 « caractères et missives » [peut-être **Văn-Thủ** 文守?], et aux **Hoa-Văn** des documents indigènes.

à Hué et se présente au ministre. « Lorsque je lui fis la révérence, il ne daigna pas me regarder. Durant trois jours, je ne manquai point de me présenter à lui le soir et le matin, et je trouvais toujours la même froideur. Vanthou me consolait Le troisième jour, vers les trois heures du soir, il fut se promener dans une maison de campagne qui n'était éloignée de la sienne que d'environ un quart de lieue. Le secrétaire me conseilla de le suivre quoiqu'il fit une petite pluie. Je me mêlai parmi les soldats de sa suite, et s'étant aperçu que je marchais avec les autres, il me fit approcher de son filet et me demanda depuis quel temps j'étais à la cour, comme s'il ne le savait pas... »

Arrivé à la maison de campagne, une explication eut lieu. Le ministre lui fit servir un repas, ce qui « me fit bien plaisir, car je n'avais rien mangé de la journée », et il consentit à ce que l'église restât debout : « Votre bâtiment subsistera, que ce soit une maison ou une église. Pour cette fois, vos ennemis ne se moqueront pas de vous ». Il voulait même punir ceux qui avaient suscité l'histoire. Mais Bénigne Vachet le pria de n'en rien faire, et il retourna à Faifo, après avoir reçu du ministre « vingt mille caches » pour les frais de son voyage.

Après cette digression, qui nous a permis de donner tous les renseignements que nous avons, pour le moment, sur la résidence des missionnaires français à Faifo vers la fin du XVII^e siècle, reprenons notre récit.

« J'avais compassion de ce grand nombre de personnes qui venoient tous les jours à luy, et je ne savois quel remède y apporter. Un jour, un jeune soldat chrétien nouvellement marié qui alloit en commission vint me saluer en passant ».

Il y avait, sous Hiên-Vương, un grand nombre de soldats chrétiens. A un moment même, le roi trouva qu'il y en avait trop, et bien qu'il ait montré presque pendant tout son règne des dispositions bienveillantes envers le christianisme, et qu'il ait entretenu des relations de politesse cordiale envers Mgr. de Lamotte Lambert et Bénigne Vachet, il déclencha, en 1663, une persécution où plusieurs soldats chrétiens trouverent la mort (1). Celui dont il s'agit ici faisait partie des troupes placées sous le commandement du gouverneur de Quảng-Nam, car nous verrons plus loin que c'est ce mandarin qui instruisit son affaire, et le gouverneur l'appelle « son soldat », et il devait résider au chef-lieu

(1) Voir sur cette question : *Mission de la Cochinchine et du Tonkin*, par les PP. de Montézon et Estève, Paris, Douniol, 1858, pp. 216 et suivantes, *La Cochinchine religieuse*, par le P. L.-E. Louvet, Paris, Leroux, 1885. vol. I, pp. 269 et suivantes.

même de la province, peu éloigné de Faifo (1). Le fait qui fait l'objet de ce récit dut se passer après l'année 1671, bien entendu, année de l'arrivée de Bénigne Vachet en Cochinchine, mais même plus tard, après les années 1673, 1674 ou même 1675. En effet, la mansuétude dont usa Hiên-Vuong envers ce soldat ne saurait s'expliquer avant cette époque, car le prince était encore fortement irrité contre les chrétiens. Mais, en 1673, il reçut favorablement M. Mahot, qui vint lui offrir des présents de la part de Mgr. de Lamotte Lambert ; en 1674, il arrêta des dénonciations haineuses du fondeur de canons, Jean de la Croix, contre les missionnaires français ; enfin, en 1675, il envoya un bateau à Siam pour chercher Mgr. de Lamotte Lambert et reçut le prélat en audience publique, dans les premiers jours de 1676, et lui promit de ne plus s'opposer en rien à la prédication du christianisme (2). D'ailleurs, ce que nous allons voir plus loin, des bonnes relations que Bénigne Vachet entretenait avec le gouverneur du Quang-Nam, laisse supposer que ce missionnaire était dans le pays depuis un certain temps déjà.

Poursuivons notre récit :

« Il [ce soldat] avoit la voix d'une femme ; je le crus très propre à mon dessein ; je luy dis ce qu'il avoit à faire pour me dénicher cet aveugle. Il se présenta et en qualité de soldat tout le monde luy céda la première place ».

Ce n'est pas d'aujourd'hui, on le voit, que date le prestige, en Annam, du veston rouge ou bleu des militaires.

« Sans luy dire autre chose sinon qu'il estoit une jeune personne mariée depuis trois ou quatre mois qui resentoit tous les matins des maux de cœur et des pesanteurs de bras et de jambes, ce qui ne luy étoit jamais arrivé auparavant le mariage, il le prioit de luy dire d'où cela pouvoit provenir.

« L'aveugle aussitost jeta son sort et aprez avoir manié les caches les uns aprez les autres, d'un visage riant, croyant qu'il parloit à une jeune femme, il luy dit : « Réjouissez-vous, heureuse créature, vous estes enceinte d'un beau garçon, qui sera la joye de votre famille.

(1) Cela ressort de *Récit abrégé*..., pp. 26 et 28: « . . . l'Eglise de Mgr. l'Evêque de Buges... qui étoit bâtie dans le principal lieu de cette province » ; et « ce prélat se sauva dans la maison que les missionnaires avoient à Faifo, ville qui n'est éloignée que d'une lieue de l'endroit où étoit son Eglise ».

(2) Sur ces faits, voir L.-E. Louvet : *La Cochinchine religieuse*, vol. I pp. 297-304.

« Le soldat ne l'eut pas plus tost ouy qu'il luy donna un grand soufflet en luy disant : « Tu en as menty, imposteur, car je suis un homme », et il passa son chemin.

« Il faut remarquer que c'est un crime en Cochinchine de frapper ces aveugles. C'est pourquoi celui-ci se fit conduire chez le gouverneur pour lui en porter ses plaintes sans dire pourtant comment la chose s'estoit passée ; c'en fut néanmoins assez pour enuoyer aprez le soldat et le lui amener la cangue au cou et les mains liées par derrière. Quand il fut en sa présence, il lui représenta l'énormité de son fait qui méritoit la mort. Le soldat demanda d'être ouy et ayant exposé comme le tout s'estoit passé, un éclat de rire s'éleva avec des voix qui applaudissoient à l'action. Le gouverneur luy demanda qui la lui avoit inspirée ; il avoua que c'estoit moy, car je l'avois averti que, si l'on le pressoit, il pourroit me nommer.

« Le gouverneur qui m'aymoit tendrement m'envoya chercher sur le champ ; il me fit une grosse mercuriale, me disant que j'avois exposé son soldat à perdre la vie. Aprez que nous eusmes un peu agité cette affaire, il fit partir son fils aîné pour la tour, et il écrivit à la Reine qui étoit sa fille, pour obtenir du Roy la grâce du soldat qu'il mena avec luy. Car il n'y a que le Roy seul qui puisse condamner à mort un soldat ».

Arrêtons-nous un instant encore au chef-lieu de la province de Quảng-Nam, avant d'aller à Hué, et recherchons si nous ne pourrions pas, à l'aide des documents indigènes, identifier les personnages qui sont entrés en scène.

C'est Hiền-Vương qui régnait à Hué. Bénigne Vachet, arrivé en 1673, parti vers 1683, ne connut que ce prince, qui était monté sur le trône en 1648, et mourut en 1687. Or, d'après les *Biographies* antérieures à Gia-Long, Hiền-Vương eut deux épouses, ou plutôt on n'en mentionne que deux, car on ne tient pas compte des épouses secondaires.

La première, du titre rituel de Thái-Tôn Hiêu-Triệt Hoàng-Hậu⁽¹⁾, avait le nom de Viên⁽²⁾ et appartenait à la famille Châu⁽³⁾. On ne sait rien sur le lieu de son origine. Née en *ât-sửu*, 1625, elle mourut le 21 de la 11^e lune de l'année *giáp-tý*, 26 décembre 1684. Elle eut deux fils et une fille. Le premier des fils, Diên⁽⁴⁾, autrement

(1) Thái-Tôn Hiêu-Triệt Hoàng-Hậu 太宗孝哲皇后.

(2) Viên 園.

(3) Châu 朱.

(4) Diên 演.

dit Hán (1), fut nommé héritier présomptif ; mais il mourut, comme sa mère, en *giáp-tý*, le 12 du 10^e mois, 18 novembre 1684, à l'âge de 45 ans (2). Le second, Thuần (3), ou Hiệp (4), ne nous intéresse pas pour le moment, bien que sa physionomie soit singulièrement attachante (5).

La seconde épouse, de même titre rituel, Thái-Tôn Hiều-Triết Hoàng-Hậu, nom personnel Đồi (6), de la famille Tông (7), fut la mère de Ngãi-Vương, successeur de Hiễn-Vương, ne en *kỷ-sửu*, le jour *giáp-thìn* de la 12^e lune, par conséquent, le 20^e jour, soit le 21 janvier 1650 (8). Cette princesse appartenait à la famille des Tông-Phúc, que nous avons vue à l'apogée de sa puissance dans les dernières années du XVII^e siècle (9) mais tenant une grande place déjà dans le royaume de Cochinchine. L'ancêtre était Tông-Phúc-Trị (10), gouverneur du Thuận-Hóa en 1558, lorsque Nguyễn-Hoàng y arriva, et qui, par une politique habile, céda ses droits au nouvel arrivant, dont il prévoyait sans doute les brillantes destinées, collabora fidèlement avec lui à l'administration du pays, et assura ainsi la fortune de ses descendants. Tông-Phúc-Trị eut pour fils Tông-Phúc-Đông (11), lequel eut pour fils Tông-Phúc-Khang (12). La seconde épouse de Hiễn-Vương était la fille de ce dernier.

Parmi ces deux princesses, quelle est celle que Bénigne Vachet désigne par l'expression « la Reine » ?

(1) Hán 漢.

(2) Je tire plusieurs renseignements du *Tiên nguyên toát yếu phổ* de Son Excellence le Ministre de la Justice, folios 35, 36. Cet ouvrage est plus précis que les *Biographies*, *Liệt truyện tiền biên*, livre 1, folios 7^b, 8, 9, et, pour les fils, livre 11, folios 10 et suivants.

(3) Thuần 淳.

(4) Hiệp 協.

(5) Voir, sur ce prince, *Le mur de Đông-Hới*, par L. Cadière, dans B. E. F. E-O, VOL. V], 1906, pp 214-232. Voir aussi, dans B. A. V. H vol 11, 1905, J. B Roux : *Le petit prince chrétien du Dinh-Cát*, pp. 407-4169

(6) Đồi 堆.

(7) Tông 宋.

(8) On ignore la date de la naissance et de la mort de cette reine. Mais la date de la naissance de Ngãi-Vương peut donner quelques indications.

(9) Voir B. A. V. H. vol. VII, 1920 : *Les Européens qui ont vu le Vieux Hué* : Thomas Bowyear, par M^{me} Mir et L. Cadière, note 80e page 235.

(10) Tông-Phúc-Trị 宋福治.

(11) Tông-Phúc-Đông 宋福東.

(12) Tông-Phúc-Khang 宋福康. Pour la biographie des Tông-Phúc, voir *Liệt truyện tiền biên*, livre III, folios 5 et suivants.

A première vue, il semble que ce soit la première, de la famille Châu. En effet, au moment où nous sommes, c'est-à-dire à l'époque où Bénigne Vachet était en Cochinchine, la première reine, morte en 1684, vivait encore. Son fils, l'héritier présomptif, mort la même année, vivait également. Donc, l'expression emphatique « la Reine », ne peut désigner que la première épouse du roi, la même du successeur désigné du prince régnant

On peut adopter cette opinion toutefois, à cause de certaines concordances, qui ne sent peut-être que des indices, je préfère voir dans « la Reine » de Bénigne Vachet, la seconde épouse de Hiên-Vương.

En effet, la famille des Tông-Phúc était déjà puissante dans le royaume, ai-je dit. Les *Biographies* nous en donnent une preuve, lorsqu'elles nous disent (1), précisément à l'occasion de Tông-Phúc-Khang, que ce mandarin, « à cause des services signalés et des mérites de ses ancêtres, exerça toujours un commandement parmi les troupes, et qu'il s'acquitt lui-même des mérites personnel dans les combats ». Elles ajoutent qu'il arriva au grade de Chương-Dinh (2), « Commandant de Dinh ». C'est, il faut le reconnaître, un grade militaire. Mais les *dinh* étaient, sous les premiers Nguyễn, les provinces du royaume de Cochinchine. Le gouverneur de ces provinces, Trần-Thủ (3), était toujours un mandarin militaire. Le poste de gouverneur du Quảng-Nam était un des plus importants dans le royaume ; au début, Ce fut toujours l'héritier présomptif qui en fut chargé. Il est donc tout-à-fait vraisemblable qu'il dut être confié, au moment où nous sommes, à un officier d'un grand mérite. appartenant à une famille déjà puissante et à qui les Nguyễn devaient de la reconnaissance, enfin, au père d'une des épouses principales du roi. Ce qui confirme cette supposition, c'est que nous voyons, en 1698 ou 1699. un certain *Ou Nghe diêm* (4), « un frère de la Reine douairière » (5), qui était gouverneur de la province de Cham, le Quảng-Nam. Or, sous Minh-Vương, la reine douairière était la mère du roi, l'épouse de Ngãi-Vương, justement encore une femme de la famille des Tông-Phúc, fille de Tông-Phúc-Vinh, petite fille de Tông-Phúc-Khang. Si, en 1698 ou 1699, la province du Quảng-Nam était confiée à un membre de la famille des Tông-Phúc, au frère de la mère du roi, cette même fonction a pu,

(1) *Liệt truyện tiền biên*, line 111, folio 5b, col 1,2.

(2) Chương-Dinh 掌營.

(3) Trần-Thủ 鎮守.

(4) Ou, *oũ*, orthographe du XVII^e siècle pour ông, « Monsieur » — Nghe, titre de dignité mandarinale. — *Điêm*, sans doute nom propre.

(5) *Récit abrégé de la dernière persécution... dans la Cochinchine*, p. 26.

quelques vingt ans plus tôt, être confiée à un autre membre de la même famille, au père d'une des épouses principales du roi d'alors, **Hiền-Vương** : les raisons, puissance de la famille, alliance avec le roi, étaient les mêmes (1).

Pour toutes ces raisons, il me semble que « la Reine » de Bénigne Vachet est non pas la première épouse de **Hiền-Vương**, de la famille **Châu**, mais la seconde, de la famille des **Tổng-Phúc**, la mère de **Ngãi-Vương**.

Et si cette hypothèse est juste, comme je le crois, nous pouvons par à identifier le fils aîné du gouverneur du **Quảng-Nam**, qui partit pour **Huế**, emmenant le soldat coupable d'avoir donné un soufflet à un devin aveugle, sur le pofit de **Faifo**.

Tổng-Phúc-Khang, outre cette fille, épouse de **Hiền-Vương**, eut deux fils mentionnés dans les *Biographies* (2) : l'aîné s'appelait **Tổng-Phúc-Vinh** (3), et le second **Tổng-Phúc-Thạch** (4). Le premier exerça de hautes fonctions dans l'armée, et, comme nous l'avons vu, il fut le père de l'épouse principal de **Ngãi-Vương** ; il fut, par conséquent, le frère d'une reine, et le père d'une autre. Sa fille, née en *quí-tị*, 1653, devait même, à l'époque où nous sommes, avoir déjà épousé le futur **Ngãi-Vương**. Défendu par un avocat si puissant, notre brave soldat n'avait pas grand chose à craindre du verdict du roi.

(1) Je dois cependant mentionner un renseignement qui semble aller contre mon hypothèse : Lors de son avènement en 1687, **Ngãi-Vương** donna de l'avancement à ses mandarins, et « **Nguyễn-Đức-Bửu** 阮德寶, **Trần-Thủ** (Gouverneur) du **Quảng-Nam** et **Chưởng-Dinh** (Commandant de camp), fut promu **Trần-Vũ** 鎮撫 (Couverneur, mais d'un grade plus élevé.) » (*Đại-Nam thiếtlục tiền biên*, livre VI, folio 2). On ne dit pas en quelle année exactement **Nguyễn-Đức-Bửu** avait été nommé **Trần-Thủ** du **Quảng-Nam**. Dans les *Biographies*, on signale qu'« en la 24^e année de **Thái-Tôn** (**Hiền-Vương**, 1672),... il combattit (les Tonkinois) au **Sông-Giauh**, et remporta une grande victoire, Dans la suite (後, *hậu*, « après », sans précision de temps), il fut nommé **Trần-Thủ** du **Quảng-Nam** et **Chưởng-Dinh** » (*Liệt truyện tiền biên*, livre IV, folio 21.) On pourrait conclure que **Nguyễn-Đức-Bửu** était gouverneur du **Quảng-Nam** au moment où **Vachet** résidait en **Cochinchine**. Mais la précision de l'affirmation du missionnaire français, que ce gouverneur était père de « la Reine », les raisons que j'ai données ci-dessus en faveur de **Trương-Phúc-Khang**, enfin l'imprécision du texte des *Biographies* au sujet de la date de la nomination de **Nguyễn-Đức-Bửu**, me décident à placer cette nomination dans l'intervalle de quelques années qui s'écoula depuis le moment où **Vachet** quitta la **Cochinchine**, 1683, et l'année 1687, où nous savons que certainement **Nguyễn-Đức-Bửu** était **Trần-Thủ** du **Quảng-Nam**.

(2) *Liệt truyện tiền biên* livre III, folio 5^b).

(3) **Tổng-Phúc-Vinh** 宋福榮.

(4) **Tổng-Phúc-Thạch** 宋福石.

En effet : « Ce prince, qui fut prévenu par la Reine, se fit le lendemain représenter le soldat dans la posture d'un criminel ; toute la cour étoit assemblée, et en se tournant de costé et d'autre de ceux qui estoient proche de sa chaise, il leur dit : « Je voudrois sçavoir votre sentiment sur ce soldat : il y a quelques jours qu'en passant sur le pont de Faifo il se fit dire sa bonne fortune par l'aveugle qui a coustume d'y estre et qui passe pour l'un des plus habiles dans son art ; l'aveugle qui le prit pour une femme luy dit qu'elle estoit grosse d'un garçon ; le soldat lui donna un grand soufflet qui manqua à le précipiter dans la rivière en luy disant : « Tu as menty, imposteur, car je suis un homme ». Tous les courtisans se mirent à rire en disant que le soldat avoit bien fait. Le Roy lui fit donner quelque argent et le renvoya à son maistre.

« Je sçay bien que le reste du temps que je demeureray en Cochinchine on n'a plus vu d'aveugles sur notre pont ».

Telle est cette petite historiette, narrée par Bénigne Vachet avec sa verve coutumière. Elle nous a permis de rapprocher le récit d'un Européen fort au courant des choses de la Cochinchine au XVII^e siècle, avec les documents indigènes. Après avoir failli tourner au tragique, elle se termine dans un éclat de rire et nous laisse admirer la clémence de Hiên-Vương. Quelques années plus tôt, en 1672, il venait de vaincre définitivement les Tonkinois et de consacrer l'indépendance du royaume de Cochinchine : cette circonstance fut pour beaucoup sans doute dans les sentiments qu'il montra à l'égard de Mgr. de Lamotte Lambert et de Bénigne Vachet, et par contre-coup, dans la manière dont il jugea l'affaire du soldat de Faifo.





L'INTRONISATION DU ROI DONG-KHANH (1)

Par H. COSSERAT,

Représentant de Commerce.

Quelques uns de nos collègues ont déjà fait paraître dans les pages de notre Bulletin, une série d'articles concernant l'intronisation ou l'investiture de plusieurs souverains de l'Annam (2).

Je continue aujourd'hui cette série, en donnant le récit complet de la cérémonie de l'intronisation du roi Đồng-Khánh, le 19 septembre 1885 (3).

Avant d'entamer le récit même de l'intronisation, qu'il me soit permis de rappeler, dans leurs grandes lignes, quelques événements qui précédèrent cette cérémonie.

Après la prise de la citadelle de Hué par nos troupes, le 5 juillet 1885, et la fuite du roi Hàm-Nghi en compagnie du deuxième régent

(1) Communication lue à la réunion du 24 juin 1919.

(2) B. A. V. H. N° 1, janvier-mars 1916 : *L'intronisation de l'Empereur Khải-Định*, par Đặng-Ngọc-Oánh, pages 1 et suivantes.

B. A. V. H. No 3, juillet-septembre 1916 : *Comment l'Empereur de Chine confère l'investiture à Tự-Đức*, d'après Mgr. Pellerin, par L. Cadière, pages 297 et suivantes.

B. A. V. H. No 3, juillet-septembre 1916 : *L'ambassade chinoise qui conféra l'investiture à Tự-Đức*, par S. E. le Ministre des Rites et Ngô-Đình-Khả, page 309 et suivantes.

B. A. V. H. No 2, avril-juin 1917 : *L'intronisation du roi Hàm-Nghi*, par H. Le Marchant de Trigon, pages 97 et suivantes.

B. A. V. H. No 2, avril-juin 1917 : *Minh-Mạng va recevoir l'investiture à Hanoi*, par S. E. Huỳnh et Hoàng-Yên, pages 89 et suivantes.

(3) C'est de l'ouvrage : *L'Annam du 5 juillet 1885 au 4 avril 1886*, par le Général X^{xxx}, que j'extraits le récit de l'intronisation, ainsi que les renseignements qui le précèdent.

Tòn-Thất Thuyết, le Gouvernement annamite n'existait plus, et le Général de Courcy, qui remplissait alors les fonctions de Résident Général, songea un instant à modifier radicalement les conditions de notre intervention dans les affaires du pays d'Annam (1).

M. de Champeaux, notre chargé d'affaires à Hué à cette époque, n'était pas de cet avis, et était persuadé que l'administration du pays pourrait se faire, sans recourir aux moyens extrêmes, en donnant à l'ancien premier régent **Tường**, qui, après l'affaire du 5 juillet, était venu de son propre mouvement se rendre à nous, les pouvoirs nécessaires et l'appui de notre autorité.

Le Gouvernement français, consulté, trancha la question en prescrivant « au Résident Général d'imposer à l'Annam un protectorat, seulement plus étroit que celui des traités antérieurs, et d'introniser un nouveau roi, à la place de Hàm-Nghi, en fuite (2) ».

Avant toute chose, il fallait donc, par un acte officiel et rendu public, décréter la déchéance de l'ancien roi Hàm-Nghi.

Pour cela, des négociations furent engagées de suite avec les reines (la mère et l'épouse de **Tự-Đức**), qui s'étaient réfugiées, après le départ de Hàm-Nghi, au tombeau du dernier grand roi de l'Annam, et le résultat cherché fut facilement obtenu, étant donné qu'il ne s'agissait plus que de sanctionner le fait accompli par le roi fugitif (3).

« Quant au choix plus délicat de son successeur, il nous fallut compter avec les interminables lenteurs de la diplomatie orientale, car la compétition était grande entre les innombrables princes du sang royal, inévitable produit de la pluralité des femmes des souverains.

« Les conférences entamées à ce sujet durèrent jusqu'à la fin du mois d'août (4).

« Le choix de la reine, mère de **Tự-Đức**, approuvé par le Résident Général, conformément à l'avis de M. de Champeaux et de **Tường** (5), était tombé sur le prince Chang Min, fils adoptif de **Tự-Đức**, qui dut être élevé au trône sous le nom de **Đông-Khánh**, signifiant: « *Bonheur de l'alliance de deux puissantes nations* ». Il avait 23 ans et était fils d'un prince **Kiên-Quốc**, fils lui-même de **Kiên-Tri**, frère de **Tự-Đức**; il était aussi frère aîné utérin de **Kiên-Phước**, auquel il succédait, et qui avait régné avant lui sous le nom de Hàm-Nghi (6).

(1) Général X^{xxx}, page 20.

(2) *L'Annam du 5 juillet 1885 au 4 avril 1886*, par le Général X^{xxx}, p. 21.

(3) Général X^{xxx}, page 23.

(4) Général X^{xxx}, page 23.

(5) **Nguyễn-Văn-Tường**, premier régent sous le règne de Hàm-Nghi

(6) Général X^{xxx}, page 41. – L'auteur nous dit (note 1) qu'il extrait ces renseignements d'une notice de M.P. **Trương-Vĩnh-Ký**. – Voir aussi à ce



Planche XXXIII. — Portrait de S. M. Đồng -Khánh.
(Publié avec la gracieuse autorisation de S. M. Khải -Định.)

« Le jour même de sa désignation (7 septembre 1885), la reine-mère s'installa au **Thương-Bạc**(1), avec sa nombreuse suite, ne voulant pas rentrer au palais avant le roi.

« L'entrée solennelle du nouveau souverain dans sa capitale fut fixée au 14 septembre, et son intronisation au 19 du même mois (2)».

Il y eut, en effet, en réalité, trois cérémonies bien distinctes, celle de l'intronisation comprise, à trois jours d'intervalle :

1 ° - Le 14 septembre, entrée solennelle du nouveau roi dans le palais royal.

2 ° - Le 17 septembre, rentrée de la reine-mère dans le palais royal, qu'elle avait quitté quelques jours auparavant, comme nous l'avons dit plus haut.

3 ° - Enfin, le 19 septembre, la cérémonie proprement dite de l'intronisation du nouveau roi.

C'est la description de ces trois cérémonies que nous a laissée le Général X^{xxx}, lequel a été témoin de tous ces faits politiques, et auxquels il a pris une très large part, que je transcris ci-après (3).

sujet : B. A. V. H. no 1, janvier-mars 1916 : *L'intronisation de l'Empereur Khải-Định*, par **Đặng-Ngọc-Oánh**, page 2. Comparer aussi, dans B. E. F EO, XIV, 1914 n°7 : *Les Tombeaux des Nguyễn*, par R. Orband, p. 5). — En réalité, ce prince, qui porta successivement les noms de **Ưng-Kỳ** 膺鼓 (ce caractère se prononce aussi Xuy) et **Ưng-Đường** 膺禔, était le frère aîné du prince **Kiên-Thái-Vương** 堅太王, lequel était le 26^e fils de **Thiệu-Trị** ; c'était, par conséquent, le neveu de **Tự-Đức**, dont il était le 3^e fils adoptif ; il était né le 19 février 1864 ; ses deux frères cadets avaient déjà régné, l'un sous le nom de **Kiên-Phước**, l'autre sous le nom de **Hàm-Nghi** (*Note du Rédacteur du Bulletin*)

(1) Au sujet de ce bâtiment voir : B. A. V. H. no 1. janvier-mars 1915 : *Quelques édifices du Vieux Hué : l'Hôtel des Ambassadeurs. — La Résidence des Gouverneurs civils et militaires*, par J B. ROUX pages 34 et suivantes. — De même : *Histoire de l'Ecole des Hậu-Bồ de Hué*, par **Nguyễn-Đình-Hoè**, pages 41 et suivantes. Le **Thương-Bạc** se trouvait encore libre à cette époque. En effet, le quartier général du commandant supérieur des troupes, qui, à la suite de la prise de la citadelle de Hué, le 5 juillet 1885, par nos soldats, avait été installé au temple de **Thiệu-Trị**, situé au centre de la citadelle et sur le canal transversal, y resta jusqu'au 29 novembre 1885. Ce fut à cette époque seulement, et sur la demande du roi **Đông-Khánh**, qui désirait rendre le temple de **Thiệu-Trị** au culte de la mémoire de cet ancien souverain, que le Général Prudhomme, estimant de bonne politique de donner satisfaction à des sentiments respectables entre tous, dans un pays où la religion des ancêtres est seule pratiquée avec la plus grande piété consentit au transfèrement de son quartier général au **Thương-Bạc**. Général X^{xxx}, pages 27 et 72.

(2) Général X^{xxx}, page 41.

(3) *L'Annam du 5 juillet 1885 au 4 avril 1886*, par le Général X^{xxx}, page 41 et suivantes.

Le 14, à 8 h. 1/2 du matin, le roi arriva par la rivière, sur une jonque rouge et or, armée de 50 rameurs en costume de gala, et débarqua à l'appontement construit *ad hoc* à l'issue du chemin couvert réservé(1). Sa Majesté portait une magnifique robe à ailes de soie jaune brodée d'or, une sorte de tiare ailée couverte de perles et, à la main, un *main-tien* (2) de jade sculpté. Une chaise à porteurs toute dorée attendait **Đông-Khánh** qui manifesta l'intention d'y monter ; mais le Général de Courcy, qui s'était avancé vers lui, obtint qu'il y renonçât et fît son entrée à pied, entre M. de Champeaux et lui-même suivis de l'Etat-Major, des fonctionnaires de la Légation et d'un nombreux cortège de mandarins.

« Toutes les troupes formaient la haie, sous le commandement du Général Prudhomme. La fanfare des chasseurs joua la *Marseillaise*, et une salve de 21 coups de canons fut tirée lorsque le cortège se mit en marche. Au moment où il arriva sur l'esplanade du palais royal, les indigènes poussèrent une immense clameur de triomphe.

« Dans la grande salle d'audience, affectée à la réception des Ambassadeurs, et la première partie du Palais, avaient été disposés avec art tous les objets précieux préservés du pillage. Sur une estrade dressée au pied d'un trône, se trouvaient les sceaux en or et en jade des anciens rois et les livres d'or, sur lesquels sont gravés au burin les fastes de leur règne. Le Résident Général remit le Palais et tous ces trésors au roi et lui offrit une garde d'honneur française ou annamite, au gré de Sa Majesté, qui choisit habilement la garde française, remercia avec effusion le Résident Général de la générosité de la France, et le reconduisit jusqu'à la porte de la salle, avec les plus grands égards. La première cérémonie était terminée.

« La deuxième, bien autrement curieuse, eut lieu le 17 septembre, jour où la reine-mère fit à son tour son entrée ou plutôt sa rentrée au Palais. Le roi est allé l'attendre jusqu'à 20 mètres au-delà de la porte, est descendu de son palanquin, et s'est prosterné devant elle. Deux autres reines accompagnaient la reine-mère, et un grand nombre de

(1) Ce chemin, bordé de chaque côté par deux hautes et solides murailles de briques, n'existe plus. Les murs ont été démolis en 1908, sous le règne de **Thành-Thái** Il allait depuis la porte du Mirador VII jusqu'à la rivière. A l'endroit où il traversait la route qui longe parallèlement le côté Sud-Est de la Citadelle, et qui conduit au marche de Kim-Long, les deux murailles étaient coupées par deux massives grandes portes pleines, en bois, deux battants. Ouvertes pour permettre la circulation sur la route de **Kim-Long**, elles étaient hermétiquement fermées lorsque le roi devait quitter la Citadelle.

(2) Plaquette de jade que l'Empereur d'Annam tient à la main dans certaines cérémonies.

mandarins de toutes classes et de serviteurs de toute sorte formaient le cortège.

« Sur les côtés, des soldats annamites de la maison du roi, porteurs de lances, de drapeaux, de queues de chat, escortaient la Cour.

« Autour du roi, remonté en palanquin, quatre mandarins portaient des parasols de soie jaune, et un grand dignitaire le précédait, tenant respectueusement le sabre royal à poignée et fourreau d'or, enrichis de pierreries. Enfin, plusieurs serviteurs agitaient autour de Sa Majesté de longs éventails de plumes, en évoluant très légèrement sur la pointe des pieds.

« La reine-mère suivait, en chaise, le cortège du roi, avec nombre de dignitaires et de serviteurs ; ceux-ci proclamèrent la haute qualité de leur souverain en entrant dans le Palais.

« Le 19 septembre enfin, eut lieu la cérémonie du couronnement. A 7 heures du matin, les troupes ont pris les armes et se sont rangées dans la première tour du Palais, où se trouvait aussi la garde royale annamite, avec ses vingt éléphants de guerre richement caparaçonnés et surmontés chacun d'un vaste siège et d'un parasol de soie jaune.

« A 8 heures, le Général de Courcy est arrivé, accompagné de son Etat-Major et du personnel de la Légation. Le roi est allé au devant de lui jusqu'au seuil de la première terrasse du palais, s'est incliné, lui a donné la main, et l'a conduit dans la salle du trône, accompagné de toute sa suite. Le Général, au nom de la France, a souhaité à Sa Majesté un règne long et prospère. Le roi l'a assuré de son dévouement et de sa reconnaissance.

« En même temps, le drapeau du Protectorat, mi-partie français et annamite, a été hissé au mât de pavillon du grand cavalier et appuyé d'une salve d'artillerie. Le Général a passé la revue des troupes et est rentré à la Légation.

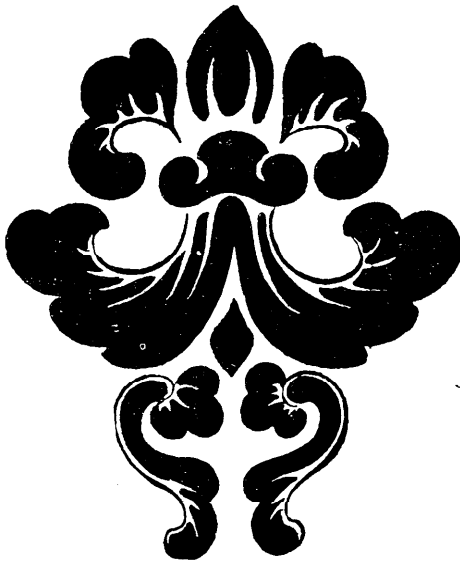
« La cérémonie du couronnement a eu lieu en fin. Le roi s'est assis sur un trône d'or, ayant derrière et au-dessus de lui des tentures de soie jaune, sur lesquelles était brodé d'or en relief le dragon à cinq griffes, apanage exclusif des souverains. Dans la salle même du trône se tenaient les princes et les mandarins de premier rang, les autres sur les terrasses, puis les lettrés groupés par classes ; tous étaient agenouillés. Sur un signal donné par le Ministre des Rites, tous se prosternèrent, le front contre les dalles de marbre, en psalmodiant pendant un quart d'heure.

« Le roi s'est alors retiré à l'intérieur du Palais. Il était sacré et devait désormais rester invisible à son peuple, comme un dieu.

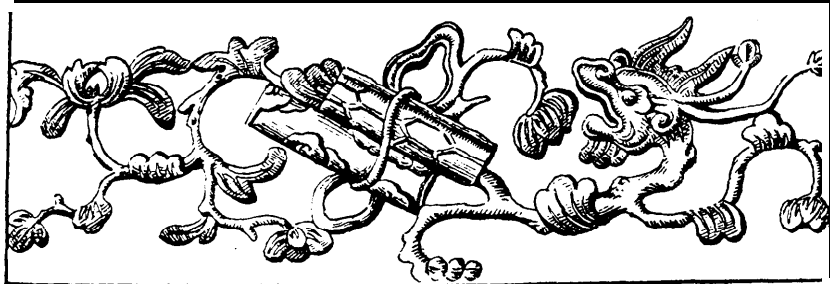
« Dans la journée même le Résident Général fut reçu en audience de congé par le roi, qui voulut le nommer *prince pacificateur du Royaume*.

« En souvenir de ces événements, le Général de Courcy fit remettre à chaque officier et homme de troupe une large sapèque en or, comme médaille commémorative du couronnement de **Đông-Khánh** ; ce fut le seul prélèvement fait sur le trésor trouvé au palais royal de Hue ».

Il y avait exactement un an et deux jours que l'intronisation du roi Hâm-Nghi avait eu lieu (17 août 1884) (1).



(1) B. A. V. H. N°20 avril-juin 1917 : *L'intronisation du roi Hâm-Nghi* par H. Le Marchant de Trigon, page 77.



LE TRAITÉ DE 1874 :

JOURNAL DU SECRÉTAIRE DE L'AMBASSADE ANNAMITE (1)

Par H. PEYSSONNAUX,

Inspecteur de la Sûreté,

et

BÙI-VĂN-C'JNG,

Secrétaire principal des Résidences.

Composition de l'ambassade :

Lè-Tuân, Ministre de la Justice, Chef de l'ambassade (2);

Nguyễn-Văn-Tường, Tá-Tham-Tri du Ministère des Rites, Chef adjoint (3) ;

Nguyễn-Tăng-Doãn, Hồng-Lô-Tự-Khanh, Membre.

(1) Communication lue à la réunion du 26 mars 1920.

L'auteur de ce journal d'ambassade et de celui que nous publierons plus tard est un prêtre annamite de la Mission de Hué, Antoine, Marie, François-Xavier, Nguyễn-Hữu-Thơ (ou Cự). Il naquit l'année *ất-vị*, 1835, au village de *Mĩ-Hương*, dans le *Quảng-Bình*. Après avoir étudié les caractères chinois dans le *Quảng-Tri*, de 1842 à 1845, il alla commencer ses études de latin dans le *Quảng-Nam*, au service d'un prêtre indigène, le P. *Thận*, puis au séminaire de *Gò-Thị*, dans le *Bình-Định*, et alla enfin les terminer au collège général de Pinang, de 1849 à 1855. Revenu à Hué il y fit ses études de théologie, entra dans les ordres, et accompagna Mgr. Sohier, évêque de Hue lors de

Attachés à l'ambassade en qualité d'interprètes et de secrétaires :

Les Pères **Thơ et Hoàng** (le Père **Hoàng**, revenu de Hong-kong, attendit l'ambassade à Saigon).

son voyage en Italie et en France, en 1864-1865. C'est là qu'il lut ordonné diacre, à Paris, et prêtre, au Mans. Il dirigea ensuite la paroisse de Kim-Long, aux portes de la citadelle de **Huế**, de 1867 à 1873. C'est à cette époque qu'il entra au service du Gouvernement annamite, à cause de sa connaissance du français.

Il fut adjoint à l'ambassade qui allait à Saigon pour élaborer le traité de 1873, comme interprète (**Sứ-Bộ Thông-Ngôn**) et secrétaire (**Kiểm-Tùy-Biện**). Il avait comme collègue un autre prêtre de la Mission de **Vinh**, le P. **Hoàng**.

Sa mission terminée, il fut nommé, en 1875, Inspecteur des Douanes (**Tham-Biện-Thương-Chánh**) au compte du Gouvernement annamite, à **Hải-Dương**, au Tonkin. De là, il fut envoyé en France, avec une ambassade annamite, comme Inspecteur (**Tham-Biện-Sứ-Vụ**), en 1877, et, à son retour, fut de nouveau chargé des fonctions d'Inspecteur des Douanes à **Hải-Dương**, en 1880. C'est pendant ce second séjour à **Haiphong** qu'il fut en relation avec M. Palasne de Champeaux, qui y était consul de France, et qu'il lui offrit le magnifique panneau en soie brodé qui est conservé à la salle **Tân-Thơ-Viện**. (Voir B. A. V. H : *Un souvenir de Palasne de ChamPeaux*, par L. Cadière, vol. v, 1918, pp. 204-205, avec la reproduction en Couleurs du panneau).

Sa carrière de fonctionnaire du Gouvernement annamite prit fin quelque temps après. Il mourut en 1892, à Tourane, où il avait ouvert une petite école de français.

Cette notice a été composée à l'aide de notes très précises que le P. **Thơ** a mises en tête d'un manuscrit où il a consigné la relation de son premier voyage en Europe avec Mgr. Sohier, le journal des deux ambassades auxquelles il prit part, et quelques œuvres poétiques dont il est l'auteur.

Le titre annamite de ce journal est : *Nhật-trình đi sứ định hoà-ước thương-ước, năm quý-dậu*, 1873, **Tự-Đức** 26 niên, « Journal de l'ambassade pour établir un traité de paix et un traité de commerce, en l'année 1873, 26^e de **Tự-Đức** » (*Note du Rédacteur du Bulletin*).

(2) **Lê-Tuấn**, ancien Ministre des Affaires étrangères de l'Annam, envoyé par **Tự-Đức** au Tonkin, comme **Kinh-Lược**, « Vice- Roi, Commissaire royal » pour réprimer diverses insurrections. Il y fut en rapport avec M **Senez**, lors de l'affaire Dupuis. D'après M. Senez, c'était « un Annamite distingué, affable, et d'une simplicité de manières rare chez les mandarins. Il ne criait pas en parlant ; même on eut pu croire qu'il affectait de parler bas ». (Romanet du Caillaud : *Histoire de l'intervention française au Tonkin*, p. 59). (*Note du Rédacteur du Bulletin*).

(3) **Nguyễn-Văn-Tường**, outre ses fonctions de **Tham-Tri** de gauche au Ministère des Rites, avait exercé tout récemment la charge de commissaire royal aux armées des trois provinces de **Sơn-Tây**, **Tuyên-Quang** et **Hưng-Hoá** (Romanet du Caillaud : *Histoire de l'intervention française au Tonkin*, p. 86). On sait le rôle qu'il joua dans les événements de 1885, puis, son exil à Tahiti, où il mourut. (*Note du Redacteur du Bulletin*).

*
* *

6^e mois intercalaire (juillet-août 1873).

Le 11(3 août (1873). Banquet national donné au Ministère des Rites.

Le 12 (4 août). Banquet royal donné au Ministère des Rites.

Le 16 (8 août). L'ambassade se rend au port de Thuận-An. Le Père Hiên (1) part aussi pour Saïgon.

Le 17 (9 août), à 11 heures du matin, le bateau Mân-Thoa quitte le port, conduisant le *Viễn-Thòng*.

Le 18 (10 août), à 4 heures du matin, le bateau touche la rade de Tourane pour prendre des marchandises, du bois de chauffage et du charbon.

Le 21 (13 août), à 11 heures du matin, le bateau quitte la rade. Le vent était contraire.

Le 23 (15 août), à 1 heure du matin, la chaudière éclate.

Le 24 (16 août), le bateau va à la dérive, près de l'île Hòn-Khò. Il ne put pas être mouillé à cause de la profondeur de la mer qui empêchait l'ancre de toucher le fond, et comme le courant est très fort à cet endroit le bateau fut sur le point de s'échouer contre Hòn-Khò. Pendant cette nuit, le chef de l'ambassade ordonne à Hiên et à Đội Linh d'aller réquisitionner les jonques se trouvant le long de la côte, en vue de remorquer le bateau. Le lendemain matin, le chef adjoint, ainsi que le membre de l'ambassade se rendirent au village de Đông-Lương, où ils firent réquisitionner 18 jonques de pêche appartenant à divers villages environnants. Ces barques remorquèrent le bateau, lequel arriva vers 8 heures du soir au bassin dit Vũng-Tổ, où on jeta l'ancre.

Je conduisis le Père Hiên ainsi que Chú Qui (2) au village de Đông-Lương, et nous allâmes à la paroisse de Kê-Thủ, où nous passâmes une nuit chez Cầu Tám (3).

(1) Brillet, Martin-Henri, né le 16 août 1845, dans la Loire-Intérieure, parti du Séminaire des Missions-Etrangères de Paris, en 1872, pour la Cochinchine septentrionale, qu'il dut quitter peu après, à cause de maladie ; mort en 1886, à Hong-Kong. (*Note du Rédacteur du Bulletin*, d'après A. Launay : *Mémorial de la Société des Missions-Etrangères*, 2^e Partie, p. 93).

(2) **Chú**, titre honorifique donné aux servants des missionnaires ou des prêtres indigènes. (*Note du Rédacteur du Bulletin*),

(3) Cầu, titre du second des notables de la chrétienté. (*Note du Rédacteur du Bulletin*).

Le matin du 25^e jour, je conduisis le Père Hiên à la paroisse de Quán-Ngỗng, où je réquisitionnai des palanquins pour nous transporter à Gò-Thị, afin de visiter l'évêque Trí (1).

Le 26^e jour, après la messe, je descendis en barque à Quán-Ngỗng où Thay Quyên (2) et Thầy Nhứt m'invitèrent à déjeuner chez Thầy Quyên. Après le repas, je descendis à Cửa-Giá.

Le 27 (19 août) au matin, je me rendis à bord du *Mân-Thỏa*. Vers midi, le Père Hiên et Chú Qui se rendirent également à bord.

*
* * *

7^e mois (août-septembre 1873).

Le 1^{er} (23 août 1873). Le bateau prit la mer vers 2 heures du soir.

Le 2 (24 août). Le bateau fut en vu du port de Cù-Huân (Nha-Trang), mais, comme y eut une avarie de machines, il ne toucha ce port que vers midi, retard dû aux réparations.

Le 3 (25 août). Continuation des réparations effectuées à la machine ; approvisionnement en bois de chauffage, en charbon, en eau potable, etc.

Le 6 (28 août). Le bateau reprend la mer.

Le 7 (29 août). Arrivée à Phanhiết.

Le 8 (30 août). Au soir, le bateau se trouva en vue du Cap Saint-Jacques, mais, par suite de la forte mousson, ne put continuer sa marche.

Le 9 (31 août). Vers 10 heures du matin, le navire toucha le Cap, d'où une dépêche fut expédiée L M. l'Amiral, à Saigon. A 11 heures, on leva l'ancre, et après être arrivé à Saigon, à 9 h du soir, le bateau fut mouillé à Thủ-Ngũ. Vers 10 h. 1/2 du soir, M. Philastre, envoyé

(1) Charbonnier, Eugène-Etienne, né à Pierrevet, dans les Basses-Alpes, le 20 mai 1821. Entré au Séminaire des Missions-Etrangères de Paris, ordonné prêtre en 1848, parti pour le Tonkin la même année. Nommé provicaire en 1857. Arrêté par les autorités annamites, emprisonné, torturé, mis en cage, condamné à mort, délivré lors du traité avec la France, en 1862. Revint en France ; fut nommé évêque de la Cochinchine orientale, où il débarqua en 1865. Mort à Saigon, le 7 août 1878. (*Note du Rédacteur du Bulletin, d'après A. Launay : Mémorial de la société des Missions-Etrangères, 2^e partie pp. 121-122*).

(2) Thầy, « maître », titre honorifique donné aux étudiants en théologie et aux catéchistes (*Note du R. du B*)

par l'Amiral, monta à bord pour rendre visite aux membres de l'ambassade et leur demander le jour et l'heure où ils comptaient descendre à terre.

Le 10 (1^{er} septembre), à 6 h. du matin, M. Philastre et M. de Montesquiou-Fezensac, aide de camp, en grande tenue de cérémonie, montèrent à bord pour rendre visite à l'ambassade. Deux chaloupes à vapeur se rangèrent aux côtés du bateau de l'ambassade et l'escortèrent jusqu'au bateau *Fleurus* où il s'arrêta. Ce jour là, dès le matin, les officiers et les soldats, ainsi que des victorias et des voitures, étaient prêts pour recevoir l'ambassade, mais son chef étant indisposé, elle ne descendit pas à terre. A 8 h. 1/2 du matin, eurent lieu les saluts ; le bateau de l'ambassade commença : le drapeau tricolore fut hissé sur le mat d'artimon, et l'on tira 21 coups de canon. Le drapeau fut descendu aussitôt après les coups de canon. Sur le mat d'artimon du *Fleurus*, flotta à son tour le drapeau d'Annam et 21 coups de canon furent tirés. Le drapeau amiral fut ensuite hissé sur le grand mât ; nous tirâmes une salve de 15 coups de canon, à laquelle le *Fleurus* répondit de la même façon. Après cette cérémonie, nous allâmes, le membre de l'ambassade, le Père Hoàng et moi, rendre visite à l'Amiral, et en même temps nous décidâmes l'heure de la descente à terre de l'ambassade.

Le 11 (2 septembre), à 8 h. du matin, le corps de l'ambassade descendit à terre : les trois mandarins ambassadeurs étaient en grande tenue de tour, le Père Hoàng et moi en tenue de cérémonie, M. Philastre et un enseigne de vaisseau, également en tenue de cérémonie. Nous prîmes place dans un grand sampan à 20 rames, et les suivants, sergents et domestiques particuliers s'embarquèrent sur un petit sampan à 12 rames, qu'avait amenés M. Philastre.

Lorsque nous fûmes à environ un mille du bateau *Mân-Thỏa*, le chef de l'ambassade fut salué par treize coups de canon partis du *fleurus*. Le sampan qui nous portait s'amarra au pont dit Cầu-Quan. Sur le quai étaient trois voitures à deux chevaux, dont une à capote et deux découvertes.

Les trois ambassadeurs et M. Philastre se placèrent dans une des voitures découvertes, le Père Hoàng et moi, nous nous mîmes dans la seconde, et les gens de la suite de l'ambassade dans la voiture à capote, Deux piqueurs précédaient les voitures : celle des ambassadeurs marchait en tête, la notre venait après, suivie de celle de la suite de l'ambassade. Cinquante cavaliers français, armés de sabres, se joignirent au cortège ; cinq cents soldats de différents régiments et companies, dont 400 français et 100 annamites formaient la haie pendant le passage de l'ambassade.

A l'hôtel de l'Amiral étaient présents l'évêque M^y (1), les Pères Vⁱ (2), de Kerlan (3), Derval (4), les membres du Conseil privé de l'Amiral, les consuls d'Angleterre, d'Allemagne, d'Espagne, de Belgique, du Danemark, des Pays-bas et des Etats-Unis, ainsi que tous les hauts fonctionnaires de Saigon.

A l'arrivée des ambassadeurs, l'Amiral Dupré (5), en grande tenue d'uniforme, les conduisit dans la salle de réception, où des vœux et souhaits furent échangés pendant quelques instants ; après cela, l'escorte d'honneur conduisit les ambassadeurs à l'Hôtel de l'ambassade. A 4 h. 1/2 du soir, l'Amiral rendit visite aux ambassadeurs, et après son départ, l'évêque M^y et les missionnaires, ainsi que les fonctionnaires des différentes administrations vinrent à leur tour successivement les visiter

(1) Colombert, Isidore-François-Joseph, né le 19 mars 1838, dans la Mayenne ; entré au Séminaire des Missions-Etrangères de Paris en 1860 ; parti pour la Cochinchine en 1863 ; nommé coadjuteur de Saigon en 1872, et sacré le 25 juillet ; succède à Mgr. Miche en 1873. Mourut le 31 décembre 1894, à Saigon. Il fut remarquable par ses talents d'administrateur. Le Conseil colonial donna son nom à une des rues de Saigon, et la direction des Messageries fluviales à un de ses bateaux. (*Note du Rédacteur du Bulletin, d'après A. Launay : Mémoires de la Société des Missions-Etrangères, 2e Partie, p. 144*).

(2) Wibeaux, Théodore-Louis, né à Roubaix, le 28 mars 1820; fit ses études de droit, entra au Séminaire, et fut professeur pendant quelques années. Alla au Séminaire des Missions- Etrangères et en partit en 1859, pour la Cochinchine occidentale. Fonda le Séminaire de Saigon. Revenu en France en 1869, s'engagea comme aumônier militaire pendant la guerre. Mort à Saigon, le 7 octobre 1877. (*Note du R. du b' , d'après id., p. 636*).

(3) Kerlan (Juhel des Isles de), Henri-Marie-Thérèse-Alexandre, né à Angers, le 13 janvier 1844. Entré au Séminaire des Missions-Etrangères et parti pour la Cochinchine occidentale en 1867. Fonda l'institution Taberd. Mort le 27 mars 1877. Une des rues de Saigon porte son nom. (*Note du R. du B , d'après id., p. 337*).

(4) Derval, François-Constant, né le 4 avril 1846, dans l'Ille-et-Vilaine ; entré au Séminaire des Missions-Etrangères et parti pour Saigon en 1870 ; passe au Cambodge en 1880; quitte la Société en 1891 ; mort à B^ac-Li^èu, le 31 décembre 1894. (*Note du R. du B., d'après id , p. 193.)*

(5) Dupré (Marie-Jules), né à Strasbourg, le 13 novembre 1813, mort à Paris, le 8 février 1881. Aspirant de marine en 1831, capitaine de frégate en 1854, capitaine de Vaisseau en 1858, contre-amiral en 1867, et vice-amiral en 1875, Il commandant la batterie flottante *la Tonnante*, au bombardement de Kimburn, conclut un traité de commerce avec Radama, roi de Madagascar, et exerça successivement les fonctions de gouverneur de la Réunion et de la Cochinchine. (*Note du Rédacteur du Bulletin, d'après : La Grande Encyclopédie, XV, p. 95*).

jusqu'à 5 h.. A la tombée de la nuit, le Père Hoàng et moi allâmes visiter les évêques Miche (1) et Mỹ.

Le 12 (3 septembre), je rendis une visite personnelle aux deux évêques. Vers le soir, le chef de l'ambassade alla également visiter ces deux évêques.

Le 13 (4 septembre). Traduction des lettres royales adressées à l'Amiral.

Le 14 (5 septembre). Le sous-chef de l'ambassade alla rendre visite aux fonctionnaires européens.

Le 15 (6 septembre). Continuation des visites aux fonctionnaires européens.

Le 16 (7 septembre). Réception de la lettre de l'Amiral invitant les ambassadeurs à se réunir en conseil.

Le 17 (8 septembre). Réunion du conseil à l'Hôtel de l'Amiral, de 8 à 10 heures du matin. L'Amiral exposa toutes les raisons engageant les ambassadeurs à ne pas aller en France et leur démontra les avantages qu'il y avait à conclure le traité de paix à Saigon même (2).

(1) Miche, Jean-Claude (en annamite : Mịch, puis Gioang), né dans les Vosges, le 9 août 1805 ; prêtre dans son diocèse ; entre au Séminaire des Missions-Etrangères en 1835 et en part pour la Cochinchine en 1836 ; arrêté par les autorités en 1842 ; emprisonné, torturé, condamné à mort, délivré par Favin-Lévêque, commandant de la corvette *l'Héroïne* ; sacré coadjuteur de Saigon en 1847 ; nommé évêque du Cambodge en 1850, puis évêque de Saigon en 1864 ; mort le 1^{er} décembre 1873. Travailla à la composition d'un dictionnaire latin-cambodgien resté manuscrit ; introducteur du corosolier en Cochinchine ; aida puissamment M. de Montigny, lors de sa mission au Siam, en 1856, et apporta un concours précieux à l'Amiral de la Grandière, lors de la signature du traité qui donna à la France le protectorat du Cambodge, en 1863. Chevalier de la Légion d'honneur. Une rue de Saigon porte son nom. (Note du R. du B., d'après *id.*, pp. 450-451).

(2) A propos de cette intention de l'ambassade annamite de se rendre en France, voici ce que dit Romanet du Caillaud (*Histoire de l'intervention française au Tonkin*, p. 87) : « C'est ainsi que le véritable but de l'ambassade, présidée par Lê-Tuân, était d'amener notre administration coloniale à concourir à l'expulsion de M. Dupuis. On suppose généralement qu'elle devait, si le Gouverneur de la Cochinchine n'accédait pas à sa demande, s'embarquer pour l'Europe, afin de tâcher d'y trouver quelque puissance ennemie de la France qui consentit à les aider à chasser les Français du Tonkin et même de la Cochinchine. Déjà, vers le milieu de 1872, la cour de Hué avait reçu la visite de certains agents d'une maison allemande, la maison Carlovitz et CO, de Hong-Kong ; ces agents, dont le but unique était de vendre à l'Annam une mauvaise canonnière à un prix fabuleux, avaient paru à Hué tout galonnés d'or comme des officiers de haut grade ; et, s'étant fait passer pour des diplomates prussiens, ils avaient, à ce qu'il paraît, conclu avec l'Annam une espèce de traité politique. » — Quoi qu'il en soit de ces intentions, le dessein de passer en France était certain : nous publierons prochainement un document émanant de la cour d'Annam qui en fait foi. (Note du R. du B.)

Le 18 (9 septembre). Réunion du conseil, à 8 h. du matin, L'ambassadeur chef parla de l'affaire de l'Amiral de la Grandière. Il dit que ce dernier avait violé les clauses du traité de paix en prenant possessions des trois provinces de Vinh-Long, An-Giang et Hà-Tiên. L'ambassadeur demanda la remise de ces trois provinces (à l'autorité annamite), mais l'Amiral n'accepta pas cette demande. L'ambassadeur demanda à se retirer pour étudier cette question, promettant de revenir plus tard en parler de nouveau. Il pria M. Philastre de bien vouloir s'occuper tout spécialement de cette affaire.

Le 19 (10 septembre). Entretiens avec M. Philastre.

Le 21 (12 septembre). L'ambassadeur chef tomba gravement malade ; le sous-chef et le membre de l'ambassade continuèrent néanmoins avec M. Philastre leurs entretiens au sujet de la restitution des trois provinces.

Le 22 (13 septembre). Par suite de la maladie prolongée de l'ambassadeur chef, les séances du conseil furent suspendues.

Le 24 (15 septembre). Le sous-chef et le membre de l'ambassade visitèrent la Mission. Ils furent solennellement reçus par les missionnaires, au nombre de quatorze, et par les élèves.

On plaça sur le passage des ambassadeurs, de chaque côté, un harmonium et un piano. Les élèves du séminaire qui étaient dans les ordres, vêtus de leur soutane, prononcèrent quelques paroles, souhaitant la bienvenue aux ambassadeurs. Ils saluèrent ensuite ces derniers en inclinant le corps, alors que les élèves des classes inférieures firent des prosternations. Après cette cérémonie, sept jeunes élèves ayant de bonne voix sortirent des rangs de leurs camarades et, se tenant au milieu, chantèrent les vers suivants :

« Nous vous présentons, Messieurs les hauts mandarins, nos respectueux souhaits de bienvenue.

« Vous qui, par charitable amour pour nous, tous jeunes enfants, venez de la Cour nous voir ici.

« Notre dette de reconnaissance et notre devoir envers notre Souverain,

« Pour sa grande générosité, sont aussi grands que le ciel et la terre.

« Nous sommes ici des vertueux élève à l'école,

« Et nous comprenons bien que, même avec des milliers de lingots d'or, nous n'arriverions pas à nous acquitter de ce que nous devons à notre Empereur.

(1) Pour mettre fin à des troubles incessants, l'Amiral de la Grandière, gouverneur de Cochinchine, avait, en 1867, occupé les trois provinces occidentales de la Cochinchine, Vinh-Long, Châu-Độc et Hà-Tiên. (Voir cultre : *Histoire de la Cochinchine française*, p. 116).

« Cependant, comme nous menons une vie d'exil dans ce pays éloigné, nous ne pouvons que prier la grandeur de Sa Majesté d'examiner notre cas avec indulgence.

« Nous avons gravé dans notre mémoire les faveurs qu'elle nous fit jadis, en nous nourrissant et nous donnant le vêtement,

« Nous ne laissons pas passer un seul instant sans penser à nos devoirs de sujets reconnaissants envers leur Roi.

« Le soleil et la lune qui nous éclairent sont des témoins sincères de nos actes.

« Un enfant doit savoir ce qui pourrait souiller la réputation de ses parents.

« Nous souhaitons que, sous le règne de notre Empereur,

« Les habitants jouissent toujours de la sécurité et l'Etat de la paix,

« Les mandarins éviteront alors ce qui pourrait être une tâche ou un malheur.

« Et, dans les frontières de l'empire, les habitants jouiront d'une joyeuse liberté ;

« En un mot, du plus grand personnage de l'Etat au dernier des sujets, d'une voix unanime,

« Nous souhaitons tous que le règne de notre Empereur dure dix mille ans. »

Après ces vers, on chanta un morceau en langue française et la musique joua.

Les ambassadeurs accordèrent aux élèves un jour de repos.

Ils visitèrent ensuite l'église et l'imprimerie et retournèrent à l'hôtel pour prendre leur repas.

Le 25 (16 septembre). Les ambassadeurs adressèrent à l'Amiral une note contenant diverses revendications.

Le 27 (18 septembre). L'Amiral répondit aux ambassadeurs en repoussant leurs revendications résumées dans les trois points suivants:

1° Restitution des trois provinces de Vinh-Long, Hà-Tiên et An-Giang.

2° Abandon de la question *doãn-hành tặc-hành* (1).

3° Demande de rachat d'une partie de territoire dans chacune des trois provinces de Gia-Định, Định-Tường et Biên-Hoà, et remise totale des indemnités de guerre.

Le 28 (19 septembre). L'ambassadeur chef ainsi que le sous-chef tombèrent malades.

(1) C'est-à-dire que, si le roi d'Annam voulait céder une partie quelconque du territoire à une autre nation, il devait avoir auparavant l'assentiment de la France,

Le 29 (20 septembre). Même état.

Le 30 (21 septembre). Je visitai Gò-Công, où je rencontrai Cầu Bat, Chú Ân, Thầy Quyển et Thầy Sang.

8^e mois (septembre-octobre 1873).

Le 2 (23 septembre 1873). Je retournai à Saigon.

Le 5 (26 septembre). Le sous-chef d'ambassade et moi nous nous rendîmes à l'Hôtel de l'Amiral, pour nous entretenir avec lui des questions intéressant notre pays, le priant de se montrer favorable à l'égard de l'Annam. A l'issue de l'entrevue, l'Amiral pria le sous-chef de lui adresser nos desiderata par écrit, etc..

Le 8 (29 septembre). Le sous-chef, le membre de l'ambassade et moi, visitâmes l'école des Frères. Les frères et les élèves nous reçurent avec une grande solennité. Les élèves chantèrent les vers suivants :

- « Nous, élèves vertueux de cette école,
- « Nous saluons les grands mandarins qui viennent nous visiter ;
- « Nous leur offrons nos cent respects,
- « A eux qui sont ambassadeurs de notre Roi.
- « Pour un simple secours donné jadis par Phiêu-Mẫu et Tô-Tây,
- « Les Vương et les Han n'ont pas, durant toute leur vie, oublié de payer leur dette de reconnaissance.
- « La Providence en ayant aussi décidé,
- « Il nous sera difficile d'acquitter nos dettes immenses.
- « Aujourd'hui, ayant pitié de nous, vos dévoués enfants,
- « Aujourd'hui, plein de condescendance pour des cœurs droits,
- « Vous nous faites l'honneur de venir ici :
- « Dans nos âmes de tous petits enfants,
- « Nous graserons le bonheur intime que nous éprouvons
- « Nous courbons la tête devant vos bienfaits,
- « Qui sont plus grands que les océans du Nord et les montagnes de l'Ouest.
- « Combien sont nombreux ces bienfaits !
- « Mais les bulles à la surface de l'eau ne peuvent qu'obéir aux ondulations des vagues !
- « Nous prions votre grandeur d'examiner notre cas,
- « Et d'agréer nos vœux qui vous sont transmis aux sons de la musique.
- « Nous souhaitons que Notre Empereur vive dix mille ans ;
- « Que ses populations jouissent d'une joyeuse paix ;
- « Que tous les mandarins civils et militaires de l'Empire

« Reçoivent de plus en plus les hautes dignités avec les plaques en argent et en or ;

« Que les habitants, du Sud au Nord, profitent de cette heureuse paix et évitent tout malheur ;

« Que notre Empereur règne heureusement,

« Pour rendre de plus en plus grand l'éclat de la dynastie !

« Tels sont les vœux sincères de vos humbles élèves ! »

Le 9 (30 septembre). Les ambassadeurs adressèrent à l'Amiral une note contenant quelques nouvelles revendications.

Le 12 (3 octobre 1873). Le sous-chef et le membre de l'ambassade et moi, allâmes demander à l'Amiral la réponse à la note du 30 septembre.

N. B. — Le 30 septembre, les ambassadeurs avaient présenté par écrit à l'Amiral les trois demandes suivantes : 1. La restitution de la province de Bièn-Hoà, parce que c'est le pays natal de la mère de Thiệu-Trị ; 2. la remise totale de l'indemnité encore due à la France et à l'Espagne ; 3. la suppression, dans le texte de l'ancien traité, de cette clause, que le roi de Cochinchine ne pouvait céder aucune partie de son royaume à une nation sans l'assentiment de la France.

L'Amiral ne voulut pas répondre à cette note et pria l'ambassade d'attendre quelques jours.

Le 13 (4 octobre). Les ambassadeurs proposèrent la révocation de ses fonctions du Chủ-Sự, attaché à l'ambassade, pour négligence grave, demandant toutefois son maintien à l'ambassade pour lui permettre d'étudier le français.

Le 17 (8 octobre). Le sous-chef et le membre de l'ambassade se rendirent à l'Hôtel de l'Amiral, et réclamèrent l'envoi de deux bateaux à Hanoi, en vue d'arrêter M. Dupuis.

Le 19 (10 octobre). M. Gamier vint visiter les ambassadeurs avant de partir pour le Tonkin (1).

(1) Pour Romanet du Caillaud, l'expulsion de Dupuis du Tonkin aurait été le but principal de l'ambassade annamite. Francis Gamier, qui se trouvait à Shanghai, avait été mandé à Saigon par l'Amiral Dupré, dès le mois d'août 1873, « pour venir conférer sur sa mission future au Yun-nan ». Gamier arriva à Saigon le 16 août avant l'ambassade annamite. Quand il partit pour le Tonkin, il avait avec lui deux canonnières, un détachement de fusiliers marins et un détachement d'infanterie de marine, en tout, 188 Européens et 24 Asiatiques. La mission de Francis Gamier était « de régler le différend qui s'était élevé entre M. Dupuis et le gouvernement annamite, et aussi d'ouvrir au commerce jusqu'à la frontière chinoise le grand fleuve de Hanoi ». (*Note du Rédacteur du Bulletin, après Romanet du Caillaud : Histoire de l'intervention française au Tonkin*, pp. 84 et suivantes).

9^e mois (octobre-novembre 1873).

Le 3 (23 octobre 1873). Je visitai Thudaumot.

Le 8 (28 octobre). Je revins à Saigon.

Le 10 (30 octobre). L'Amiral vint visiter les ambassadeurs, leur demandant de se réunir en conseil pour arrêter les clauses du traité. Les ambassadeurs prièrent l'Amiral d'ajourner cette réunion, disant qu'ils avaient adressé à la Cour une demande de changement du chef de l'ambassade, **Lê-Tuân**, qui ne pouvait plus assurer son service, pour cause de maladie.

Le 16 (5 novembre). Le sous-chef et le membre de l'ambassade et moi allâmes demander à l'Amiral de réfléchir sur les trois revendications suivantes:

1^o — Restitution de la province de **Biên-Hòa** et de la préfecture de **Hòa-Thạnh**. Sur cette question, l'Amiral répondit n'avoir pu nous donner entière satisfaction ; il nous restituerait cependant les endroits où existent des tombeaux de la famine maternelle de l'Empereur.

2^o — Remise totale de l'indemnité de guerre due à l'Espagne. Sur ce point, l'Amiral répondit, que si les ambassadeurs étaient investis de pleins pouvoirs, il pouvait demander au gouvernement français de faire cette remise totale, toutefois il ne promettait pas la réussite de sa démarche.

3^o — Au sujet du *doãn-hành tặc-hành* (1), l'Amiral accepta l'abandon de cette clause.

10^e mois (novembre-décembre 1873).

Le 6 (25 novembre 1873). Le mandarin **Thương-Bạc** adressa une lettre à l'Amiral, lui annonçant que le Roi n'accordait pas la démission pour cause de maladie de **Lê-Tuân**.

Le 10 (29 novembre). Le **Decrès** arriva de Hanoi à Saigon.

Le 11 (30 novembre). L'Amiral visite les ambassadeurs pour leur annoncer que M. Gamier s'était emparé de la citadelle de Hanoi,

(1) Voir plus haut : Défense pour l'Annam de céder une partie de son territoire sans l'autorisation de la France.

le 1^{er} du 10^e mois (20 novembre) ; que Nguyễn-Tri-Phượng était blessé et capturé ; que Phò Lâm, fils de Nguyễn-Tri-Phượng, avait été mortellement blessé, et que le mandarin de la justice avait reçu aussi une blessure ; l'envoyé royal avait réussi à s'échapper, ainsi que le mandarin de la justice ; Phan-Đình-Binh, le Bô-Chánh Đàng, le Đê-Độc Siêu, le Lãn-Binh Nghiêm, ainsi que les deux fils de Phan-Thanh-Giản avaient été capturés et amentés à Saigon par le *Decrès*. L'Amiral avisa les ambassadeurs qu'il allait envoyer ces six personnes en France par le bateau transport *l'Aveyron*.

Vers le soir, les trois mandarins de l'ambassade allèrent demander la remise en liberté des quatre mandarins prisonniers.

Le 12 (1^{er} décembre). L'Amiral fit remettre ces quatre mandarins en liberté et laissa Phan-Đình-Binh et le Quan-Bô libres de rejoindre la capitale, mais garda le Đê-Độc et le Lãn-Binh comme otages, jusqu'à la signature du traité de paix.

Vers les 10 h. du soir de ce jour, l'évêque Miche mourut au Séminaire.

Le même jour, les deux fils de Phan-Thanh-Giản furent embarqués 5 bord de *l'Aveyron* pour aller en France.

Le 14 (3 décembre). L'évêque Mỹ invita les ambassadeurs à assister aux obsèques de l'évêque Miche.

Ce jour là, vers le soir, le sous-chef d'ambassade et moi allâmes demander à l'Amiral de désigner un officier pour aller à Hué. Le sous-chef s'offrit pour aller à la capitale demander au Roi d'Annam de conclure le traité de paix.

L'Amiral désigna M. Philastre pour accompagner le sous-chef, le Père Hoàng ainsi que les mandarins capturés. Ils partirent par le *Decrès*.

Le 15 (4 décembre), à 6 h. 1/2 du matin, le corps de l'évêque Miche fut transporté à la cathédrale. Les fonctionnaires et les soldats escortant le convoi étaient très nombreux ; 12 coups de canon saluèrent l'arrivée du convoi funèbre à la porte de l'église. La bière fut déposée au milieu de la nef. Vers 4h. 1/2 du soir, le corps de l'évêque fut enterré dans le caveau mortuaire de l'évêque d'Adran. Plus de 150 voitures accompagnèrent le cortège. Le membre de l'ambassade et moi suivîmes aussi les obsèques.

Le 16 (5 décembre). Les ambassadeurs demandèrent à l'Amiral de renvoyer à la capitale le Đê-Độc et le Lãn-Binh capturés à Hanoi, de restituer Hanoi, et de faire revenir l'interprète Sâm. L'Amiral dit qu'il consentait à ces demandes.

Le 17 (6 décembre). Le sous-chef de l'ambassade partit pour la capitale.

Le 21(10 décembre). Les ambassadeurs furent investis des pouvoirs de plénipotentiaires.

Le 22 (11 décembre). Le membre de l'ambassade et moi demandâmes à l'Amiral d'envoyer le *d'Estrées* au devant du sous-chef de l'ambassade.

Le 23 (12 décembre). Nous sortîmes, le chef de l'ambassade et moi, faire une promenade avec l'Amiral.

Le 25 (14 décembre). Je reçus une lettre de M^{me} Amandine Sohier m'annonçant le décès du père de l'évêque **Bình** (1).

Le 26 (15 décembre). L'Amiral envoya à l'examen du chef de l'ambassade la minute du traité de paix.

11^e mois (décembre 1873-janvier 1874).

Le 5 (24 décembre 1873). L'Amiral écrivit aux ambassadeurs, leur faisant connaître que M. Gamier venait de faire occuper encore deux provinces du Tonkin, **Ninh-Bình** et **Hải-Dương**.

Le 10 (29 décembre). L'ambassade reçut la nouvelle du départ pour le Tonkin de M. Philastre et du sous-chef de l'ambassade.

Le 11 (30 décembre). L'ambassade reçut de la Cour un **Kim-Khánh** portant deux caractères : **Trung-Tín** (Loyal et Fidèle), décerné par le Roi à l'Amiral Dupré.

Le 13 (1^{er} janvier 1874). au matin, le chef et le membre de l'ambassade en grande tenue de tour, apportèrent le **Kim-Khánh** à l'Amiral,

A midi, le bateau *Laokay*, venu du Tonkin, amena à Saigon cinq mandarins capturés à Hanoi par M. Gamier ; ils furent remis à l'Amiral qui les mit à la disposition des ambassadeurs. Ces mandarins étaient : **Bùi-Thúc-Kiên**, **Tổng-Độc** de Hanoi ; **Nguyễn-Khắc-Oai**, et

(1) Sohier, Joseph-Hyacinthe, né dans la Mayenne, le 22 septembre 1818; parti du Séminaire des Mission- Etrangères, pour la Cochinchine, en 1842 ; coadjuteur en 1851, évêque de la Cochinchine septentrionale en 1862 ; vint en France en 1863 pour préparer l'installation à **Huế** d'un collège que **Tự-Đức** semblait désirer, et assista, en 1869-70, au concile du Vatican ; alla au Tonkin, sur la demande de **Tự-Đức**, lors de l'expédition de Francis Garnier, pour essayer d'arranger la situation ; mort le 3 septembre 1876, à **Kê-Sen**, dans le **Quảng Bình**. Une rue de Saigon porte son nom. **Tự Đứс** lui avait accordé une décoration en 1868, et, en 1874, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. (*Note du Rédacteur du Bulletin, d'après A. Launay : Mé. morial de la Société des Missions-Etrangères, 2^e Partie, pp. 583-584.*)

Nguyễn-Tân-Khoa, Phó Lãnh-Binh ; Trần-Nhượng et Tran-Van-Quynh, Lang-Trung.

Le 15 (3 janvier). L'Amiral informa les ambassadeurs des affaires du Tonkin, du décès de S. E. le Võ-Hiến, qui avait eu lieu le 20 décembre 1873, de la mort de M. Gamier et de M. Balny, enseigne de vaisseau, ainsi que ceux de trois soldats, survenus le 21 décembre 1873, enfin, de l'arrivée au Tonkin de M. Philastre et du sous-chef de l'ambassade.

Le 17 (5 janvier). Nous accompagnâmes, le membre de l'ambassade et moi, les cinq mandarins au bateau *l'Anfilope*, en partance pour la capitale.

Le 18 (6 janvier). Le Vapeur la *Sarthe* emporta 270 soldats de renfort à destination de Hanoï.

12^e mois (janvier-février 1874).

Le 1^{er} (18 janvier). Retour de *la Sarthe*, qui apporta la nouvelle que les événements de Hanoï étaient presque terminés.

Le 3 (20 janvier). L'Amiral, le chef et le membre de l'ambassade et moi, assistâmes à la distribution des prix aux élèves de la S^{te} Enfance.

Le 5 (22 janvier). Le chef et le membre de l'ambassade et moi, accompagnâmes l'Amiral et l'évêque Mỹ à la distribution des prix du Séminaire.

Le 6 (23 janvier). Le chef et le membre de l'ambassade et moi, assistâmes à la distribution des prix aux élèves de l'école des Frères.

Le 10 (27 janvier). Le bateau le *d'Estrées*, nouvellement revenu du Tonkin, repartit pour la capitale, ayant à bord l'évêque Binh.

Le 23 (9 février). M. Prioux arrêta, de concert avec moi, les clauses du traité.

Le 30 (16 février). Le membre de l'ambassade et moi allâmes entretenir l'Amiral de quelques articles du traité au sujet desquels les deux parties ne pouvaient se mettre d'accord.

1^{er} mois (février-mars 1874).

Le 4 (20 février 1874). Le membre de l'ambassade et moi allâmes demander à l'Amiral d'autoriser M. Chomereau Lamotte à accompagner l'ambassade en France. L'Amiral approuva notre demande

Le 5 (21 février). *Le Salttée*, revenant du Tonkin, apporta la nouvelle du règlement définitif des affaires de ce pays. Le sous-chef de l'ambassade et M. Philastre retournèrent à Saigon. Les ambassadeurs écrivirent à l'Amiral lui faisant cinq demandes, à savoir :

- 1° — Remise totale des indemnités de guerre.
- 2° — Abandon de la clause *doãn-hành tặc-hành*.
- 3° — Retour à Saigon de certains vapeurs se trouvant au Tonkin.
- 4° — Evacuation de certains corps de troupes occupant le Tonkin.
- 5° — Nomination d'un consul annamite à Saigon.

Le 8 (24 février). L'Amiral répondit :

Qu'il était impossible d'abandonner la clause *doãn-hành tặc-hành* (1).

Qu'en ce qui concernait l'indemnité de guerre, il consentait à restituer presque le territoire entier de la province de Vinh-Long, c'est-à-dire la partie limitée par les rivières Hâm-Long, Ba-Thắc et Nha-Măn. Le Gouvernement annamite devait toutefois payer à la France 36 mille piastres chaque année. Qu'un résident français ainsi que des soldats occuperaient la citadelle de Vinh-Long, pour surveiller les agissements des mandarins à l'égard des habitants. En retour, lorsque le Gouvernement annamite aura payé à l'Espagne le million de piastres dû et aura exécuté toutes les clauses du traité, la province de Vinh-Long lui sera totalement restituée.

Trois bateaux resteront au Tonkin.

40 soldats demeureront à la disposition de M. Rheinart, à Hanoi, et 200 à Haiphong.

Le Gouvernement annamite pourra nommer un consul, si bon lui semble.

A tous les endroits où existent des tombeaux de la famille maternelle de l'Empereur, il sera fait abandon, dans les alentours, d'un périmètre d'une superficie de 7 à 8 *mẫu* (2).

(1) Voici comment cette clause apparait dans le texte définitif du traité : « Article 3,— En reconnaissance de cette protection, S. M. le Roi de l'Annam s'engage à conformer sa politique extérieure à celle de la France et à ne rien changer à ses relations diplomatiques actuelles. Cet engagement politique ne s'étend pas aux traités de commerce. Mais, dans aucun cas, S. M. le roi de l'Annam ne pourra faire avec une nation, quelle qu'elle, soit de traité de commerce en désaccord avec celui conclu entre la France et le royaume d'Annam, et sans en avoir préalablement informé le Gouvernement français ». (Note du Rédacteur du Bulletin, d'après Romanet du Caillaud : *Histoire de l'intervention française au Tonkin*, pp. 437-438).

(2) « Article 5. — Les onze tombeaux de la famille Pham, sur le territoire des villages de Tanniên-Dong et de Tanquan-Dong (province de

Le 11 (27 février). Les ambassadeurs répondirent à l'Amiral que tout en le remerciant beaucoup pour la restitution de **Vĩng-Long**, ils le priaient de conserver cette province sous son administration ; qu'au sujet de l'impôt annuel des trois districts : **Vĩnh-Long**, **Trà-Vĩnh** et **Mỏ-Cày**, qui s'élève à un million 500 mille francs, ils priaient l'Amiral de garder 500 mille francs pour les dépenses diverses et de remettre un million de francs à l'Espagne en paiement de l'indemnité de guerre, qui de cette façon pourra être réglée au bout de 5 à 6 ans ; car le Gouvernement annamite était pour le moment bien pauvre (1).

Le 12 (28 février). Le roi du Cambodge arriva à Saigon. L'Amiral le reçut solennellement; il fit tirer coups de canon et logea Sa Majesté dans son Hôtel.

Le 13 (1^{er} mars 1874). Ouverture d'une exposition.

Le 14 (2 mars). Le membre de l'ambassade et moi rendîmes visite au roi du Cambodge.

Le 15 (3 mars), les grands mandarins de la tour cambodgienne vinrent visiter les ambassadeurs.

Ce même jour, vers la nuit, le sous-chef de l'ambassade et le Père **Ho&ng** revinrent du Tonkin par le *d'Estrles*.

Le 16 (4 mars). Le sous-chef de l'ambassade alla visiter l'Amiral et lui apporta la sapèque en or qui lui avait été décernée par le Roi d'Annam.

Le 17 (5 mars). Vers le soir, l'Amiral rendit visite au sous-chef de l'ambassade.

Saigon), et les trois tombes de la famille **Hồ**, situées sur les territoires des villages de **Linh-Chun-Tây** et Tan-May (province de **Biên-Hoa**) ne pourront être ouverts, creusés, violés ni détruits. Il sera assigné un lot de terrain de cent maos d'étendue aux tombes de la famille **Pham** et un lot d'égale étendue à celles de la famille **Hồ**. Les revenus de ces terres seront consacrés à l'entretien des tombes et à la subsistance des familles chargées de leur conservation. Les terres seront exemptées d'impôts et les hommes de ces familles seront également exempts des impôts personnel, du service militaire et des corvées. » (*Note du R. du B., d'après id, p. 439*)

(1) « Article 6. — Il est fait remise au roi, par la France, de tout ce qui lui reste dû de l'ancienne indemnité de guerre.

« Article 7. — Sa Majesté s'engage formellement à rembourser, par l'entremise du Gouvernement français, le restant de l'indemnité due à l'Espagne, s'élevant à 1 million de dollars (à 0,62 de taël le dollar), et à affecter à ce remboursement la moitié du revenu net des douanes des ports ouverts au commerce européen et américain, quel qu'en soit d'ailleurs le produit. Le montant en sera versé chaque année au Trésor public de Saigon, chargé d'en faire la remise au Gouvernement espagnol, d'en tirer reçu et de transmettre ce reçu au Gouvernement annamite. » (*Note du R. du B., d'après id, p. 439*).

Le 18 (6 mars). L'Amiral Krantz arriva à Saigon.

Le 19 (7 mars). L'Amiral invita les ambassadeurs à dîner.

Le 20 (8 mars). On tira des feux d'artifice. Le sous-chef et le membre de l'ambassade se rendirent chez M. Philastre pour s'occuper des clauses du traité ; mais des deux côtés on ne pût tomber d'accord.

Le 21 (9 mars), à 2 h. 1/2 du soir, les ambassadeurs se réunirent chez l'Amiral pour discuter le traité de paix. La séance fut levée à 5 heures.

Le 22 (10 mars). Nouvelle réunion des ambassadeurs à l'Hôtel de l'Amiral, de 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2 du matin, et de 2 h. 1/2 à 6 h. du soir.

Le 23 (11 mars). La séance fut reprise de 8 h. 1/2 à 11 du matin. L'évêque My était présent, la question des catholiques devant être agitée dans cette réunion.

Le 24 (12 mars). Transcription du traité de paix en caractères chinois.

Le 25 (13 mars). Réunion en séance, pour la révision du traité.

Le 26 (14 mars). Mise au propre du traité.

Le 27 (15 mars), à 4 h. du soir, apposition, en audience solennelle, du sceau des plénipotentiaires sur le traité de paix, 21 coups de canons furent à cette occasion.

Le 28 (16 mars). L'Amiral Dupré partit pour la France.

N. B. — Au sujet des catholiques, une longue discussion au cours de la séance eut lieu concernant plusieurs points. Le 22 (10 mars), on avait rectifié dans le traité les trois points suivants :

1° — Si un catholique est nommé mandarin, il devra se conformer aux règlements des rites en vigueur à la Cour d'Annam.

2° — Suppression du paragraphe relatif aux prêtres annamites :
« quand les prêtres auront commis une faute quelconque, ils seront jugés par un tribunal dans lequel l'évêque sera représenté ».

3° — Quant aux missionnaires européens, ils ne pourront circuler librement dans tout le royaume.

L'Amiral avait demandé alors d'ajourner la ratification de cette dernière question jusqu'à l'arrivée de l'évêque Mỹ. Ce dernier vint le 11 mars (23^e jour de la lune) et demanda la rectification de la clause obligeant les mandarins catholiques à se conformer aux rites de la Cour d'Annam. Les ambassadeurs acquiescèrent à la demande de

l'évêque et supprimèrent la clause en question ; les autres clauses furent maintenues comme il avait été arrêté dans la séance du 10 mars (1).

Le 29 (17 mars), à 3 h. de la nuit, le chef de l'ambassade, **Lê-Tuân**, décéda à l'Hôtel de l'ambassade (2).

A 4 h.1/2 du matin, son corps fut transporté en palanquin dans un bâtiment loué et aménagé d'avance, à l'endroit dit **Cầu Ông Lãnh**, où l'on procéda à la mise en bière. A l'issue de la cérémonie funèbre, l'Amiral Krantz mit le *Montcalm* à la disposition de l'ambassade pour transporter le corps du chef de l'ambassade à Hué.

Le *Montcalm* fut amarré à **Vũng-Chân**, où les ambassadeurs s'embarquèrent. Quelque temps après, l'Amiral Krantz envoya le vapeur *Antilope* à Hué pour amener les ambassadeurs à Saigon afin de discuter le traité de commerce. L'ambassade était alors composée de :

S. E. **Nguyễn-Văn-Tường**, Comte de **Kỳ-Vĩ**, ministre de la Justice, chef de l'ambassade.

Nguyễn-Tăng-Doãn, **Thị-Lang** de gauche du Ministère de l'Intérieur, sous-chef de l'ambassade.

Mais, à l'arrivée de l'*Antilope* à Hué, le chef de l'ambassade était absent pour une colonne de police dirigée contre les rebelles, au **Sông-Gianh** (3). Je partis alors par l'*Antilope* pour cet endroit, où je

(1) Voici les clauses du traité relatives aux missionnaires européens et aux prêtres indigènes :

« Article 9. —.....Les évêques et missionnaires pourront librement entrer dans le royaume et circuler dans leurs diocèses avec un passeport du gouverneur de la Cochinchine visé par le ministre des rites ou par le gouverneur de la province. Ils pourront prêcher en tous lieux la doctrine catholique. Ils ne seront soumis à aucune surveillance particulière, et les villages ne seront plus tenus de déclarer aux mandarins ni leur arrivée, ni leur présence, ni leur départ.

« Les prêtres annamites exerceront librement, comme les missionnaires, leur ministère. Si leur conduite est répréhensible, et si, aux termes de la loi, la faute par eux commise est passible de la peine du bâton ou du rotin, cette peine sera commuée en une peine équivalente.

« Les évêques, les missionnaires et les prêtres annamites auront le droit d'acheter et de louer des terres et des maisons, de bâtir églises, hôpitaux, écoles, orphelinats et tous autres édifices destinés au service de leur culte... Toutes les dispositions précédentes sans exception s'appliquent aux missionnaires espagnols aussi bien qu'aux français. » (*Note du R. du B.*, d'après *id.*, p. 440).

(2) D'après Romanet du Caillaud : *Histoire de l'intervention française au Tonkin*, p. 266, **Lê-Tuân**, craignant d'avoir encouru la colère de **Tự-Đức**, pour avoir signé ce traité désavantageux pour l'Annam, se serait, « dit-on », empoisonné (*Note du Rédacteur du Bulletin*).

(3) Fleuve du Nord de **Đông-Hới** (*Note du R. du B.*)

participai, avec les mandarins, à la colonne. En un seul jour, les pirates



Le Rédacteur-Gérant du Bulletin :

L. CARRIÈRE

BULLETIN DES AMIS DU VIEUX HUÉ

VII. — N^o 3. — JUILLET-SEPTEMBRE 1920

S O M M A I R E

Communications faites par les membres de la Société.

	Pages
Généalogie des Nguyễn avant Gia-Long (S. E. TÔN-THẮT HÂN , et BÙI-THANH-VÂN , TRẦN-ĐÌNH-NGHI).	295
Thuận-An de 1883 à nos jours (H. BOGAERT).	329
La pagode Long-Thủ , à Tourane (H. COSSERAT)	341
Sur le pont de Faifo, au XVII ^e siècle : historiette tragi-comique (L. CADIÈRE)	349
L'Intronisation du roi Đông-Khánh (H. COSSERAT)	359
Le Traité de 1874 : journal du secrétaire de l'ambassade annamite (H. PEYSSONNAUX et BÙI-VĂN-CUNG)	365



Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

